



## Djibouti : interroger le passé pour comprendre le présent



Une étude réalisée par l'Association Cultures & Progrès  
avec le soutien de l'Education permanente



*Cette étude est le fruit du travail de plusieurs années et de collaboration avec plusieurs personnes qui ont préféré garder l’anonymat pour des raisons de sécurité. Nous les remercions vivement. Nous ne doutons pas que dans un avenir proche, leur nom pourra publiquement être associé à la présente étude et qu’ils entreront dans l’histoire officielle de la libération de Djibouti.*

Juillet 2014 © Association Cultures & Progrès (ACP asbl)

## Préambule

En 2011, l'Association Cultures & Progrès publiait un livre sur la situation politique et des droits humains en République de Djibouti. Le premier de l'histoire de ce jeune pays, peu habitué à être observé et jugé, depuis l'acquisition de son indépendance le 27 juin 1977. Quelques semaines après la publication de ce livre, les élections présidentielles ont eu lieu. Au terme d'une modification constitutionnelle sur mesure, le président sortant, Ismaël Omar Guelleh s'y est présenté pour la troisième fois. Et bien sûr, il a remporté ces élections, largement boycottées par l'opposition, avec plus de 80% des voix. Lors de l'élection précédente, il avait été élu avec 100% des voix !...

Deux ans plus tard, la population s'est à nouveau mobilisée. Massivement cette fois. En effet, le 22 février 2013 se tenaient, pour la première fois depuis l'arrivée au pouvoir d'Ismaël Omar Guelleh quinze ans plus tôt, des élections législatives. Les partis de l'opposition avaient décidé d'y prendre part en raison de la mise en œuvre d'un nouveau mode de scrutin partiellement proportionnel, permettant la représentation parlementaire de la minorité politique. Au terme de ce scrutin, et selon les résultats proclamés par le Conseil constitutionnel, l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) aurait obtenu 68 % des suffrages, tandis que l'opposition a dénoncé des fraudes massives et proclamé sa propre victoire électorale. Le Conseil constitutionnel a ensuite rejeté le recours de l'opposition visant à contester le résultat des élections.

La situation postélectorale est donc marquée par la confrontation entre le régime de Guelleh avec l'opposition USN (coalition des partis d'opposition), confrontation qui se poursuit toujours. L'opposition ayant fait le choix de boycotter le parlement issu de ce scrutin a constitué une "Assemblée nationale légitime" (ANL) en marge de l'Assemblée nationale.

Face à cette situation de crise, l'unique réponse du régime a été, jusqu'à présent, la répression allant d'arrestations arbitraires, d'emprisonnements arbitraires, d'intimidations de plusieurs figures de l'opposition jusqu'aux tortures et aux meurtres. Les organismes internationaux de défense des droits de l'homme ne cessent de demander l'arrêt de cette escalade. Au niveau de la communauté internationale, l'UE, la France et les États-Unis ont demandé la publication des résultats généraux, par bureau de vote, des élections du 22 février 2013 que l'opposition dit avoir gagnées avant de subir un hold-up électoral de la part du régime. Cette publication permettrait de mettre fin aux doutes et suspicions actuels.

Pourtant, le temps passe et le régime djiboutien actuel semble se murer dans une volonté jusqu'au-boutiste et cela malgré l'ouverture de négociations avec l'opposition le 14 août 2013, négociations bloquées du fait de l'intransigeance de la partie gouvernementale qui refuse de répondre au projet d'accord politique que lui a transmis l'opposition suite aux dites négociations. Face à cette situation qui ne cesse de s'enliser, l'Union européenne ne peut rester les bras croisés. Si elle agit déjà concrètement au profit de la population, via notamment les Fonds européens de développement (FED), elle devra également exercer une pression diplomatique nécessaire afin d'induire les parties à une solution pacifique, politique et démocratique devant conduire à un accord entre le régime en place et l'opposition conformément aux résultats du scrutin de février 2013 sur lequel il faudra lever tout doute. La Belgique a, elle aussi, bel et bien un rôle à jouer en termes de pressions diplomatiques à l'égard de ce pays. En effet, sur proposition du ministre de la Défense, Pieter De Crem, le Conseil des

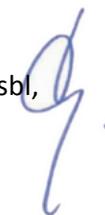
ministres a autorisé l'engagement d'un pilote C-130 à Djibouti, dans le cadre de l'opération *Combined Joint Task Force Horn of Africa*, pour une période d'environ cinq mois à partir de fin mai 2013.

De plus, l'opposant belgo-djiboutien Daher Ahmed Farah a fait l'objet d'une nouvelle arrestation politique suivie d'une nouvelle incarcération à la prison centrale de Djibouti le 22 mai 2014 avant d'être finalement libéré le 21 juin 2014. Daher Ahmed Farah, président du Mouvement pour le Renouveau démocratique et le Développement (MRD, opposition) et porte-parole de l'USN, était rentré à Djibouti en janvier 2013 après neuf ans d'exil en Belgique, dans la perspective des élections législatives. Il a fait l'objet d'une vingtaine d'arrestations et d'assignations à domicile avant et après ce scrutin. Pour rappel, ses incarcérations de mai et juillet 2013 avaient été motivées par un "refus" d'exécution judiciaire d'une condamnation en 2003 à six mois de prison – dont trois fermes – pour diffamation à l'encontre du chef de l'armée de l'époque. L'arrêt avait été cassé par la Cour suprême, qui a condamné le Belgo-Djiboutien à trois mois de prison avec sursis et à une forte amende, dont il s'est acquitté. Celle d'octobre 2013 était motivée par une prétendue violation des obligations d'un contrôle judiciaire et celle de mai 2014 par une soi-disant provocation à participer à des délits tels que des manifestations illégales), toutes accusations dont il a été reconnu non coupable. Cet opposant fait l'objet d'un véritable acharnement : une vingtaine d'arrestations et assignations à domicile dont six incarcérations à la prison centrale du pays. Sans compter les violations de domicile et autres confiscations de matériel personnel.

À son tour, le président de la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH) et député à l'Assemblée nationale, Maître Zakaria Abdillahi Ali, a été arrêté en janvier 2014. Il s'est également vu brièvement confisquer son passeport fin mai 2014 lors de son retour d'un voyage en France et en Belgique où il avait procédé à un important travail de sensibilisation sur l'aggravation de la situation des droits humains en République de Djibouti. Le pays figure par ailleurs maintenant sur la liste des pays visés par les actes de terrorisme de la milice islamiste somalienne Al-Shabab qui a revendiqué un attentat suicide qui a fait trois morts (les deux kamikazes et un ressortissant turc) et quinze blessés européens (Français, Allemands et Espagnols) le 24 mai 2014.

C'est dans ce contexte difficile qu'un nombre grandissant de Djiboutiennes et de Djiboutiens trouvent refuge en Belgique mais aussi ailleurs en Europe et dans le monde. Pour comprendre ce qui se joue dans ce pays encore méconnu de la Corne de l'Afrique, pour mieux comprendre aussi le parcours et les attentes de ces personnes qui arrivent sur notre territoire et que nous connaissons mal, pour mieux identifier enfin les principaux enjeux et les conséquences internes et externes prévisibles de cette grave crise politique, l'Association Cultures & Progrès a trouvé intéressant de se lancer dans une étude approfondie sur ce qu'est Djibouti. Non plus uniquement sous l'angle des droits humains comme nous l'avons fait en 2011, mais en allant chercher ce qui fait la spécificité de Djibouti, en questionnant les fondements de la société djiboutienne, bref en interrogeant le passé pour mieux comprendre et anticiper l'avenir. Notre avenir, ici et à Djibouti.

Le président d'ACP asbl,  
Dimitri Verdonck



## SOMMAIRE

### Chapitre I : la longue marche vers l'indépendance

1. Une résistance perceptible dès les débuts
2. La domination n'éteint pas le désir de liberté
  - A. Les djiboutiens dans les bouleversements mondiaux
  - B. Quelques réformes pour réfréner le désir de liberté
3. Le référendum de 1958 : le tournant
  - A. La prise de position de Harbi pour l'indépendance
  - B. La réponse du colonisateur et de Gouled
  - C. La victoire controversée du oui
  - D. Gouled puis Dini succèdent à Harbi
  - E. La disparition tragique de Harbi
4. Ali Aref ou le cheval colonial
  - A. L'arrière-petit-fils d'Aboubaker déçoit vite
  - B. Le pari sur la division
5. De Gaulle - Djibouti : le rendez-vous manqué de 1966
6. La marche pour l'indépendance s'accélère
  - A. La provocation de trop d'Ali Aref Bourhan
  - B. Le rôle important de la jeunesse
  - C. Même Gouled enfile des habits d'indépendantiste
  - D. La montée en puissance de la LPAI
  - E. Le FLCS met la pression sur la France
  - F. La France accepte enfin la demande d'indépendance
  - G. L'indépendance devient l'idée la mieux partagée à Djibouti
  - H. La dernière ligne droite
  - I. Paris joue la carte de la LPAI et de Gouled

### Chapitre II : le régime de Gouled

1. Des débuts peu fondateurs
2. Rupture du consensus national
3. Un pouvoir sans partage
  - A. L'illusion des trois pouvoirs
  - B. Les autres instruments du contrôle social
  - C. Le RPP ou le refus du pluralisme
  - D. La SOGIK : un narco-commerce juteux
  - E. L'UNFD ou les femmes instrumentalisées
  - F. L'UGTD : le mouvement syndical dompté
  - G. La CICID : une chambre de commerce politisée
  - H. La RTD et La Nation : la voix de leur maître
4. Les pratiques du régime
  - A. Le *casho* ou la politique du ventre
  - B. Avec la bénédiction du président
  - C. *Le qolo* ou la politique de la généalogie
  - D. Morts suspects
5. La guerre civile

- A. Un rapport perversi au pouvoir
  - B. Apres la Baule, le MPL montre ses muscles
  - C. Le régime engage l'épreuve de force
  - D. Naissance d'une opposition pacifique
  - E. La Constitution de 1992 dans le texte
  - F. L'ouverture démocratique n'entre guère dans les faits
    - I. Le système RPP reste entier
    - II. La demande de démocratie demeure
    - III. Le pouvoir pratique le débauchage
6. La course à la succession
- A. Un jeu régi par la généalogie
  - B. Une partie truquée à quatre ou la désignation de Guelleh



## **CHAPITRE I : La longue marche vers l'indépendance**

Comme dans bien d'autres pays soumis, le colonisateur ne disparaît pas aussi rapidement qu'il est apparu à Djibouti. Il s'installe, bien décidé à poursuivre les objectifs qui l'ont amené à occuper cette terre stratégiquement située à l'entrée de la Mer Rouge mais aussi du Golfe d'Aden qui débouche sur l'Océan indien. Il importe pour la France coloniale de disposer d'un accès aux richesses de l'Éthiopie, alors connu par nombre d'Européens comme le pays d'un mythique prêtre Jean, d'un port d'escale et de ravitaillement pour ses navires à destination de l'Indochine et des Mascareignes, d'un poste d'observation et d'influence aux confins de l'Empire ottoman ainsi que d'un point d'entrée dans cet Est-africain où l'ont précédée les Anglais. Sur l'autel de ces intérêts, le sentiment des autochtones, qui ne sont pas moins à «civiliser» que d'autres colonisés, compte peu. Ce que l'on attend d'eux c'est de s'accomoder de l'ordre établi, non de le contester. Il s'ensuit que la marche pour la liberté ne sera pas courte à Djibouti. De la résistance inorganisée des débuts à l'élan décisif des années 1970 qui conduira à l'Indépendance du 27 juin 1977, l'aspiration à la liberté parcourra un long et difficile chemin. Elle aura à être suffisamment forte pour ne pas succomber à la domination et avoir le dernier mot. Ainsi, émergera-t-elle des deux Guerres Mondiales et du rafistolage institutionnel de l'Empire colonial français pour se cristalliser à l'occasion du référendum d'auto-détermination du 28 septembre 1958. Elle résistera aux coups de butoir qui s'ensuivront et se rappellera en août 1966 au souvenir de Charles de Gaulle qui s'en offusquera non sans effusion de sang. Loin de l'éteindre, le durcissement colonial qui suivra les événements d'août 1966 nourrira notablement la flamme indépendantiste qui connaîtra son summum au cours des années 1975, 1976 et 1977. C'est à cette longue marche vers l'Indépendance qu'est consacré le premier chapitre.

### **1. Une résistance perceptible dès les débuts**

Le rejet de la présence coloniale française à Djibouti date des premiers jours de l'occupation. A Obock, comme un peu plus tard au cap de Djibouti, à l'autre rive du Golfe de Tadjourah, les autochtones afars et somalis n'applaudissent pas à l'apparition de ces hommes blancs. Bien que ne parlant pas leur langue, ils saisissent vite que soldats, administrateurs et autres missionnaires sont là pour un projet qui n'est pas le leur. L'offre d'«amitié» et de «protection» de la part d'un lointain pays appelé France, leur paraît trop généreuse pour être honnête. Néanmoins, pour des raisons sur lesquelles les historiens nationaux devront un jour se pencher, certains chefs coutumiers acceptent d'apposer leur signature au bas d'un papier noirci à l'encre, sans avoir les moyens de vérifier la sincérité de leurs partenaires ni de mesurer la portée de leur engagement.

Si ces traités ou accords ne changent rien au sentiment des autochtones quant à la jouissance de leurs droits sur les terres ancestrales, les colonialistes français obtiennent là de quoi opposer à leurs concurrents britanniques et italiens. La ruée sur l'Afrique bat son plein et chaque bout de papier portant la signature d'un chef autochtone est un permis de conquérir hautement apprécié dans les chancelleries européennes.

Malgré l'hostilité des habitants à cette intrusion, il ne s'opère point de résistance organisée mobilisant les autochtones contre le projet colonial. Le mode de vie indépendant et l'organisation socio-politique des habitants des lieux peuvent expliquer cette situation. Afars et Somalis ne partagent pas une autorité commune. Ce sont des pasteurs et guerriers plutôt concurrents dans leur quête de pâturages et d'eau. Quoique partageant les mêmes origines couchitiques et issus du même héritage historique, linguistique, culturel, Afars et Somalis (ici le clan issa) entretiennent des rapports souvent tumultueux que, dès leur arrivée, les colonialistes ne manqueront pas d'exploiter à leur avantage.

La résistance à la colonisation est donc dispersée. Elle se manifeste d'abord au Nord, en pays afar, où débute la présence coloniale dans le sillage du «traité d'amitié et de protection» du 11 mars 1862 signé à Paris entre les chefs coutumiers afars représentés par le Sultan Dini Ahmed Aboubaker et le ministre français des Affaires étrangères, Jean Thouvenel, traité qui reconnaît à la France l'achat d'un territoire autour d'Obock moyennant la somme de 10 000 thalers. Les autochtones boudent l'administration coloniale et ses règles, refusant largement leur force de travail à un occupant pressé d'imprimer sa marque à la localité d'Obock et d'en faire le chef-lieu de la colonie. Cette attitude amène le colonisateur à faire venir la main-d'œuvre dont il a besoin d'ailleurs, notamment de la colonie anglaise d'Aden d'où arrivent les premiers ouvriers, artisans, jardiniers et commerçants yéménites de Djibouti. Certains d'entre eux fonderont des familles djiboutiennes en vue. C'est le cas d'Ali Coubèche, qui n'est d'ailleurs pas sans attaches familiales avec la cité côtière de Zeila, dont le fils Saïd jouera un rôle politique et économique comme nous le verrons plus loin. Les Obockois, dont la ville donne à la colonie son premier nom de Territoire d'Obock et Dépendances, et les autres Afars du Nord ne s'en tiennent pas au boycott, ils commencent à lancer des attaques contre les occupants dont les comportements revèlent de plus en plus leur hâte de tout contrôler. Les Français exercent des représailles terribles et organisent des déportations, notamment vers Madagascar pour les besoins du travail forcé, moteur de toute l'entreprise coloniale européenne. Parmi les victimes des déportations, le Banoïta (Vizir) de Tadjourah qui résiste, à la fin des années 1920, au coup de force de l'administration coloniale désignant à la tête du Sultanat, en violation des règles coutumières, le fils du Dardar (Sultan) décédé. En vertu de l'alternance au pouvoir traditionnel entre les Adaïls Bourhantos et leurs cousins Dinittés, c'est le Vizir qui doit succéder au Sultan. Mais le colonisateur ne veut pas de lui comme Sultan pour cause d'indocilité. Il est déporté à Madagascar d'où il ne rentre que quelques années plus tard à la faveur d'une grâce. Il se plie alors à la volonté coloniale et reste Vizir. La résistance traverse aussi les régions afares du Sud-ouest, où la réaction du colonisateur n'est pas moins violente. Ainsi de la région de Goba'ad. Le 30 août 1930, le Gouverneur général y condamne le Sultan Quxa Loïta, et son demi-frère, Haggi Ali, à la déportation à Madagascar. Le Sultan y meurt au bagne de Fort-Dauphin le 9 juillet 1932 des dures conditions de détention tandis que Haggi Ali ne regagne le pays qu'en 1937 à la suite d'une grâce.

Dans le sud du pays, chez les Somalis Issas, dont la terre attire assez vite l'intérêt de la France, les signes de résistance ne manquent pas non plus. Malgré l'autre traité d'«amitié» et

de «protection» avec Paris, signé par certains de leurs chefs coutumiers le 26 mars 1885 à Ambado, non loin de Djibouti-ville, le rejet se fait jour. Les pasteurs ne se contentent pas de regarder avec suspicion la nouvelle ville coloniale de Djibouti surgir des plateaux madréporiques, ils montent des attaques contre l'occupant qui, comme trop souvent, réagit de manière disproportionnée. Une illustration de cette résistance peut être tirée de l'accueil réservé à la construction du chemin de fer reliant Djibouti à Addis-Abeba. Les éleveurs nomades y voient une menace pour la quiétude des pâturages traversés et les convoyeurs locaux une concurrence déloyale remettant en cause le monopole des caravanes sur le transport commercial entre les côtes et les hautes terres. Dès lors, le chantier est émaillé d'attaques violentes. Ouvriers et techniciens blancs sont agressés, parfois tués. Ce qui ralentit l'avancement des travaux et provoque de sanglantes expéditions punitives du colonisateur.

Est-ce cette résistance des uns et des autres qui explique la lenteur de la pénétration française dans le pays intérieur ? Toujours est-il que pendant longtemps la présence administrative française ne dépassera pas Djibouti-ville et ses alentours. Il faudra attendre les années 1920 pour que « la mission civilisatrice de la France » daigne s'aventurer dans l'arrière-pays où elle peinera à convaincre les autochtones de son utilité. La témérité du jeune administrateur Albert Bernard, chef du nouveau poste administratif de Dikhil, qui rêva de «pacifier» le sud du pays se soldera par sa mort tragique. Il sera tué le 17 janvier 1935 par un groupe de guerriers afars emmenés par les Gal-Ela.

Pour désamorcer cette hostilité, l'administration coloniale change de tactique. Elle cherche à gagner la confiance de la population nomade. Elle entreprend de s'attacher les services de personnalités traditionnelles qu'elle recrute sous le titre d'akel, mot d'origine arabe qui signifie sage. Ils vont former un corps d'auxiliaires rétribués pour servir de courroie de transmission entre le colonisateur et la population locale. Ils sont tenus de trouver les mots qu'il faut pour ramener les autochtones à de meilleurs sentiments. Aussi essaient-ils d'expliquer aux membres de leurs communautés respectives les avantages qu'il y a à entretenir de bonnes relations avec les Français. A l'appui du verbe, les okals manient l'argument matériel. Ils mettent en avant les quelques avantages octroyés, soulignent l'utilité de la ville coloniale pour le ravitaillement en cotonnades, soieries et autres denrées alimentaires demandées par les campements des nomades, qui prisent le sucre et les dattes autant pour le goût que pour l'énergie qu'ils procurent. Ils font également valoir la protection qu'offre la France coloniale contre les ennemis, pointant par exemple du doigt les Amharas (entendez les Ethiopiens chrétiens des Hauts plateaux) qui sont considérés comme les ennemis ancestraux.

Au sud du pays, où serpente la voie ferrée dont les travaux s'achèvent finalement en 1917 et qui facilite le commerce avec l'Ethiopie du Roi Ménélik II, l'on distribue des vivres aux pasteurs le long du trajet. De même, l'on met à leur disposition quelques points d'eau et recrute parmi eux des manœuvres pour l'entretien des rails. Il s'agit d'amadouer les différents sous-clans issus qui nomadisent le long de la ligne ferroviaire afin que celle-ci jouisse d'un niveau de sécurité suffisant. Après avoir combattu le chemin de fer, les pasteurs nomades finissent par se faire une raison et commencent même à l'exploiter à leur profit.

Pour autant, ces efforts n'éliminent pas le sentiment d'occupation et le ressentiment inhérent. La vie de la colonie n'est pas à l'abri d'actes de violence contre la domination, actes plus ou moins fréquents selon les époques et les circonstances.

Concurrencés par le chemin de fer, les habitants de l'historique et cosmopolite ville portuaire de Zeyla, aujourd'hui en territoire somalien, sont attirés par les promesses de la colonie en expansion. Ces citoyens de longue date, plus habitués à composer avec des étrangers, et qui ne comptent pas que des Somalis dans leurs rangs, viennent s'établir en nombre dans la nouvelle ville baptisée Djibouti, capitale de ce qui porte depuis le 20 mai 1896 l'appellation de Côte française des Somalis et Dépendances (CFS). Ils s'installent dans les quartiers autochtones, donnant à l'une des principales artères de la ville le nom de leur cité d'origine.

Le changement du nom du Territoire, qui ne sera pas le dernier, n'est pas seulement significatif de la volonté de l'administration coloniale d'étendre son influence sur d'autres portions du pays, comme l'y autorise le fameux «traité d'amitié» de 1885, mais aussi du désir de s'appuyer sur un groupe d'autochtones plutôt que sur un autre, en l'occurrence les Somalis. Les Afars n'apparaissent plus dans l'appellation d'un pays qui est aussi le leur. Le «vieux diviser pour mieux régner» est déjà à l'œuvre. Comme il sera à l'œuvre tout au long de la période coloniale.

Ce, pour évidemment briser une résistance contre l'occupation coloniale qui, si elle a bien lieu dès les débuts, n'est pas portée par une véritable conscience politique. Sporadique et désorganisée, elle s'essoufle vite. En face, l'administration coloniale use de toutes les stratégies testées ailleurs dans l'empire colonial français. Maniant avec dextérité la politique de la carotte et du bâton, elle construit des rapports dont les effets psychologiques survivront à la colonisation.

L'idée de liberté n'en meurt pas pour autant.

## **2. La domination n'éteint pas le désir de liberté**

Si le rapport de forces favorable à l'occupant colonial lui permet d'imposer son ordre, la situation n'en est pas pour autant définitivement figée. L'on observe des signes d'un réveil des consciences chez les autochtones. À mesure qu'ils vivent la colonisation, ils en saisissent mieux les ressorts. Ils comprennent la supercherie du projet colonial et l'hypocrisie du discours assimilationniste. Au lieu de l'égalité, de la fraternité et de la liberté proclamées sur les frontons des bâtisses, ils connaissent la ségrégation et l'exclusion. La ville est scindée en deux secteurs inégaux à tous points de vue : le plateau, à l'abri des inondations et urbanisé avec ses bâtisses en dur, ses villas coloniales et ses commerces, est réservé aux Blancs et à leurs quelques assimilés (on parle à l'époque d'évolués), tandis que la basse terre abrite les indigènes, condamnés à la pauvreté et à tous les maux d'une urbanisation livrée à elle-même. L'abondance que l'on rencontre au Plateau, la joie de vivre qui anime les membres de l'administration coloniale et autres commerçants qui prospèrent à son ombre, les fêtes et réceptions aux frais de la colonie, contrastent avec la misère et l'angoisse du lendemain des quartiers autochtones.

Du reste, un parapet marque physiquement la limite entre la zone autochtone et le secteur européen, sorte de frontière qui symbolise la ségrégation coloniale. C'est en contrebas du parapet que s'étendent les quartiers autochtones. Ici, les habitations sont faites de branchages, quand ce ne sont pas tout simplement les toukouls de nomades, trop étroits et inadaptés à la vie sédentaire. La population appelle *ariches* ces modestes demeures. Les rues sont de terre et s'entrelacent. Il n'y a ni eau courante, ni électricité, ni équipements sociaux. De fait, les quartiers autochtones sont livrés à eux-mêmes, naissent et s'agrandissent en dehors des règles d'urbanisme qui organisent le secteur européen. Ils finissent par devenir un enchevêtrement étouffant d'habitations de fortune et de ruelles poussiéreuses. Ils forment un véritable ghetto où les gens survivent comme ils peuvent. Par nécessité, de nombreux nomades sédentarisés continuent de subsister de manière frugale, comme en brousse. Ils se contentent de peu, ne mangent parfois qu'une fois par jour. Il n'est pas rare de croiser des chèvres et moutons élevés par les habitants pour leur survie.

Il y a à Djibouti deux villes qui ont peu en commun, deux mondes qui ne se rencontrent guère, sauf pour les besoins de la «mission civilisatrice» qui a vite montré son vrai visage.

#### **A. Les djiboutiens dans les bouleversements mondiaux**

Pourtant, ces autochtones méprisés et relégués au ghetto, savent faire preuve de solidarité à l'égard de leur colonisateur. Ils acceptent de se battre pour la France quand les rivalités intereuropéennes tournent à la guerre mondiale en 1914. La France puise largement dans le réservoir humain de ses colonies et le Territoire n'y échappe pas. Près de 2500 (2434 exactement) hommes sont enrôlés dans les rangs de l'Armée française dont 2088 combattent en Métropole contre les troupes allemandes et leurs alliés. Ce sont les hommes du fameux Bataillon somali de marche dont la valeur militaire est tant vantée par le colonisateur, bataillon ainsi appelé parce que principalement formé de Somalis. Ces pasteurs nomades, qui doivent combattre à des milliers de kilomètres de chez eux, dans la boue et la pluie, dans un froid qu'ils ne pouvaient imaginer sous le soleil ancestral, s'illustrent par leur bravoure et leur endurance. Ils donnent du fil à retordre à ceux d'en face, enfonçant des défenses ennemies et libérant des villages «gaullois». Ils perdent 517 des leurs et enregistrent plus de mille blessés.

La situation est peu banale. Pour la première fois, le colonisé et son colonisateur se retrouvent dans le même camp, face à un autre. Pour la première fois, ils se retrouvent côte à côte dans un champ de bataille, tournent leurs armes dans la même direction, souffrent non pas l'un à cause de l'autre mais ensemble face à un ennemi. Pour la première fois, ils sont non plus le maître et le soumis mais simplement deux hommes, égaux devant la mort. En effet, face à l'ennemi qu'il faut vaincre pour sauver la France, face aux balles qui crépitent et fauchent la vie, il n'y a plus l'homme blanc «civilisé» et le «sauvage» indigène de couleur, il y a juste deux combattants, aussi vulnérables l'un que l'autre. Il y a juste deux hommes qui doivent se soutenir jusqu'à la dernière once d'énergie. Sous l'étendard d'une France soudain devenue leur patrie commune.

Que se passe-t-il alors dans l'esprit de l'un et de l'autre ? A en croire les témoignages des anciens combattants djiboutiens, le sentiment dominant chez le pasteur nomade est qu'il est là par solidarité, pour répondre à l'appel de détresse de ce Français avec lequel les aléas de l'histoire le font cohabiter. Contrairement aux idées reçues, le combattant djiboutien sait, de par son expérience de colonisé marginalisé dans son propre pays, que la France n'est pas son pays, que le Français n'est pas son concitoyen. Il réagit tout simplement en homme à l'appel d'un autre homme qui a besoin de lui. Dans l'éthique des pasteurs guerriers, le réflexe premier est de courir au secours de celui qui est en détresse, sans s'interroger sur les manquements antérieurs de l'intéressé. C'est cette conception de la solidarité, liée à un milieu pastoral où l'on connaît l'urgence, qui expliquerait l'implication et le sacrifice des combattants djiboutiens lors de cette guerre. Ce n'est sûrement pas la solde de misère qui les meut. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux ne réclament rien à leur retour à Djibouti, d'autant que l'on ne s'empresse pas de leur tendre le dû. Ils ne réclament ni solde ni pension et rentrent au campement dès qu'ils débarquent du bateau. Un peu comme lorsque, ayant volé au secours de leurs contribuables agressés, ils rentrent de mission, habités du sentiment du devoir accompli.

Pour sa part, le combattant français est secoué dans ses certitudes. Le mépris du colonisé et le complexe de supériorité, souvent nourris de l'ignorance, en prennent un coup. La fraternité au combat n'étant pas un vain mot, car la souffrance est source d'interrogations, beaucoup de Français ayant combattu aux côtés des soldats d'Outre-mer sortent transformés de cette guerre. Le discours colonialiste sera une victime collatérale de la confrontation.

Au niveau mondial, le conflit entraîne des conséquences considérables et entame sérieusement la domination européenne. Il favorise la révolution bolchevique de 1917 en Russie, affaiblit l'Allemagne, fragilise les empires coloniaux français et anglais où les peuples dominés commencent à relever la tête. De même, il raye l'empire ottoman de la carte et marque l'entrée définitive sur la scène mondiale des Etats-Unis d'Amérique.

Ce conflit sème surtout les germes de la Seconde Guerre Mondiale, qui va achever de bouleverser la donne mondiale façonnée par l'Europe. Avec le traité de Versailles du 28 juin 1919 qui impose un dictat aux Allemands, notamment sous forme de réparations de guerre à payer, la Première Guerre Mondiale ouvre la voix à Hitler et à son parti national socialiste. L'ancien petit soldat, qui a pris part au conflit qui se termine, va surfer sur le sentiment d'humiliation allemand pour monter en puissance et parvenir au pouvoir.

A Djibouti, le réveil des colonisés est timide après la Première Guerre Mondiale. Faute de leadership, l'on n'assiste pas à une revendication politique significative. C'est sur le terrain social que les autochtones donnent de la voix. Ils dénoncent les inégalités sociales qui contrastent avec les principes républicains affichés par la France, revendiquent des droits, réclament des emplois. Voyant la nécessité de s'unir face une Administration sourde, les colonisés commencent à s'organiser. Ainsi naît le Syndicat des marins somalis, qui entre en action aux côtés du déjà opérationnel Syndicat des gens de la mer, à majorité yéménite, exemples que suivront plus tard les dockers afars. Parallèlement, ils mènent des actions de solidarité, comme en témoigne la

création de l'association Bienfaisance par des hommes tels que Ali Bahdon Aptidon, ancien navigateur et père de Osman, futur ministre du premier gouvernement local de la CFS. Les jeunes, qui comptent dans leurs rangs des éléments scolarisés en français ou en arabe, se mettent aussi en mouvement. Ils se regroupent, souvent par affinités ethniques, pour se livrer à des activités culturelles ou créer des clubs sportifs.

Entre les deux guerres, la colonie connaît une certaine croissance économique, qui crée des emplois. Il y a la Société du chemin de fer franco-éthiopien, le fameux CFE dont les travaux s'achèvent en 1917, les compagnies maritimes, la Société des Salines qui exploitent le sel, les entreprises commerciales et quelques activités de production. Le CFE emploie des manœuvres, notamment pour la manutention et l'entretien de la ligne, et recrute des commis ; les compagnies d'acconage telles que la Compagnie maritime de l'Afrique orientale (CMAO) emploient des dockers et autres ouvriers ; les Salines recrutent manœuvres et ouvriers ; les entreprises engagées dans l'import-export ont également besoin de main d'œuvre. Il en va de même pour les unités de production, qui fournissent le marché en eau potable, en glace, en pièces mécaniques et autres menus articles.

Les nomades sont plus nombreux à s'installer dans la capitale et à étendre la ville autochtone. Ils sont plus nombreux à travailler et à gagner un peu de revenu, mais cela n'est pas près de transformer leur existence. Le ghetto et la pauvreté demeurent. Le contraste avec le quartier européen reste frappant.

De fait, les salariés sont à la merci de leurs employeurs, qui sont adossés à l'administration coloniale. Les conditions de travail sont dures : alors qu'ils ne peuvent même pas se nourrir sur le lieu de travail, les salariés sont soumis à de draconiennes cadences de travail, sous un soleil de plomb ou dans des installations peu respectueuses des règles d'hygiène et de sécurité. Les rémunérations sont dérisoires. La précarité est la règle, car l'écrasante majorité des travailleurs sont des journaliers. La santé des salariés, sans couverture sociale ni système de formation, en pâtit. Les nomades sédentarisés découvrent l'univers impitoyable de l'entreprise capitaliste.

*«En dépit d'une spectaculaire explosion urbaine, l'arrivée de nouveaux citadins ne donna pas naissance à une classe ouvrière organisée : telles sont les principales conclusions d'une première enquête réalisée sur la main d'œuvre en 1927, peut-on lire dans «Djibouti : 1888-1967» de Colette Dubois<sup>1</sup>. Rares étaient les ouvriers permanents : seuls entraient dans cette catégorie les contremaîtres, les surveillants, les très rares domestiques et les commis. Seule, la compagnie du franco-éthiopien (société du chemin de fer) établissait des contrats de travail pour ses employés ; les autres employeurs se contentaient d'accords conclus verbalement. (...) Selon les rapports d'enquête, la majorité des travailleurs, soit les neuf dixièmes, étaient des journaliers, engagés pour un travail déterminé, libérés aussitôt le travail achevé. » Il s'agit d'une véritable exploitation que même les administrateurs coloniaux dénoncent. C'est ainsi qu'en 1930, l'inspecteur des colonies Bagot relève<sup>2</sup> que les employeurs du Territoire fixent unilatéralement les conditions de travail et les rémunérations, et qu'ils ne respectent ni le repos hebdomadaire ni les jours fériés. A son tour, le gouverneur de la CFS, Marcel de Coppet, dénonce l'exploitation des travailleurs.*

Par exemple, il pointe du doigt la Compagnie maritime de l'Afrique orientale (CMAO), qui est l'un des principaux employeurs de Djibouti, qui exige d'un seul homme, muni d'une perche, de propulser des chalands chargés de quinze tonnes de marchandises dans la rade de Djibouti<sup>3</sup>.

En l'absence de couverture sanitaire, en l'absence de vaccination, la mortalité infantile est élevée dans les quartiers autochtones. A Djibouti-ville, les enfants meurent tôt, se répète-on, et nombre d'entre eux sont envoyés vers les régions plus clémentes de Somalie ou d'Ethiopie, confiés à des proches pour leurs premières années. Ils y sont parfois scolarisés en anglais.

C'est dans cette situation d'exploitation capitaliste que la Seconde Guerre Mondiale trouve la CFS. A nouveau, la France doit se battre contre les Allemands. Mais la victoire change cette fois de camp et l'Armée française est défaite dès 1940. Le général Charles de Gaulle lance son célèbre appel du 18 juin 1940 depuis Londres où il s'est réfugié avec d'autres patriotes. Il appelle les Français à résister. Seulement voilà : à Djibouti, avec la défaite de la Métropole et l'arrivée au pouvoir à Paris du maréchal Philippe Pétain, l'administration coloniale manque d'ardeur guerrière. Elle joue la carte de l'opportunisme et se range derrière Pétain et son régime de Vichy contre l'appel à la résistance de Charles de Gaulle.

C'est une Italie devenue fasciste et alliée de l'Allemagne nazie qui apparaît comme la puissance régionale dans la Corne d'Afrique où elle étend ses possessions. Maîtres de l'Erythrée et de la majeure partie de la Somalie actuelle depuis le dix-neuvième siècle, les Italiens parviennent à occuper l'Ethiopie en 1936. Même le Somaliland britannique tombe un temps dans leur escarcelle. L'administration vichyste de la CFS leur fait les yeux doux.

Mais les forces de Londres, présentes dans ses colonies de la région, notamment au Kenya, au Soudan et à Aden, ne s'avouent pas vaincues. Quant aux militaires français de la petite CFS, ils se divisent entre vichystes et partisans de la libération. Ces derniers, composés de métropolitains et de colonisés du Territoire, rallient les autres partisans de la France libre emmenés par le général De Gaulle. Ils franchissent clandestinement les frontières et gagnent les possessions britanniques du Somaliland et d'Aden. Dans les rangs des troupes britanniques qui les accueillent, ils contribuent à détacher la colonie du régime de Vichy.

Dès 1941, les forces de Londres défont les troupes de l'Italie fasciste dans la Corne d'Afrique. Elles durcissent alors le blocus décidé en octobre 1940 contre la Côte française des Somalis sous administration vichyste. Le blocus affecte durement la colonie qu'il vide d'une partie de sa population. Pour survivre, beaucoup de Djiboutiens se réfugient en brousse ou dans les pays limitrophes. Celles et ceux qui restent en sont réduits au rationnement et aux affres de la faim. On mange les chats et les ânes, selon les témoignages des anciens. Les autochtones appellent cette période *karmī*, ce qui apparaît comme une déformation de l'expression arabe «*kar ma'ak ?*» qui signifie «*as-tu la carte?*» et peut renvoyer à la carte de rationnement qui donne accès à la rare nourriture distribuée aux autochtones par l'Administration durant le blocus, telle une variété de doura de mauvaise qualité.

Militairement assiégée, économiquement affaiblie et psychologiquement sous pression, l'administration vichyste de Djibouti, se rend en décembre 1942. L'acte de reddition est signé à la localité de Chabelley le 28 décembre entre le général vichyste Dupont et les représentants des Forces britanniques et de la France combattante. La colonie bascule alors dans le camp de la résistance au nazisme et le blocus prend fin. Une équipe de la France Libre emmenée par le gouverneur Bayardelle succède aux vichystes à la tête du Territoire. C'est elle qui mobilise les colonisés pour aller défendre la France. Les autochtones sont enrôlés par centaines, atteignant le nombre de 860 hommes. Ils redonnent naissance à l'héroïque Bataillon de marche de leurs aînés de 1914-1918. Ils reçoivent les rudiments de l'instruction militaire sur place, puis gagnent l'Hexagone via la Tunisie où la formation s'approfondit et l'entraînement s'intensifie.

A nouveau, la guerre regroupe colonisateurs et colonisés. A nouveau, ils souffrent ensemble face à l'ennemi et se découvrent mutuellement sous un autre jour. Encore une fois, le colonisateur reconnaît la valeur du colonisé au combat. Comme en 1914-1918, il vante sa bravoure et son endurance. Les aînés de la Première peuvent être fiers de leurs cadets de la Seconde. «*Les habitants de l'Empire français ont sauvé la métropole*», reconnaît Alexandre de Marenches, qui sait de quoi il parle, dans un livre d'entretiens avec la journaliste Christine Ockrent, *Dans le secret des princes*<sup>4</sup>. Il ajoute : «*Les combattants musulmans, remarquables guerriers, ne craignaient guère la mort : ils croyaient en la baraka*». De Marenches a dirigé près de onze ans les services secrets français sous les présidents Pompidou et Giscard d'Estaing, et il a traversé la Seconde Guerre Mondiale en combattant et témoin privilégié.

Comme celle de 1914-18, la Guerre de 1939-45 a un impact sur l'ordre mondial. C'est un impact immense, à la mesure du carnage qu'elle a provoqué. Désormais, le capitalisme ne sera plus le seul maître du monde. Il lui faudra compter avec un coriace rival, le communisme d'inspiration marxiste-léniniste. A l'intérieur du camp capitaliste aussi, les cartes seront redistribuées. Le conflit porte le coup de grâce aux empires coloniaux, particulièrement britannique et français. Remettant en cause la célèbre expression de vanité des Anglais, le soleil va dorénavant se coucher sur le pays de la Reine Victoria revenu à ses dimensions insulaires.

Les puissances présentes sur la ligne de départ en 1939 ne franchissent pas toutes celle d'arrivée. L'Allemagne, le Japon et l'Italie, pour ne citer que ces pays, perdent la guerre. Les vainqueurs officiels sont les Etats-Unis, l'URSS, la Grande Bretagne et... la France. Les grands vainqueurs sont les Etats-Unis et l'URSS. C'est autour de ces deux puissances victorieuses que le monde se recompose, entrant dans l'ère de la bipolarisation. Au camp capitaliste emmené par les Américains, fait face le bloc communiste conduit par l'URSS. La confrontation plonge le monde dans la Guerre Froide.

C'est dans ce contexte et ses bouleversements spectaculaires que va s'inscrire la décolonisation.

À Djibouti, l'idée d'Indépendance, qui sommeille dans les cœurs et les esprits, se réveille lentement. La naissance de nouveaux Etats arabes sur les ruines de l'empire ottoman, les vagues d'Indépendances arrachées à la Grande Bretagne, en commençant par l'Asie où Gandhi conduit

l'Inde à la liberté dès août 1947, la souveraineté retrouvée de l'Éthiopie, la marche vers l'Indépendance de la Somalie voisine et les revendications de plus en plus affirmées dans les colonies françaises, vont renforcer les espoirs de libération des Djiboutiens.

## **B. Quelques réformes pour réfréner le désir de liberté**

D'ailleurs, dès 1946, on leur parle pour la première fois de statut, de collège électoral, de représentation locale et de participation aux Assemblées en Métropole. Mais du fait d'un mode de scrutin à double collège (autochtone et européen) peu favorable à la majorité colonisée, c'est un Français, Bernard Cothier, qui est élu pour représenter la CFS aux Assemblées constituantes d'octobre 1945 et de juin 1946.

Cette timide évolution est en ligne avec les promesses d'intégration promises par De Gaulle dans son discours de Brazzaville du 30 janvier 1944. C'est une tentative institutionnelle destinée à maintenir l'empire colonial. Transcrite dans la Constitution de 1946, elle crée ce qu'elle appelle l'Union française où le mot colonie laisse la place à ceux de Territoire et Département d'Outre-mer. La CFS devient un Territoire d'Outre-mer. Les colonisés y ont droit à un Conseil représentatif, qu'ils partagent cependant avec les Européens locaux.

Le Conseil représentatif de la CFS fonctionne pour la première fois à partir de mars 1946. Il a pour mission de voter le budget et les impôts du Territoire, d'attribuer les concessions et marchés et d'organiser les services administratifs locaux. Présidé par un syndicaliste métropolitain d'orientation communiste, Martine, il est composé de vingt membres, dix issus du collège européen et dix de celui autochtone. Ils ont un mandat de cinq ans. Douze d'entre eux, à raison de six par collège, sont élus. Les huit restants, quatre autochtones et quatre métropolitains, sont désignés par le gouverneur. Les élus du collège autochtone sont représentatifs au sens strict du terme des trois communautés : deux pour les Somalis, deux pour les Afars et deux pour les Arabes. Bileh Doualeh Ismael et Djama Ali Moussa dit Zeili pour les Somalis, Youssouf Abdallah et Abdallah Ali pour les Afars, Saïd Ali Coubèche (désigné vice-président) et Ahmed Ben Ahmed pour les Arabes, deviennent les six élus djiboutiens de la première assemblée locale à l'issue du second tour de l'élection qui se déroule le 21 mars 1946. Le premier tour s'étant tenu onze jours plus tôt. Au total, le Conseil représentatif comprend, au titre du collège autochtone, quatre Afars, trois Arabes et trois Somalis.

L'embryonnaire assemblée locale voit sa composition modifiée par une loi du 19 août 1950, année où elle doit être renouvelée. Elle comprend désormais douze sièges pour les Européens de statut français et treize pour les autochtones. La répartition des sièges autochtones est la suivante : sept Somalis, quatre Afars et deux Arabes. On note une augmentation du quota des Somalis et une réduction de celui des Arabes.

Cette nouvelle composition n'est pas sans rapports avec les affrontements sanglants qui opposent certaines communautés autochtones en décembre 1948 et en août 1949. Manipulés par des intérêts partisans et coloniaux extérieurs, Somalis Issas et Gadabourcy se ruent les uns sur les autres. Le sang coule inutilement, faisant morts et blessés. Sous les yeux d'une

administration singulièrement passive. L'accès de violence n'épargne pas la communauté arabe. En octobre 1949, Saïd Ali Coubèche échappe de justesse à un attentat. Son oncle Abdallah Coubèche y laisse la vie. C'est au sujet des sièges à occuper par les autochtones au Conseil représentatif mais aussi dans les institutions françaises (Sénat, Union française et Assemblée nationale) que les passions se déchaînent. Mais assez vite, les esprits se ressaisissent et la page est tournée.

Il faut préciser que, outre le Conseil représentatif, la CFS a droit à un représentant à l'Assemblée nationale française élu en commun par les deux collèges, à un délégué au Conseil de la République (futur Sénat) et à un autre à l'Union française, désignés tous deux par le Conseil représentatif. C'est Martine qui est élu au siège de député de la CFS à l'Assemblée nationale française en novembre 1946. Il bat Bernard Cothier mais aussi le colonel et gaulliste Magendie. En juin 1951, il est battu par Magendie, qui a servi comme officier en CFS et au Bataillon somali.

Les Djiboutiens cherchent donc à s'inscrire dans ce vent du changement. Mais pour avancer, il leur faut des leaders politiques. Ils en trouvent. Djama Ali Moussa dit Zeilī, Hamphare Hassan Hamphare, Saïd Ali Coubèche, Hassan Gouled Aptidon, Mohamed Kamil Mohamed et Mahamoud Harbi Farah sont sur les rangs. Coubèche est le leader de la communauté yéménite ; Mohamed Kamil et Hamphare Hassan émergent chez les Afars ; Zeilī, Gouled et Harbi s'imposent chez les Somalis. A l'instar de leurs concitoyens d'origine yéménite regroupés au sein du Club de la jeunesse arabe, leaders afars et somalis créent en 1946, sous l'impulsion de Harbi qui en devient le président, le Club de la Jeunesse somalie et dankalie (entendez afare). Cette organisation a pour vice-président Hamphare Hassan Hamphare.

A des degrés divers, ces hommes compteront dans l'histoire politique du pays, comme d'autres dont nous parlerons plus loin. L'un d'eux, Harbi, sera la figure emblématique de la revendication indépendantiste du Territoire.

En décembre 1946, Djama Ali Moussa dit Zeilī devient le premier autochtone à représenter la CFS au Conseil de la République (Sénat), Saïd Ali Coubèche le premier autochtone à la représenter à l'Assemblée de l'Union française en juin 1947. Djama Ali est réélu en décembre 1948. Hassan Gouled Aptidon lui succède en 1952 au Sénat tandis que, en octobre 1953, à l'expiration du mandat de Saïd Ali Coubèche, Mohamed Kamil Mohamed est élu à l'Union française. Quant à Mahamoud Harbi Farah, il succède en juillet 1956 au colonel Magendie, qui a battu le député sortant Martine en 1951. Par cette victoire, qu'il remporte sur un candidat gaulliste de poids, Michel Habib-Déloncle, Harbi devient le premier autochtone à siéger à l'Assemblée nationale française.

De fait, ces hommes et d'autres vont bientôt opérer des alliances entre eux et former deux groupes. Mohamed Kamil Mohamed, Hassan Gouled Aptidon et Hamphare Hassan Hamphare, rejoints plus tard par Ahmed Dini Ahmed et d'autres, vont faire équipe. Ils choisissent Hassan Gouled comme chef de file. Mahamoud Harbi Farah, Saïd Ali Coubèche, Djama Ali Moussa dit Zeilī, Ahmed Hassan Liban dit Gouhad et d'autres tels que Moussa Ahmed Idriss et Ali Aref Bourhan vont former un autre groupe avec Harbi pour meneur.

Gouled et ses amis, Harbi et les siens, tels sont les acteurs autochtones de la scène politique naissante. Bien que somalis tous deux, Gouled et Harbi sont différents sur bien des points. Ils diffèrent par l'âge, le caractère et le parcours. Ils diffèrent surtout par les convictions politiques.

Plus âgé que son rival, Hassan Gouled Aptidon est né vers 1916. Il fait quelques années d'études primaires, chose plutôt rare pour sa génération, puis se lance dans la vie active. Il est tour à tour pointeur, aide-soignant, magasinier, entrepreneur en travaux publics. Bien que d'un tempérament réservé, parfois boudeur, il acquiert une solide expérience du terrain et des hommes. Il se lance dans la politique dès 1946, comme la plupart de ses amis et adversaires politiques. Il ne manifeste guère de charisme, ne soulève pas les foules quand il prend la parole, mais sait tracer son sillon et s'imposer. Il sait calculer, manœuvrer et mener pour parvenir à ses fins. C'est un homme capable de faire preuve de patience pour conquérir le pouvoir. Tout comme il est capable de rendre les coups qu'il reçoit. Il sait attendre son heure. Gouled n'est pas un adepte de l'audace et du changement, mais plutôt un conservateur, qui n'épouse le changement que s'il est inéluctable.

Plus jeune que lui, Mahamoud Harbi Farah est le fils d'un notable. Né en 1921 à Ali-Sabieh, il va à l'école coranique où il s'initie à l'arabe. Il s'initie également au français dans cette naissante ville d'Ali-Sabieh. En réalité, le français et l'arabe, il les apprend en autodidacte. Ses qualités de meneur percent très tôt. Il a dix-huit ans, est employé de restaurant à Djibouti-ville et déjà sensible à la cause syndicale, quand la Seconde Guerre Mondiale éclate en 1939. En 1940, il gagne la ville d'Aden d'où il rejoint la marine française pour se battre contre le nazisme. Il fait la guerre comme marin. Cette période lui permet de découvrir le monde, de prendre du recul et de mûrir politiquement. A son retour, il ouvre un restaurant à Ali-Sabieh, puis se lance dans la politique. Harbi est un personnage charismatique, un tribun qui galvanise les foules. Il sait trouver les mots et les gestes qu'il faut pour séduire ses interlocuteurs. Il réussit à gagner à la fois la confiance populaire et celle de l'administration coloniale. C'est un homme de mouvement et d'audace, épris de liberté et de progrès pour son pays.

Les premiers affrontements électoraux entre les deux camps ne vont pas tarder. Si, à l'élection sénatoriale de 1952, Gouled trouve un peu le champ libre, du fait du jeune âge de son rival (Harbi a alors moins des 35 ans requis) qui ne lui permet pas de se faire élire, et gagne le siège de la colonie au Sénat français, il n'en va pas de même aux scrutins qui suivent. La Loi-cadre du 23 juin 1956, également appelée Loi Gaston Deferre, du nom de son auteur et ministre socialiste de la France d'Outre-mer, aidé par un collègue africain du gouvernement de Guy Mollet, Félix Houphouët Boigny, futur président de la Côte d'Ivoire, instaure de nouvelles institutions dans les territoires sous tutelle. Elle instaure le suffrage universel, supprime le double collège électoral pour n'en créer qu'un seul, institue une Assemblée territoriale aux prérogatives plus élargies que le Conseil représentatif, notamment en matière d'organisation et de gestion des services territoriaux, ainsi qu'un exécutif appelé Conseil de gouvernement. Elle introduit également une distinction entre services publics d'Etat et du Territoire. C'est par une loi du 14 avril 1957 et un décret du 22 juillet 1957 que la Loi-cadre est appliquée à la Côte

française des Somalis (CFS). L'Assemblée territoriale, qui comprend trente sièges dans le cas de la CFS, soit dix-huit pour la circonscription de Djibouti, six pour Ali-Sabieh/Dikhil et six pour Obock/Tadjourah, est élue au suffrage universel. Elle désigne en son sein un Conseil de gouvernement que dirige le leader de la majorité avec le titre de vice-président. C'est le gouverneur colonial qui en est d'office le président et contrôle son action pour le compte de Paris. A une époque où les Britanniques ont déjà tiré les conséquences de leur affaiblissement et de celui de l'Europe, décolonisant les peuples qu'ils ont soumis à leur tutelle, ces institutions sont une nouvelle tentative de Paris de contenir la poussée indépendantiste qui n'épargne pas ses colonies. Bien qu'étroitement encadrées, elles se veulent une avancée politique.

A Djibouti, les premières élections sous la Loi-cadre, ont lieu le 23 juin 1957. Les deux principales listes en lice sont conduites par Mahamoud Harbi Farah, sous la bannière du Mouvement de l'Union républicaine (MUR), et Hassan Gouled Aptidon dont la formation porte le nom de Défense des intérêts économiques et sociaux du Territoire (DIEST). Parmi les alliés du premier, Messieurs Djama Ali Moussa, Bats et Saïd Ali Coubèche, président de la Chambre de commerce,; le second est assuré du soutien de Mohamed Kamil Mohamed, Hamphare Hassan Hamphare et Michel Habib Deloncle. Mahamoud Harbi ne semble pas mal vu par le chef du Territoire, René Petitbon. Il ne l'entrave pas dans sa campagne. Quant à Hassan Gouled, il peut compter sur le soutien des milieux gaullistes. La présence à Djibouti d'un certain Jacques Foccart en témoigne. Les Gaullistes voudraient voir leur ami prendre la direction des affaires locales mais ils n'ont pas l'appui du chef du Territoire qui les soupçonne de diviser les représentants du Territoire.

La campagne est vive entre les deux camps et leurs deux leaders. Elle tourne à l'avantage de Mahamoud Harbi Farah qui gagne la totalité des trente sièges. Le scrutin de liste majoritaire à un tour lui facilite la tâche. Sont élus quatorze Somalis, huit Afars, trois Arabes et cinq Européens. On le voit, la majorité relative va aux Somalis, alors bien vus de l'administration coloniale. Parmi les élus de cette première Assemblée territoriale, Djama Ali Moussa, Saïd Ali Coubèche, Ahmed Goumaneh Robleh, Ali Aref Bourhan, Moussa Ahmed Idriss et Ahmed Hassan Liban dit Gouhad.

Harbi devient, le 30 juillet 1957, le premier vice-président du premier Conseil de gouvernement local. Il a également en charge deux secteurs clés de l'économie locale, le Port et les Travaux publics. Font partie de ce premier cabinet des personnalités telles que Saïd Ali Coubèche qui devient ministre des Finances, Ahmed Hassan Liban dit Gouhad nommé ministre des Affaires intérieures, Ibrahim Sultan qui devient ministre de la Fonction publique, Barkat Dirieh Guedid nommé ministre du Travail, Mohamed Ali Dini en charge du ministère de la Production, ou encore Osman Ali Bahdon comme ministre de la Santé.

Harbi est à l'apogée de son ascension fulgurante. Il est très populaire et gagne la confiance de Paris, qui voit en lui un politicien solide et modéré. Elle pense pouvoir s'appuyer sur lui pour tenir le Territoire.

Sa liste ne gagnant aucun siège à l'Assemblée territoriale, Hassan Gouled Aptidon est très déçu. Il en développe de l'amertume, d'autant qu'une tentative coutumière de rapprocher les deux leaders rivaux échoue. Harbi refuse, rapporte-t-on, d'accéder à la demande de Gouled de le laisser se faire réélire en juin 1958 au Sénat. Le chef du MUR lui oppose son ami Ahmed Goumaneh Robleh, autre natif d'Ali-Sabieh, qui a servi dans l'Armée française et combattu pour la France durant la Seconde Guerre Mondiale de 1939-1945. C'est Goumaneh qui gagne le siège et devient sénateur. Avec Harbi à la fois député à l'Assemblée nationale française et vice-président du Conseil de gouvernement et son ami Goumaneh sénateur, le MUR rafle la mise et domine la politique locale.

C'est dans ce contexte qu'intervient le référendum d'autodétermination du 28 septembre 1958 où Mahamoud Harbi Farah prend courageusement position pour un autre avenir que le statut de colonie.

### **3. Le référendum de 1958 : le tournant**

Revenu au pouvoir en France, à la faveur des événements d'Algérie, le général Charles de Gaulle, qui a promis aux colonisés africains de les mettre en situation de *«s'intégrer dans la communauté française avec leur personnalité, leurs intérêts, leurs aspirations, leur avenir»*, dans son discours du 30 janvier 1944 à Brazzaville, doit agir au sujet des territoires où le désir d'émancipation va croissant, rendant caduque l'idée d'Union française de 1946. Il propose la formule de Communauté française en remplacement de l'Union. Il s'agit d'une sorte d'association entre la France et ses colonies, dont l'objectif est de maintenir sans la lettre l'empire colonial. L'idée est intégrée au projet de Constitution que Charles de Gaulle propose aux Français pour créer la cinquième République. L'ensemble fait bientôt l'objet d'un référendum pour sa légitimation populaire.

Le verdict attendu est un Oui massif. L'on pense que, à quelques rares exceptions près, les colonisés de l'empire vont préférer un mariage avec le colonisateur à l'aventure d'une liberté qu'on leur présente comme étant à risques.

Le référendum a lieu en septembre 1958, plus exactement le 28 septembre 1958. Il faut aux habitants de la CFS dire si Oui ou Non ils approuvent le projet de Constitution de Paris qui crée la communauté française. Répondre Oui, c'est opter pour le maintien du pays dans l'ensemble français, tandis que le Non constitue le choix de l'Indépendance.

#### **A. La prise de position de Harbi pour l'indépendance**

A Djibouti, les regards sont tournés vers les politiciens locaux. Le principal leader est très attendu. Mahamoud Harbi Farah est en visite à Paris où il s'est rendu en juillet 1958 avec son épouse Fadoum Ahmed Abaneh et sa fille Souad, sa seule enfant. Sa position sur la question posée au référendum est prête, comme en fait état, dès le 7 août 1958, le journal français *Le Monde*. Le vice-président du Conseil de gouvernement décide d'appeler à voter Non au projet de Constitution qui institue la communauté française et maintient ainsi l'empire colonial. Il se

prononce pour l'Indépendance. Il l'annonce sans tarder au peuple qui l'attend. Dès sa descente d'avion qui le ramène de Paris, Harbi officialise de vive voix sa position en faveur de l'Indépendance. Il le fait de manière originale : conscient de la force des symboles, il met le mot Non à la bouche de la jeunesse, représentée ici par sa petite fille Souad, qui le prononce bien haut. D'emblée, il inscrit le débat dans l'avenir.

En 1958, la conférence historique qui a réuni vingt-neuf pays d'Afrique et d'Asie, pour la plupart d'anciennes colonies, du 18 au 24 avril 1955 à Bandung en Indonésie, autour de Nehru d'Inde, de Gamal Abdo Nasser d'Égypte, de Sukarno d'Indonésie et de Zhou Enlai de Chine, est dans les esprits des peuples encore colonisés. Tenue peu après la victoire des indépendantistes vietnamiens de 1954 sur le corps expéditionnaire français, défait à Diên Biên Phu, cette réunion a eu un retentissement certain auprès des peuples non encore émancipés. Lesquels ont eu le sentiment réconfortant qu'ils n'étaient pas seuls, que les nouveaux Etats peuvent s'allier et s'affirmer dans le monde issu de la Seconde Guerre Mondiale. Plus près de Djibouti, des drapeaux d'Etats africains indépendants flottent déjà. Au Sud du Sahara, le Ghana du docteur Kwame Nkrumah est indépendant depuis le 6 mars 1957 et la Guinée de l'ancien syndicaliste Ahmed Sékou Touré attend avec impatience le référendum annoncé pour exprimer sa volonté d'émancipation. Au Nord, la Tunisie est souveraine depuis le 20 mars 1956, le Maroc depuis le 2 mars 1956. Gamal Abdo Nasser et ses amis du groupe des Officiers libres dirigent depuis 1952 une Égypte progressiste. Ce chantre du nationalisme arabe qu'est Nasser est populaire dans le monde arabo-musulman dont le pays de Harbi. Surtout, la Somalie voisine marche à grands pas vers l'Indépendance. L'Indépendance à la fois de la Somalia (ancienne colonie italienne que Rome administre sous mandat des Nations unies) et du Somaliland sous protectorat britannique, est acquise. Elle va être proclamée en 1960. Le désir d'une Grande Somalie, que les Britanniques ne voient pas d'un mauvais œil, contrairement à d'autres Etats de la région et d'ailleurs, anime les Somalis de la Corne d'Afrique. Le sentiment pansomaliste, incarné par le Somali Youth League (SYL) à Mogadiscio, est nettement perceptible dans les deux territoires qui formeront la République de Somalie ainsi que dans les régions somalies d'Éthiopie et du Kenya. Il n'est pas absent chez les Somalis de Djibouti d'où est issu Harbi.

Le choix de Mahamoud Harbi Farah, qui sait que l'idée d'Indépendance ne rebute pas les pasteurs nomades que sont ses concitoyens, s'inscrit dans ce contexte mondial et régional. L'exercice sous contrôle des quelques compétences transférées aux colonisés par la Loi-cadre de 1956, achève de le convaincre que la colonisation reste la colonisation quel que soit son habillage. Il entend saisir l'occasion qu'offre le référendum pour conduire son pays à l'Indépendance dès 1958, c'est-à-dire avant la Somalia et le Somaliland. Une CFS indépendante avant les autres, pèserait-elle dans le débat sur l'avenir politique des Somalis ? L'idée ne semble pas absurde au tribun Harbi, de sorte que d'aucuns lui prêtent l'intention de briguer la direction d'une Somalie unifiée qui irait dans un premier temps de Doumeyra (à la frontière de Djibouti avec l'Érythrée) à Kismayo au sud de la République somalienne actuelle.

Et les autres composantes de la CFS ? Et les Afars ? Et les Arabes ? Il est indispensable de rappeler que, contrairement à ce que peut suggérer la dénomination Côte française des Somalis

(CFS), qui a du reste succédé à celle de Territoire d'Obock et Dépendances, les concitoyens de Harbi sont essentiellement issus de trois groupes : les Afars et les Somalis, qui habitaient le pays avant l'occupation coloniale, et les Arabes d'origine yéménite qui les ont rejoints plus tard dans les centres urbains. Pour Harbi, il ne semble pas y avoir de contradictions majeures entre les trois composantes nationales. Sa popularité, qui va au-delà de son groupe ethnique, le conforte dans son analyse. Il connaît bien les communautés afare et yéménite et sait communiquer dans leurs langues respectives. Il séduit beaucoup d'Afars et d'Arabes. Ses succès électoraux comme son entourage politique, en témoignent. Par exemple, Saïd Ali Coubèche, fils de l'un des premiers commerçants yéménites du pays et personnalité politique en vue, est son ministre des Finances. Ali Aref Bourhan, Afar de Tadjourah et de Zeyla, fils du premier chef de village de Djibouti, qui roulera plus tard pour l'administration coloniale, compte parmi ses jeunes lieutenants. Harbi pense pouvoir conduire Afars, Arabes et Somalis à l'Indépendance.

## **B. La réponse du colonisateur et de Gouled**

La prise de position de Harbi est un choc pour l'administration coloniale. Faut-il croire qu'elle n'a pas vu venir ses idées indépendantistes dont il ne faisait pourtant pas mystère auprès de ses partisans ? Elle décide en tout cas de le contrer, car Paris n'est pas prête à l'Indépendance de la colonie. Trop stratégique pour quitter l'ensemble français. La machine coloniale se met alors en branle contre le camp indépendantiste. Elle trouve des alliés déterminés en Hassan Gouled Aptidon et ses amis de la DIEST, le parti qu'il dirige. Harbi tente de convaincre ses adversaires mais toutes les tentatives pour rallier la DIEST au Non échouent. Y compris celles de certains membres de la famille de Gouled dont le courageux notable Hassan Osman. L'idée d'une CFS indépendante n'a pas les faveurs du chef de la DIEST et de ses amis. Pourquoi cette attitude de Gouled ? Est-ce parce qu'il est aveuglé par sa rivalité avec Harbi et qu'il estime qu'une Indépendance conduite par ce dernier le desservira dans sa carrière politique ? C'est la position de ses détracteurs, qui affirment qu'il ne prend pas la mesure de l'enjeu. Sa position n'est-elle pas tout simplement dictée par la conscience que c'est un combat perdu d'avance en raison de la détermination de l'administration coloniale et de Paris à conserver Djibouti et sa position stratégique ? C'est l'explication de ceux qui défendent le pragmatisme de Gouled. Ils parlent de réalisme politique par opposition à ce qui serait l'idéalisme de Harbi. Argument balayé par les admirateurs de Harbi qui soulignent que l'Indépendance ne se donne pas mais s'arrache. Toujours est-il que les deux hommes et leurs partisans vont encore avoir à en découdre.

La campagne est rude. Harbi est fort de son charisme, de sa force politique et de son assise populaire. Gouled et le camp du Oui ont le soutien décisif de l'administration coloniale et de Paris.

Comme d'ordinaire, Harbi soulève les foules, les jeunes sont littéralement subjugués. Il fait le plein aux meetings. Il fustige les méfaits du colonialisme tout en épargnant la France. Il se dit pour une Indépendance dans l'amitié avec la France et non dans la rupture avec elle. Déjà, dans le journal français *Le Monde* du 7 août 1958, le vice-président du Conseil de gouvernement précise son projet d'Indépendance pour Djibouti en ces termes: "*L'Indépendance que nous*

*demandons, ne veut pas dire divorce, ni sécession...Nous savons combien l'Indépendance des faibles, des isolés est une illusion dans un monde dur où il devient indispensable de se regrouper, de faire bloc avec ses amis, pour survivre, principalement sur le plan économique et politique...Notre choix à nous est déjà fait. C'est avec la France que nous ferons bloc au sein d'une alliance fraternelle dont nous fixerons les contours dès que nous aurons obtenu l'Indépendance...Que nous soyons autonomes comme aujourd'hui, indépendants comme demain, la France, à laquelle nous devons beaucoup, pourra de toute manière compter sur notre amitié fidèle et agissante." La volonté de rassurer la France est manifeste.*

Mais ni le gaullisme qui revient au pouvoir à la faveur de la crise d'Algérie, ni la France n'entendent perdre le Territoire. François Mitterrand écrit dans le *Coup d'Etat permanent*<sup>5</sup> : "Nul ne saura l'exact moment où de Gaulle a compris que l'aventure finirait mal. Il avait vu la France, son Indépendance reconquise et ses libertés restaurées, faire la guerre sans répit pendant vingt ans et courir d'un continent à l'autre pour sauvegarder son empire, champ de bataille où s'affrontaient les contradictions du siècle...Il l'avait vue, au terme de chaque conflit, consentir invariablement aux peuples révoltés, et au prix fort, l'objet même de leur revendication initiale." Il poursuit plus loin, en page 55 : "Le gaullisme, en somme, s'était battu consciencieusement. Il avait refusé tout ce qui eût évité la guerre, l'extermination, la sécession. Il avait lutté contre l'abrogation du travail forcé, contre le code du travail, contre le suffrage universel, contre les conseils municipaux, contre les assemblées locales responsables, contre le collège unique, contre tout embryon du pouvoir décentralisé, contre la fédération, contre l'intégration, contre l'Indépendance".

Il n'empêche que Harbi martèle les bienfaits de l'Indépendance et promet un avenir radieux. Il insiste sur l'occasion historique qu'offre le référendum du 28 septembre 1958.

Le camp du Oui le combat. Hassan Gouled, ses amis et la machine coloniale dépeignent leur adversaire comme un illuminé, qui appelle à l'aventurisme. Pour eux, la demande d'Indépendance est prématurée car les gens ne sont pas prêts à se prendre en charge. Et en sous-main, ils n'hésitent pas à manier l'argument ethnique. Ils tentent la carte de la division. Ils espèrent un repli communautaire chez les Afars et les Arabes en leur présentant Harbi comme un dangereux pansomaliste, dont le projet indépendantiste jetterait le Territoire sous la tutelle somalienne et susciterait une réaction violente du voisin éthiopien. Une Ethiopie préoccupée, il est vrai, par le pansomalisme et qui pour intimider ses sujets somali-issas établis le long du Chemin de fer organise en août 1960 le massacre d'Aïcha où des milliers d'habitants de cette localité située près de la frontière avec Djibouti périrent. L'empereur éthiopien Hailé Sélassié soupçonnait Aïcha et d'autres villes de la région somalie d'Ethiopie telles que Djigjiga de nourrir des idées pansomalistes. L'administration coloniale française et ses alliés anti-indépendantistes agitent aux électeurs toutes sortes de risques.

Reste que, selon de nombreux témoins de l'événement, la mobilisation électorale penche en faveur d'un Harbi qui use de toutes les ressources de son art oratoire, y compris la

poésie. A la lumière du rapport de forces humain sur le terrain, le camp indépendantiste ne doute pas de sa victoire.

### C. La victoire controversée du « oui »

Il n'en est rien. C'est un « oui » à la France que l'on annonce. Les partisans de la tutelle française invoquent une mobilisation massive de leurs partisans, en particulier de l'électorat afar. L'administration ne reconnaît que 25% des suffrages exprimés au camp du Non. Les indépendantistes crient à la fraude. De nombreux témoins de l'époque affirment que l'administration coloniale a organisé des bourrages d'urnes, surtout dans le nord du pays où les partisans de l'Indépendance sont empêchés de se rendre. Ces derniers subissent la répression quand ils essaient de manifester leur mécontentement. Harbi est même blessé à la tête par les forces de l'ordre le 5 octobre 1958 à Ambouli dans la capitale, lors d'une intervention musclée menée contre un grand meeting de protestation où il prend la parole. Deux ministres de son Cabinet, Ahmed Hassan Liban dit Gouhad et Barkat Dirieh Guedid, sont arrêtés et jetés en prison pour trois mois.

Les tenants du Oui exultent. Ils se sentent pousser des ailes et s'apprêtent à accaparer la scène politique locale. Mais le tribun Harbi est encore là. Il est toujours soutenu par l'Assemblée de la CFS où les conseillers territoriaux, comme on appelle à l'époque les députés locaux, lui renouvellent sa confiance dès le 2 octobre 1958. Pour Paris, cette situation est inacceptable. Il faut donner l'estocade. Le 21 octobre 1958, le Gouvernement français dissout l'Assemblée territoriale démocratiquement élue par un décret pris en Conseil des ministres. Déjà, près de deux semaines plus tôt, le 4 octobre, le chef du Territoire, Maurice Meker, limoge par arrêté les ministres restés fidèles à Mahamoud Harbi Farah.

De nouvelles élections à l'Assemblée territoriale sont décidées pour le 29 novembre 1958. Afin de donner la majorité au camp du Oui et de renforcer le poids politique de la communauté afare que courtise désormais un gouvernement français déçu par le Non de Harbi et de ses partisans, Paris promulgue dans la foulée une nouvelle loi électorale. Le nombre de sièges à l'Assemblée territoriale passe de trente à trente deux sièges. De même, leur répartition est modifiée : Djibouti n'a plus que seize sièges contre dix-huit en 1957, Tadjourah/Obock passe de six à neuf conseillers et Dikhil/Ali-Sabieh de six à sept sièges. Enfin, le scrutin de liste majoritaire est remplacé par un scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Comme prévu, la majorité change de camp à l'issue des élections. La liste de Hassan Gouled Aptidon et de ses amis de la DIEST recueille vingt-cinq sièges contre sept (dont six à Djibouti) pour celle de Harbi et de ses partisans. En si peu de temps, le rapport de forces s'inverse. La composition ethnique évolue aussi : l'Assemblée compte quatorze Somalis (comme en 1957), treize Afars (cinq de plus qu'en 1957), un Arabe (deux de moins qu'en 1957) et quatre Européens (un de moins que précédemment). C'est un Européen, Albert Sahatdjian, qui préside la nouvelle Assemblée territoriale. Ali Aref Bourhan en est le Vice-président.

### D. Gouled puis Dini succèdent à Harbi

Aux gagnants de décider du statut du Territoire dans un délai de quatre mois, comme le demande la nouvelle Constitution française aux Assemblées des territoires ayant voté Oui. A eux aussi de former le second Conseil de gouvernement local.

Le 11 décembre 1958, l'Assemblée se réunit pour choisir entre les trois statuts possibles : Département français d'Outre-mer, Etat membre de la Communauté et Territoire d'Outre-mer, c'est-à-dire le statu quo. La nouvelle majorité opte pour le statu quo à l'invitation de Hassan Gouled Aptidon et de son ami Mohamed Kamil Mohamed.

Le 24 décembre, Gouled est désigné vice-président de l'exécutif, et il nomme Mohamed Kamil Mohamed ministre des Affaires intérieures. Le chef de la DIEST s'installe dans le fauteuil de Mahamoud Harbi, devenu son ennemi juré depuis qu'il l'a laissé sans siège à la première Assemblée territoriale en juin 1957 et privé de sa réélection au Sénat français en 1958 au profit de Ahmed Goumaneh Robleh. Il savoure sa revanche. Mais il n'exerce pas longtemps ses fonctions. Elu député à l'Assemblée nationale française le 19 avril 1959, il les quitte aussitôt pour succéder sur les bancs du Palais Bourbon à un Harbi qui se jette à corps perdu dans la lutte pour l'Indépendance. Pourquoi Gouled préfère-t-il le mandat de député français à la vice-présidence du Territoire ? Les avis divergent. Ses détracteurs n'y voient qu'un geste revanchard et avancent que c'est juste pour revêtir la cocarde de député portée avant lui par son rival. Pour ses amis, c'est une décision politique motivée par la nécessité d'aller plaider à Paris la cause de la CFS dans le sens d'une plus grande autonomie. Si tel est le cas, ce sera manqué car son mandat ne fera pas évoluer la CFS vers plus de prérogatives. Il faut dire que le caractère du député Hassan Gouled le porte peu à la communication active et au lobbying que nécessite une sensibilisation des sphères d'influence parisiennes sur le sort d'une lointaine colonie.

A son tour, Mohamed Kamil Mohamed, ministre des Affaires intérieures, est élu au Sénat de France le 26 avril 1959.

Le 16 mai 1959, Ahmed Dini Ahmed, natif d'Obock et suppléant de Gouled pour l'élection de député du 19 avril 1959, est désigné vice-président du Conseil de gouvernement du Territoire. A la même date, Youssef Aptidon Darar, partisan de Gouled, succède à Mohamed Kamil Mohamed au poste de ministre des Affaires intérieures.

A moins de trente ans, le jeune et dynamique Ahmed Dini Ahmed, technicien de la Santé publique et syndicaliste, devient le troisième vice-président, et premier afar, du Conseil de gouvernement. Il ne ménage pas ses efforts pour exercer ses prérogatives. Il tente d'améliorer une gestion budgétaire peu exemplaire entre les mains des fonctionnaires coloniaux. En bon syndicaliste, il manifeste une attention particulière pour les questions sociales. Il se bat pour une plus grande présence des autochtones dans les emplois administratifs où ils ne sont pas encore assez nombreux par rapport aux commis de France venus et à leurs épouses. Il essaie aussi d'arracher aux employeurs des concessions en faveur des travailleurs. Mais ces efforts ne lui gagnent pas la sympathie de l'administration coloniale dont il dérange les privilèges indus. De plus, ses amitiés politiques avec Gouled le rendent suspect auprès d'une frange importante de ses concitoyens d'origine somalie aux yeux desquels l'homme du Oui à la France passe pour un

traître. Il est mis en minorité à l'Assemblée territoriale un peu plus d'un an après sa nomination. L'autodidacte Ahmed Dini Ahmed démissionne le 8 juin 1960 de son poste de vice-président et part peu après pour Bruxelles en Belgique où il va se perfectionner dans son métier de technicien de la santé. Le champ est libre pour Ali Aref Bourhan dont la désignation coïncide avec la disparition de Mahamoud Harbi Farah.

#### E. La disparition tragique de Harbi

Ironie du sort, c'est au moment où Ali Aref Bourhan devient vice-président du Conseil de gouvernement que celui dont il revendique l'héritage politique, Mahamoud Harbi Farah, disparaît. Sa mort, annoncée en septembre 1960, est officiellement imputée à un accident d'avion qui serait survenu quelque part entre Genève et Le Caire. Mais pour beaucoup de témoins de l'époque, cette mort restera très suspecte.

En effet, Harbi ne plie pas face au durcissement de l'administration coloniale. Fidèle à son engagement indépendantiste, il quitte Djibouti au début de 1959, après le référendum d'autodétermination et les élections législatives anticipées de novembre 1958. Il sillonne le monde, se rendant en Egypte, haut lieu du nationalisme arabo-musulman, en Somalie, ou encore en Chine et en Europe, en quête de soutien. Dans la foulée, il crée le Front de libération de la Côte des Somalis (FLCS), officialisé en 1960, l'année de l'Indépendance du Somaliland et de la Somalia qui fusionnent pour donner naissance à la République de Somalie. Il assiste d'ailleurs à la proclamation des deux Indépendances et à la naissance de l'Etat somalien unifié. Il refuse, rapporte-t-on, un portefeuille ministériel dans le premier gouvernement somalien. De même, il inspire la fondation en CFS, toujours en cette année 1960, d'un parti politique à vocation indépendantiste, le Parti du Mouvement populaire (PMP).

Il est clair que les activités indépendantistes de Harbi ne plaisent ni à Paris ni à certains de ses alliés tels que l'Ethiopie. Certains analystes des événements de cette époque attribuent la mort de Harbi à des zélés de l'empire colonial français. C'est le cas du journaliste Stephen Smith qui, dans son livre *Somalie : la guerre perdue de l'humanitaire*<sup>6</sup>, rappelle : «...Il est vrai, pour ce qui est de la Côte française des Somalis, que leur leader charismatique nationaliste Mahmoud Harbi, était déjà mort, en 1961, dans un accident. Quelques minutes avant d'atterrir à l'aéroport de Rome, l'appareil avait explosé, par les bons soins d'une organisation terroriste, « La Main Rouge », liée, comme son nom ne l'indique pas, aux services secrets de la France. Celle des barbouzes, pas la grande...» C'est également l'opinion qui prédomine à Djibouti, notamment chez ses nombreux partisans.

La vérité sera-t-elle un jour connue ? Des langues se délieront-elles ? Des archives parleront-elles ? Toujours est-il que, soulagée par la mort de celui qui est devenu son ennemi, l'administration coloniale entend bien garder le territoire à la France. En Ali Aref Bourhan, elle trouve son cheval.

#### 4. Ali Aref ou le cheval colonial

C'est donc Ali Aref Bourhan, moniteur au Service de l'Enseignement primaire, appellation alors donnée aux instituteurs autochtones recrutés au niveau du certificat d'études primaires, qui succède à Dini dès juillet 1960. L'homme, qui a beaucoup manœuvré contre Ahmed Dini, n'est pas un inconnu sur la scène locale. Il jouit d'un certain capital initial de sympathie populaire qu'il dilapide sur l'autel de la mission impopulaire, diviser pour mieux regner, pour laquelle il est cooptée. Mission qui, si elle peut assurer un sursis, ne peut aboutir à perpétuer l'ordre colonial.

#### **A. L'arrière-petit-fils d'Aboubaker déçoit vite**

Ali Aref est dans la politique depuis déjà plusieurs années. Il s'y est initié à l'ombre de Harbi. Il est également connu de par sa famille. C'est le petit-fils de Bourhan, premier chef de village de Djibouti, mais aussi et surtout l'arrière-petit-fils d'Aboubaker, pacha de l'empire ottoman à Zeyla, qui a aidé les Français à s'installer dans le pays.

Il séduit beaucoup de monde en cette année 1960. Mais pas pour les mêmes raisons. Pour l'administration coloniale, ce politicien issu de la communauté afare n'apparaît pas dangereux bien qu'ayant fait ses classes auprès de Harbi. Chez les Afars, Ali Aref joue la carte ethnique. Aux Somalis dont il parle bien la langue, il se présente comme un fils spirituel de Mahamoud Harbi. Pour les citadins yéménites, cet urbanisé qui parle arabe et dont ils connaissent bien la famille, n'est pas un épouvantail.

Il n'est pas excessif de dire que l'homme suscite des espoirs de la part de ses concitoyens lorsqu'il devient vice-président du Conseil en 1960. Les indépendantistes espèrent qu'il ne renoncera pas à la cause de l'Indépendance à laquelle il prétendait adhérer du temps de Harbi ; d'autres concitoyens comptent sur lui pour améliorer leurs conditions d'existence ; d'autres, surtout dans sa communauté d'origine, souhaitent être politiquement mieux représentés grâce à lui. C'est dire si, en cette période d'élan déçus et de frustrations, l'homme au contact facile, qui fréquente toutes les composantes nationales, cristallise un certain nombre d'attentes.

Au début, il essaie de ne pas décevoir les uns et les autres, du moins dans le discours. Il choisit les mots en fonction de ses interlocuteurs et continue de plaire.

Mais assez vite, les choses s'éclaircissent. Quelles qu'aient été ses idées avant sa nomination aux fonctions de vice-président, force est de constater que l'arrière-petit-fils d'Aboubaker mène une action qui déçoit la plupart des attentes.

Aux indépendantistes, il devient clair qu'ils n'ont rien à attendre de lui. L'émancipation nationale ne lui apparaît plus comme une priorité. La colonisation naguère fustigée avec Harbi, trouve soudain grâce à ses yeux. Il lui trouve assez de vertus pour se plaire en sa compagnie.

La promotion de la fraternité et de l'égalité des chances qu'il a promise, tourne au clientélisme. Qui ne jure pas allégeance, ne peut espérer grand-chose de lui. Il faut savoir plaire, c'est-à-dire dire accepter la légitimité du système colonial et agir en conséquence pour obtenir

un emploi, un marché public, une parcelle de terrain, ou tout simplement quelque protection contre les abus de pouvoir des agents de l'administration.

Sur un autre plan, voici que celui qui se pose en fils de toutes les composantes djiboutiennes, marié à une femme somalie, d'un sang pluricommunautaire par ses origines, n'hésite pas à se montrer sectaire. Il ne cache pas sa volonté de privilégier son groupe d'appartenance, les Afars, dans l'action de son gouvernement.

Ali Aref se fait le cheval de l'administration coloniale. Dès lors, sa silhouette frêle ne va pas être éphémère sur le paysage politique local. Elle s'installe pour longtemps, symbole du colonial pari sur la division et la force.

## **B. Le pari sur la division**

De fait, l'administration coloniale décide de diviser pour mieux régner. Pour punir les Somalis qu'elle soupçonne d'être majoritairement indépendantistes et pansomalistes, elle entend s'appuyer sur ces Afars qu'elle a délibérément exclus de l'appellation du pays. En arrivant, le colonisateur s'est installé en pays afar, il a appelé la colonie Territoire d'Obock et Dépendances. Puis il a déplacé son quartier général au cap de Djibouti. Il y a trouvé des Somalis et a rebaptisé le pays Côte française des Somalis. Les Somalis deviennent suspects ? Qu'à cela ne tienne : il n'y a qu'à jouer la carte afare. Il jouer les deux principales communautés l'une contre l'autre.

C'est pour appliquer ce jeu à courte vue, qu'est Ali Aref est choisi. Il le sait et s'en fait volontiers l'instrument.

Jusqu'à son arrivée, les Somalis sont, à l'Assemblée territoriale comme au Conseil de gouvernement, plus nombreux que les Afars, qui se sentent sous-représentés. Avec lui et la nouvelle orientation pro-afare de l'administration coloniale, la situation se renverse. Le plus fort quota de sièges doit changer de communauté. Cela fait l'objet d'une loi du 30 juillet 1963 dite Loi Kamil, du nom du représentant de la CFS au Sénat français, Mohamed Kamil Kamil, qui la propose en accord avec Ali Aref, avec le gouverneur colonial du Territoire et avec Paris. Du reste, pour faire d'une pierre deux coups et pousser la division jusqu'au sein de la communauté somalie, il est organisé une réunion en septembre 1963 à Arta, à une quarantaine kilomètres de Djibouti-ville, pour faire croire à un pacte Afars-Somalis Issas. Il s'agit, en réunissant quelques politiciens, avec d'ailleurs le rejet des vues annexionnistes des pays voisins comme principal point à l'ordre du jour, de faire croire que les deux communautés concluent un accord, qu'elles scellent une entente séparée, notamment sur le partage des postes au Conseil de gouvernement et des sièges à l'Assemblée territoriale. Au détriment des autres composantes du Territoire. *«C'est l'alliance des autochtones»*, claironne la propagande coloniale. Car, et c'est une autre tentative de désunion, il ne suffit plus de diviser les colonisés entre Afars, Somalis et Arabes, il faut les détricoter davantage. On oppose ainsi les «autochtones» aux «allogènes». Les Afars et Somalis Issas sont qualifiés d'«autochtones» et les autres Djiboutiens pointés du doigt comme «allogènes». Les colonisés sont sommés de savoir qu'ils ne vivent pas seulement en «ethnies

rivales», mais qu'ils sont également divisés entre «autochtones» et «allogènes», entre ceux qui étaient là et ceux qui sont venus. Le message est clair : en raison de leur atavisme ethnique, les communautés du Territoire ne pourraient pas s'entendre pour former un Etat-nation. A la différence des Picards, Basques, Bretons...qui ont pu former la France. Dès lors, la présence coloniale leur est indispensable. Il leur faut un maître de loin venu, puissant et «civilisateur», pour s'interposer entre les «grands enfants» qu'ils sont.

Il est d'autant plus urgent de diviser les colonisés qu'ils osent, lors des législatives françaises de novembre 1962, faire mordre la poussière aux candidats favorables à la présence coloniale et élire un indépendantiste notoire, candidat du parti harbiste, le Parti du mouvement populaire (PMP). Ils envoient le jeune Moussa Ahmed Idriss au Palais Bourbon à Paris en lieu et place du grisonnant Hassan Gouled Aptidon. Comme Ali Aref, qu'il connaît bien, Moussa Ahmed est diplômé de l'enseignement officiel : il est titulaire du certificat d'études primaires. Il a suivi une formation professionnelle d'infirmier et a exercé comme tel à l'hôpital général de la capitale. Il s'est également fait un nom dans le domaine du sport où il s'est illustré comme footballeur et basketteur. Au moment du scrutin, cet homme de convictions, l'un des poids lourds du PMP, travaille dans la banque Indosuez de la place de Djibouti.

Et le pouvoir colonial de joindre le geste à la parole : lors des élections à l'Assemblée territoriale de novembre 1963, s'applique la loi électorale Kamil. La distribution des sièges de conseillers qui en sort, traduit dans les faits la nouvelle donne. L'Assemblée territoriale compte désormais seize Afars, onze Somalis, un Arabe et quatre Européens. Elle est de nouveau présidée par Albert Sahatdjian, un Européen. Au Conseil de gouvernement, il y a quatre ministres afars, trois Somalis et un Européen.

Au classement colonial par communauté, les Somalis Issas, avec huit conseillers et deux ministres, arrivent en seconde position à l'Assemblée et au Conseil de gouvernement. C'est le reflet de la division à triple détente : désolidariser les Afars des autres ethnies, diviser les Somalis entre Issas et Non-Issas, diviser les indigènes entre «autochtones» et «allogènes».

Et à cette Assemblée et à ce Conseil, l'on retrouve les personnalités qui se sont succédé à la vice-présidence du cabinet local depuis 1958, c'est-à-dire depuis la fin du gouvernement de Harbi. L'on retrouve Hassan Gouled Aptidon, Ahmed Dini Ahmed et bien sûr Ali Aref Bourhan. Ce dernier est à la barre, Gouled à l'Enseignement et Dini à la Production.

Diviser et réprimer à fond, tel est donc le mot d'ordre. Il s'agit de fracturer la cohésion djiboutienne, de briser l'élan indépendantiste et de maintenir ce territoire stratégique sous tutelle pour longtemps. Rappelons que la Mer rouge et l'Océan indien sont d'une importance majeure pour l'approvisionnement en pétrole et le commerce des économies dominantes de France et d'ailleurs. Ajoutons que la Guerre Froide fait rage. Dans les rivalités entre les deux Blocs, entre le Bloc soviétique et l'Occident capitaliste, Djibouti est un point d'une valeur considérable. La colonie s'insère étroitement dans le dispositif occidental. C'est dire si elle importe aux intérêts de la France sur lesquels veille le général Charles de Gaulle. Lui rendre son Indépendance, même sous sa forme néocoloniale, n'est pas à l'ordre du jour.

Pour autant, la flamme indépendantiste, ne s'éteint pas. Elle est présente dans les cœurs et les esprits. Pour sa traduction en action, elle s'appuie principalement sur les deux mouvements harbistes : le Front de libération de la côte des Somalis (FLCS) et le Parti du Mouvement populaire (PMP), créés tous deux en 1960. Le premier est dirigé par des hommes tels qu'Abdillahi Ardeyeh Abaneh, Abdourahman Ahmed Hassan dit Gabode, Omar Ahmed Youssouf dit Vincent, Mohamed Dahan Abdallah, Ali Ahmed Oudoum dit Ali Oudoum, Abdillahi Waberi dit Bochari, Samod Farah Khaireh et d'autres, qui vont être rejoints par une nouvelle génération d'hommes parmi lesquels Aden Robleh Awaleh, Mohamed Osman Houffaneh, Omar Osman Rabeh, Moussa Doualeh Idleh dit Gadhleh, Ahmed Elmi Khaireh, Docteur Ahmed Mohamed Hassan, Omar Elmi Khaireh, Abdi Farah Chideh, Abdi Hassan Liban, Ali Houffaneh dit Jabha, Hassan Aden Kochin, Ibrahim Ali Daher, Idriss Hassan Akadir, Bouh Houssein dit Lahdil, Daher Aden Kochin et bien d'autres. Le PMP est, lui, présidé d'abord par Ahmed Farah, qui démissionne en 1964, puis par Obsieh Bouh, jeté en prison en 1963 et 1964, enfin par Moussa Ahmed Idriss. Le PMP bénéficie de l'autorité morale de Cheik Osman Waiss, une figure religieuse engagée de premier plan, mais aussi de Cheik Abdillahi Bodeh. Il compte parmi ses dirigeants des hommes de valeur tels que Khaireh Kayad, Houssein Ali Chirdon, Djama Yacin Farah ou encore Meraneh Amareh.

A l'intérieur du pays, les dirigeants du PMP ne désespèrent point de gagner à la cause de l'Indépendance certaines personnalités politiques qui ne manquent pas de sympathie à l'émancipation nationale. Ils guettent les fissures qui ne vont pas tarder à apparaître dans les rangs des arifistes. L'autoritarisme d'Ali Aref Bourhan les sert et ils entendent accueillir les mécontents dans l'espoir de transformer leur rupture de ban en engagement indépendantiste.

Dès novembre 1964, Ahmed Dini Ahmed, ministre de la Production, et Egueh Bouraleh Samatar, ministre des Affaires intérieures, sont limogés par le vice-président Aref. Ils sont remplacés par Abdoukader Moussa Ali et Idriss Farah Abaneh. Le premier est nommé à la Production, le second aux Affaires intérieures. Egueh Bouraleh rejoint le PMP et Ahmed Dini anime avec d'autres l'opposition afare à Ali Aref au sein de l'Union démocratique afare (UDA). En septembre 1965, le sénateur sortant Mohamed Kamil Mohamed rompt avec Ali Aref, qui lui préfère Barkat Gourad Hamadou pour représenter le Territoire au Sénat français. Il rejoint Ahmed Dini Ahmed dans l'opposition.

Des passerelles existent qui favorisent les rapprochements entre indépendantistes somalis et opposants afars. L'actif Mohamed Ahmed Issa dit Cheiko, natif d'Obock et proche d'Ahmed Dini Ahmed, en est. Il est de ceux qui lisent au-delà de l'argumentaire divisionniste colonial qui fait valoir que les Afars sont en retard sur les autres et qu'ils ne gagneraient pas à une Indépendance immédiate dont les Somalis seraient les principaux bénéficiaires. Cheiko, Ahmed Dini et d'autres travaillent à l'unité face à l'occupant colonial et parviennent à rapprocher le PMP et l'UDA, devenu le parti des opposants afars à Ali Aref qui fonde en 1965 le Rassemblement démocratique afar (RDA). Outre Dini et Cheiko, des hommes tels que Abdallah Mohamed Kamil, Hadji Mohamed Kamil Mohamed, ou encore l'instituteur Orbisso Gaditto Hassan sont en vue à l'UDA, qui est présidée par ce dernier.

Du reste, l'on observe, durant ces années 1960, une politisation croissante des colonisés lettrés, jeunes ou moins jeunes. Dans toutes les communautés, des visages nouveaux émergent et s'engagent pour ou contre une situation figée. C'est le cas de Abdallah Mohamed Kamil, premier diplômé djiboutien de science politique formé à Paris, d'Orbisso Gaditto Hassan, de Mohamed Ahmed Issa dit Cheiko qui animent l'UDA, ou encore de Kamil Ali Mohamed (l'un des premiers bacheliers) et de Omar Mohamed Kamil. Le PMP accueille aussi des hommes neufs. Il est rejoint par de futures figures indépendantistes telles que Mohamed Saïd Saleh, Chideh Hadji Abdi Khaireh, ou encore Omar Osman Rabeh, futur détenu politique en France, futur docteur en philosophie et futur membre dirigeant du FLCS.

A Paris, le député Moussa Ahmed Idriss est chargé du lobbying pour l'Indépendance. Il réside dans la capitale française, siège à l'Assemblée française, et reste en liaison étroite avec la base à Djibouti. Il s'efforce de sensibiliser les milieux progressistes français à la cause de l'émancipation djiboutienne. Homme ouvert et généreux, il fait de son domicile parisien un lieu de retrouvailles pour la petite communauté djiboutienne de France.

Le FLCS est, lui, basé en Somalie. Il est soutenu par le gouvernement et le peuple de Somalie. Il maintient son option pour la lutte armée. De plus en plus de colonisés rejoignent ses rangs, et pas seulement des Somalis, même si ceux-ci y sont de loin majoritaires. L'on y rencontre des Arabes et des Afars. Des membres de la famille Dahane, famille djiboutienne d'origine yéménite, figurent par les premiers colonisés à faire partie du FLCS. Mohamed Dahane Abdallah, syndicaliste et indépendantiste, s'exile en Somalie et à Aden. Il devient secrétaire général adjoint du FLCS qu'il représente dans de nombreuses réunions internationales. Du côté des Afars, on peut citer le bien connu Ali Ahmed Oudoum dit Ali Oudoum, resté en exil en Somalie jusqu'à l'Indépendance de Djibouti.

L'Éthiopie, qui ne voit pas d'un bon œil ce mouvement de libération soutenu par une Somalie dont l'émergence sur la scène régionale ne la rassure point, tente de donner le change en encourageant la naissance sur son sol d'un front rival. Ainsi se crée, au cours des années 1960, le Front de libération de Djibouti (FLD), dirigé par Ahmed Bourhan Omar, un natif du district d'Obock, membre du Conseil de gouvernement de 1958 à 1960, rejoint en 1965 par Hamphare Hassan Hamphare. Mais le mouvement ne connaît pas le succès escompté. Il reste sans impact significatif jusqu'à l'Indépendance.

La flamme indépendantiste tient donc ; mais l'administration coloniale la considère comme marginale. Cette sous-estimation n'est pas forcément un désavantage pour les indépendantistes qui, en 1966, peuvent mobiliser leurs troupes en prévision de la visite annoncée du général Charles de Gaulle. Ils le peuvent d'autant plus efficacement que, loin de concevoir qu'il puisse être fait échec à sa vigilance, le pouvoir colonial considère que la situation est sous contrôle.

## **5. De Gaulle - Djibouti : le rendez-vous manqué de 1966**

La visite du général Charles de Gaulle à Djibouti est prévue pour le mois d'août 1966. L'occasion est trop belle pour que celles et ceux réduits au silence, ne songent pas à la saisir. Pour les colonisés locaux, le chef de la France Libre reste, malgré la déception de 1958, un symbole de liberté et de résistance. Il demeure l'homme du 18-Juin aux côtés duquel nombre des leurs se sont battus pour libérer la France de l'occupation nazie. Du reste, beaucoup d'anciens combattants, ceux de la Seconde Guerre Mondiale mais aussi un certain nombre de la Première, sont vivants et revendiquent l'Indépendance. S'adresser au frère d'armes, qui a connu leur bravoure au service de la liberté et de la France, s'adresser à celui qui a signé au nom de la Nation française les bien méritées distinctions militaires qu'ils sont nombreux à porter, leur paraît naturel. Ils attendent de lui qu'ils les écoutent comme ils ont répondu à son appel du 18 juin 1940.

Discrètement, le très populaire PMP et son allié UDA organisent un accueil courtois mais fermement indépendantiste au Premier des Français. Ils mobilisent massivement les autochtones.

Le président français arrive à Djibouti le 25 août 1966 dans l'après-midi. Il le fait dans le cadre d'une visite officielle qu'il effectue dans la Corne d'Afrique, en Indochine et au Pacifique. Il commence par la CFS d'où il doit se rendre en Ethiopie, alliée de la France. Là-bas, l'attend l'empereur Hailé Sélassié dont le pouvoir monarchique est absolu. De Gaulle connaît Hailé Sélassié à la fois comme homme et comme Chef d'Etat, et l'apprécie. Il l'a notamment vu diriger la résistance éthiopienne à l'invasion italienne de Mussolini. Après Addis-Abeba, il doit poursuivre son voyage au Cambodge en Indochine où sévit la guerre que livrent les Etats-Unis d'Amérique aux communistes vietnamiens emmenés par Ho Chi Min. Il entend, devant le Prince Sihanouk du Cambodge, dénoncer ce conflit colonial qui commence à susciter l'indignation de l'opinion publique internationale. Avec le recul du passé colonial de la France dans la région, il tient à dénoncer les dangers de cette guerre pour les relations internationales. Il sait ce qu'il est advenu du conflit qui a opposé les troupes françaises aux guérilleros vietnamiens. Il se souvient bien du désastre de Diên Biên Phu de 1954 qui a décidé de l'issue de la guerre et donné la victoire à la résistance vietnamienne. Enfin, dernière étape de son périple, Charles de Gaulle doit visiter les colonies françaises du Pacifique où les installations d'essais nucléaires de son pays sont en cours de réalisation. Il a l'intention de les inspecter.

A Djibouti, le chef de l'Etat français apporte le salut de la Métropole aux citoyens du Territoire. Il y est déjà passé en juillet 1959 sur sa route vers l'Ethiopie où il s'est rendu en visite privée à l'invitation de l'empereur Hailé Sélassié. Il ne doute point de la fidélité d'une colonie dont il connaît la valeur hautement stratégique pour cette France à laquelle il a voué son existence. Djibouti est et doit rester sous tutelle française. D'autant que les notes de l'administration coloniale locale, n'ont rien d'alarmant sur l'état de l'opinion des colonisés. Pour le gouverneur René Tirant et ses services, la question de l'Indépendance n'est plus une préoccupation. Le référendum du 28 septembre 1958 et le Non à la France ne sont plus que de vieux souvenirs. A leurs yeux, le travail de sappe a porté ses fruits. Il n'y a rien à signaler, la situation est sous contrôle.

Dès lors, le général Charles de Gaulle ne s'attend point à autre chose qu'à un accueil tout en liesse de la part d'un peuple heureux de son sort. Il ne s'attend point à des manifestations de mécontentement, encore moins à une revendication d'Indépendance. Ce Territoire que la nature a désavantagé, pour reprendre une formule de lui, a connu à ses yeux un niveau de développement que ses voisins lui envie. De jolis élans de reconnaissance, tel est ce que l'on attend des Djiboutiens à l'endroit d'un homme de sa stature.

Dans l'après-midi du 25 août 1966, aussitôt que le cortège présidentiel quitte l'aéroport, la confiance du Général est démentie par la réalité. Massée tout au long de l'artère reliant l'aéroport à la ville, la population accompagne d'une ferme demande le salut à l'hôte de marque. Calmes, et jusque-là très discrets sur leurs intentions, les colonisés sortent soudain banderoles et autres pancartes pro-indépendantistes. Les écrits revendicatifs fleurissent de part et d'autre du passage du cortège. Ils saluent courtoisement le grand visiteur mais réclament fermement l'Indépendance. Les calicots se prononcent pour une Indépendance immédiate et sans condition. Les pasteurs nomades veulent recouvrer leur liberté et prendre en main leur destin.

C'est la stupéfaction dans les rangs de l'administration coloniale. Les services de sécurité s'affolent et perdent de leur superbe. Ce qu'ils ont écrit, l'information rassurante qu'ils ont fournie, la confiance affichée, sont démentis en un rien de temps. Ils doivent se rendre à l'évidence : ils n'ont pas vu venir cette voix populaire. Ils se mettent à jouer des muscles au lieu de la tête : de nombreux porteurs de banderoles sont brutalisés par les légionnaires.

Il n'empêche que la mobilisation est aussi massive le lendemain, 26 août 1966, malgré le dispositif de sécurité. Des milliers de colonisés se rassemblent à la place Lagarde, devant l'Assemblée territoriale, où le chef de l'Etat français doit prononcer une allocution publique. Ils veulent entendre de la bouche de De Gaulle un Oui franc à leur demande d'Indépendance. Ces pasteurs nomades sont décidément têtus et tiennent à leur liberté.

Il va de soi que cela ne plaît point à l'administration coloniale et à ses auxiliaires autochtones. Leur humeur est à la fébrilité. Ils sont très furieux. Ils en veulent beaucoup aux manifestants indépendantistes.

Lorsqu'il en est informé, l'homme du 18-Juin, qui le matin a refusé de recevoir le député Moussa Ahmed Idriss et les chefs de l'opposition, ne calme pas la situation. Touché dans sa fierté par une revendication qui le prend au dépourvu, il répond par la violence. «*Déblayez la place*»<sup>7</sup>, s'écrie-t-il. Légionnaires en tête, l'assaut est donné contre le rassemblement pacifique. Les forces de la répression se déchaînent contre des femmes, des hommes et mêmes des enfants sans défense. Le sang du peuple visité coule à grands flots. Le sol est jonché d'une multitude de corps mutilés ou sans vie et de sandales. Il y a des dizaines et des dizaines de morts et de blessés parmi les manifestants, qui sont poursuivis jusque dans les quartiers populaires. Suivent de nombreuses arrestations et détentions dans les rangs du PMP et de l'UDA. La place est déblayée.

Contrairement au programme initial, le chef de l'Etat ne paraît pas en public. Il prononce son allocution à l'intérieur de l'Assemblée territoriale. Coupé d'un pays en choc, De Gaulle

s'exprime devant les conseillers territoriaux et le gouvernement d'Ali Aref Bourhan. L'image ne sert pas le prestige de Monsieur France :

Voici l'allocution<sup>8</sup> que le Général prononce en ce 26 août 1966 :

*« Monsieur le Président, Mon Cher Sahatdjian, Messieurs les membres de l'Assemblée, Messieurs les Ministres*

*Il y a sept ans, j'avais l'honneur d'être reçu ici même par l'Assemblée territoriale du territoire de la Côte française des Somalis. J'ai cet honneur de nouveau aujourd'hui. Il est bien certain- je pense qu'il était inévitable- que dans l'intervalle beaucoup de choses aient changé. D'abord le monde entier est en gestation. Il est en gestation dans toutes ses parties, qu'il s'agisse de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie ou de l'Amérique, il est en gestation notamment dans certaines de ces régions où les choses sont plus accentuées- je devrais dire plus agitées, plus remuantes- qu'elles ne le sont ailleurs, je ne parle pas seulement de cette région du monde où la guerre sévit qui est l'Asie du Sud-Est. Je parle de certaines autres comme ce bassin de la Mer rouge où vous êtes, ce bassin où tant de choses, tant de peuples, tant d'hommes sont en gestation, et j'ose dire en transformation. Je citerai l'Egypte, le Soudan, l'Ethiopie, la République de Somalie et, de l'autre côté de la mer, le Yémen, Aden, etc.*

*Comment serait-il possible que votre territoire, là où il est placé, c'est-à-dire sans aucune frontière naturelle, sans aucune possibilité de s'isoler des territoires voisins et des masses humaines voisines, comment aurait-il pu se faire que votre territoire ne subisse pas ces contrecoups, ces mouvements dont je parle. Je vous demande de croire, qu'en venant ici, je suis peut-être le moins surpris de tous de ce qui a été constaté à certains égards, et vous savez de quoi je parle.*

*Mais quel est le fond des choses ? Le territoire de la Côte française des Somalis, il y a huit ans, a été invité par la République française, d'abord à ratifier, comme tous les territoires français la Constitution qui venait d'être établie avec le concours de ses propres représentants, et ensuite de décider librement et volontairement si c'était sa volonté de demeurer un Territoire dans la République française, ou s'il préférerait prendre une orientation différente. La réponse du territoire a été massive et la République française, la France, en a pris acte.*

*Depuis lors, je constate que toutes les fois que la population, celle qui a le droit de s'exprimer légalement, je parle de la population des citoyens de ce Territoire, a eu à s'exprimer, elle l'a toujours fait, jusqu'à présent, dans le même sens qu'elle l'avait fait en 1958. Elle l'a toujours fait librement et la France l'a toujours accepté et en a toujours tenu compte. Elle en a tenu compte, pourquoi ? Pour le but que la France se propose ici et que le Territoire se proposait et continue de se proposer par son adhésion, sa participation, à la République française.*

*Je résumerai en disant qu'il s'agit du développement de ce Territoire avec tout ce que cela comporte au point de vue matériel et au point de vue humain et avec toutes les perspectives que cela offre sur une terre que la nature n'a certainement pas avantagée et qu'il s'agit, d'autre part,*

*de la sécurité. La sécurité par rapport à ce que le président Sahatdjian vient de dire et d'évoquer en qualifiant cela de convoitises extérieures. C'est vrai ! La France remplit ce mandat et cette responsabilité ici, et à l'heure qu'il est, elle ne voit pas de raison pour changer de manière de voir, sa volonté et sa responsabilité.*

*Les pancartes que nous avons pu lire et les agitations de ceux qui les portaient ne suffissent certainement pas à manifester la volonté démocratique du peuple du territoire français d'ici. Il est possible qu'un jour vienne où, par la voie démocratique, le Territoire exprime un avis différent de celui qu'il a exprimé jusqu'à présent. Du reste, la Constitution le prévoit. En outre, le Territoire est doté d'éléments représentatifs qui, s'ils le jugeaient nécessaire, pourraient intervenir en ce sens : j'ai nommé le conseil de gouvernement et j'ai nommé votre assemblée. Si donc un jour -tout peut s'imaginer par la voie régulière et démocratique- le Territoire exprimait un avis nouveau, en ce qui concerne son destin, la France en prendrait acte comme elle en a pris acte dans ce qui fut exprimé quand elle a interrogé votre territoire sur son sort. Mais je le répète, ce ne sont pas les incidents auxquels nous avons pu assister qui suffissent à établir cette volonté démocratique des citoyens français qui habitent ici. A ce point de vue, nous verrons bien !*

*L'œuvre qui s'accomplit chez vous, par vous, avec la France et par la France, j'ai dit que cela s'appelait d'abord le développement- ce développement est impressionnant depuis sept ans. Je constate que des changements, que des transformations évidentes, ont été réalisés ici. Cela est vrai pour le port, avant tout, qui est l'élément essentiel de la vie du Territoire, cela est vrai dans la campagne pour ce qui est des recherches des points d'eau, de l'hydraulique, cela est vrai pour la santé publique, cela est vrai pour le niveau de vie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous êtes si sollicités par des gens qui cherchent à s'établir chez vous et qui souvent, du reste, y parviennent. Voilà pour le développement.*

*Quant à la sécurité, je le répète, elle sera assurée par vous et par la France, et elle le sera tant qu'il le faudra.*

*Je me félicite d'être passée ici une fois de plus, je disais ce matin aux corps constitués du Territoire, et je le répète ici, que dans ma longue vie d'activité nationale et internationale j'ai assisté à d'innombrables événements, j'ai traversé beaucoup de changements et j'ose dire de difficultés : ce n'est pas un problème de plus, si tant est qu'il soit nouveau, qui puisse changer mon état d'esprit.*

*La France s'est décidée, le peuple français s'est décidé, en faveur d'institutions que j'ai eu l'honneur de lui proposer, elle m'a mandaté pour être le chef de l'Etat, le Président de République française, elle l'a fait en connaissance de cause et mon devoir est simple, ici comme ailleurs, c'est de servir la France. Dans le voyage que j'accomplis et que je vais poursuivre par l'Ethiopie et puis par le Cambodge et enfin par les Territoires du Pacifique, c'est le seul but vers lequel je marche et c'est la seule raison qui me guide : le service de la France dans le monde d'aujourd'hui, c'est le service de la Paix et une des raisons pour lesquelles certains m'en veulent, c'est précisément cela.*

*Au Cambodge, autour duquel sévit la guerre, j'aurai naturellement, au nom de la France, à parler de la situation dramatique qu'elle crée et des dangers qu'elle représente.*

*Au Pacifique, j'apporterai, comme je l'apporte ici, le salut de la métropole, et en même temps j'aurai, comme vous le savez, à inspecter une réalisation fort onéreuse, mais fort nécessaire, que la France a entamée pour se donner les moyens de défense qui aujourd'hui, et du moment qu'elle est ce qu'elle est, lui sont chaque jour plus indispensables ! Ces moyens, elle les aura réalisés dans quelques années, et quand ce sera fait, personne ne doute et notamment pas ceux qui voudraient l'empêcher de les acquérir, personne ne doute qu'ils donneront à la voix de la France, c'est-à-dire, je le répète, en notre siècle, à la voix de la Paix un poids tout nouveau et considérable. Vive la Côte française des Somalis ! Vive la République Française ! Vive la France !»*

A l'évidence, le Général épouse la thèse développée par l'administration coloniale, à savoir que la revendication indépendantiste est une idée extérieure au peuple de Djibouti, agitée par des éléments non citoyens ou manipulés d'outre-frontières. Pour lui, Djibouti subit les contrecoups du vent indépendantiste et nationaliste qui continue de souffler sur la région. « *Comment serait-il possible que votre territoire, là où il est placé, c'est-à-dire sans aucune frontière naturelle, sans aucune possibilité de s'isoler des territoires voisins et des masses humaines voisines, comment aurait-il pu se faire que votre territoire ne subisse pas ces contrecoups, ces mouvements dont je parle.* » Ce qui, dit-il, ne le surprend point. « *Je vous demande de croire, qu'en venant ici, je suis peut-être le moins surpris de tous de ce qui a été constaté à certains égards, et vous savez de quoi je parle.*» Aux yeux de Charles de Gaulle, la mobilisation massive des colonisés à laquelle il assiste depuis son arrivée à Djibouti, n'exprime pas l'état de l'opinion locale. La vérité, souligne-t-il, c'est que le Territoire a opté en 1958 pour la France (« *la réponse du Territoire a été massive et la République française, la France, en a pris acte*») et qu'il n'a pas varié depuis lors. Choix qui lui a apporté développement et sécurité, insiste-t-il.

Pourtant, et en dépit de la politique de division à outrance suivie par la France, cette présentation officielle des choses ne reflète pas le sentiment qui prédomine chez les colonisés. L'idée d'Indépendance les habite majoritairement. Et ils n'ont point l'impression d'être développés, ni de pouvoir librement s'exprimer. Pas plus aujourd'hui qu'hier en 1958. Ils se sentent encore une fois sacrifiés sur l'autel des intérêts de la France. Le Général, qui a décidé de ne pas écouter les Djiboutiens, leur rappelle que le service de la France passe avant tout le reste. « *La France s'est décidée, le peuple français s'est décidé, en faveur d'institutions que j'ai eu l'honneur de lui proposer, elle m'a mandaté pour être le chef de l'Etat, le Président de la République française, elle l'a fait en connaissance de cause et mon devoir est simple, ici comme ailleurs, c'est de servir la France.*» Et ce voyage dans lequel les Djiboutiens ont placé tant d'espoir pour dire à Charles de Gaulle, le Résistant qui s'est levé contre l'humiliation de l'occupation, leur désir d'Indépendance, ne sert qu'à dérouler un discours colonial d'un autre âge. De Gaulle a effectué ce voyage, non pour se rendre compte de l'aspiration à l'Indépendance des territoires sous tutelle, mais pour exalter l'intérêt supérieur de la France. « *Dans le voyage que j'accomplis et que je vais poursuivre par l'Ethiopie et puis par le Cambodge et enfin par les Territoires du*

*Pacifique, c'est le seul but vers lequel je marche et c'est la seule raison qui me guide : le service de la France dans le monde d'aujourd'hui...». C'est juste pour apporter «le salut de la Métropole » qu'il a daigné passer par Djibouti sur son chemin vers l'Ethiopie, l'Asie du Sud-est et le Pacifique. Sans se laisser distraire, il continue majestueusement son périple en Asie pour aller faire la leçon à cette Amérique impériale qui livre une guerre de type colonial au Vietnam. Ce «service de la France» le mènera enfin dans le Pacifique pour encourager les essais nucléaires effectués pour la grandeur de son pays, au détriment de la santé des peuples lointains dont la terre abrite cette aventure extraordinaire.*

Le paternalisme colonial français n'en est sûrement pas à sa première contradiction.

Or, les manifestants des 25 et 26 août 1966 considèrent que, pour avoir donné leur sang à cette France dans les moments les plus sombres de son histoire, ils pourraient au moins espérer l'attention du Général. En vain. *«Dans ma longue vie d'activité nationale et internationale, leur répond le Général de la part duquel ils espéraient une oreille attentive, j'ai assisté à d'innombrables événements, j'ai traversé beaucoup de changements et j'ose dire de difficultés : ce n'est pas un problème de plus, si tant est qu'il soit nouveau, qui puisse changer mon état d'esprit.»*

Loin d'avoir permis l'amorce d'un dialogue avec le peuple de Djibouti, le voyage du Général sonne comme un rendez-vous tragiquement manqué. Il aggrave le sentiment d'injustice des Djiboutiens.

Ce salut, qui tourne au sang, plonge le Territoire dans l'agitation populaire. Les indépendantistes maintiennent la mobilisation dans les jours qui suivent la visite. Les syndicats appellent à la grève, appel massivement suivi, notamment par les travailleurs du port. La vie économique en est paralysée. Le mois de septembre 1966 est marqué de la colère des colonisés.

Les événements entraînent un certain nombre de conséquences. Dès le 7 septembre 1966, les ministres somalis du Conseil de gouvernement démissionnent, y compris Hassan Gouled, pour se désolidariser d'Ali Aref et le pousser à la sortie. Ils acceptent cependant de rester en place pour expédier les affaires courantes. Le 9 septembre 1966, le gouverneur René Tirant est rappelé à Paris et remplacé par Louis Saget, administrateur de la France d'Outre-mer, qui arrive deux jours après. Mais Ali Aref s'accroche : il se rend à Paris dans l'espoir que son éloignement calmera la colère populaire. C'est Hassan Gouled qui assure son intérim. Le 21 septembre, la France annonce l'organisation d'un référendum sur l'avenir de la CFS au cours de l'année suivante. Aref rentre et finit par démissionner. Hadji Mohamed Kamil Mohamed, poids lourd de l'UDA, va lui succéder le 5 novembre 1966 dans ses fonctions de vice-président du Conseil de gouvernement.

Cet embarras au sommet de l'administration coloniale est accueilli par la population autochtone comme une victoire. Elle y voit la preuve qu'elle peut ébranler le système et en est dopée. Elle poursuit sa mobilisation, manifestant massivement, notamment le 13 septembre

1966. Les jeunes, fer de lance de la protestation, s'attaquent à des brigades de gendarmerie de leurs quartiers, qui symbolisent la répression coloniale à leurs yeux.

Mais la machine coloniale revient vite à la charge et durcit encore sa politique répressive. Un couvre-feu est imposé dès le 14 septembre dont les patrouilles militaires (y compris les légionnaires) tirent prétexte pour abattre des gens innocents qui ont le malheur de rentrer chez eux durant les heures interdites. En six jours, huit personnes sont tuées selon les chiffres officiels. En réalité, le bilan est bien plus lourd pour cette seule semaine.

La composante somalie de la population, perçue comme le moteur de la revendication indépendantiste, est particulièrement visée. De nombreux dockers du port appartenant à cette ethnie sont licenciés. Des milliers de Somalis, des deux sexes et de tous âges, sont raflés, brutalisés et expulsés vers la Somalie. Dans la foulée, d'autres décisions se prennent. Ainsi, la ville de Djibouti est ceinturée par un barrage long de 14,5 km, qui va du phare de Hayableh (Balbala) au village de Douda en bordure de mer. Il est constitué de plusieurs rangées de fil de fer barbelé et d'une bande de terrain minée et truffée de tessons de bouteille. Il est équipé de miradors de surveillance et de pièges éclairants. Il s'agit d'empêcher le retour des expulsés et de tous autres éléments somalis indésirables. Le barrage va faire bien des morts et blessés. C'est la gendarmerie qui en contrôle les deux points de passage, à Nagad pour les voyageurs du train et à Ambouli pour ceux de la route. Pour passer, il faut présenter une carte d'identité française ou un titre de séjour pour étrangers. Or, un grand nombre d'autochtones, dont la plupart des nomades du Territoire, sont démunis de papiers.

Puis, se précise la date du référendum d'autodétermination : il va avoir lieu le 19 mars 1967. Le PMP appelle à voter pour l'Indépendance, position que ne partage pas l'UDA qui rejoint le camp du Oui au maintien du Territoire sous la tutelle française. Est-ce parce que l'UDA estime que son objectif est atteint avec la chute d'Ali Aref et son remplacement par l'un des siens en la personne Hadji Mohamed Kamil ? Ou, plutôt, parce que les deux partis divergent sur les modalités de l'Indépendance, le PMP étant pour une émancipation immédiate et l'UDA pour une Indépendance par étapes ? La seconde hypothèse est la plus probable. N'empêche : l'unité entre le PMP et l'UDA se fissure sérieusement.

Comme le 28 septembre 1958, le camp du Oui est déclaré vainqueur au soir du 19 mars 1967. L'annonce des résultats provoque un mouvement de révolte dans les quartiers populaires, notamment chez les Somalis. La répression est là encore féroce. Morts et blessés s'ensuivent. Abdourahman Djama Hassan dit Andoleh, leader syndical et indépendantiste somali, abusivement licencié en janvier 1961 de son emploi au Chemin de fer, après la visite en CFS du ministre des Dom-Tom, Robert Lecourt, marquée par des manifestations anti-statu quo du PMP, est arrêté dès mardi 21 mars 1967 par la gendarmerie. Il est atrocement torturé à mort puis passé à la mitrailleuse. Son corps est découvert le 28 mars 1967. Un couvre-feu est décrété et sert de prétexte pour «casser du somali». Dans la foulée, des milliers d'autochtones somalis sont raflés, parqués dans un camp de transit situé dans une ancienne Poudrière qui plus tard donnera naissance au Quartier 7 bis, puis expulsés vers la Somalie. Certains d'entre eux meurent de soif

en chemin, sous le soleil brûlant. Les dockers somalis du port, près de 1200 agents, sont licenciés et remplacés par des Afars. Ces privations d'emploi s'étendent à tous les secteurs de l'administration où, sous les prétextes les plus divers, d'autres salariés somalis se retrouvent au chômage. Moussa Ahmed Idriss, président du PMP et député à l'Assemblée nationale française, est menacé par certains nervis. Il ne doit son salut qu'à la cocarde tricolore. Il perd ses droits civiques et le PMP, son parti, est dissout le 13 juillet 1967 par un décret du gouvernement français pris en Conseil des ministres à Paris.

C'est du reste à la suite de ce référendum qu'encore une fois le Territoire change de nom. Il devient Territoire français des Afars et des Issas (TFAI) par une loi du 3 juillet 1967. De même qu'il a tu le nom des Afars en 1896 dans la nouvelle appellation du pays, à savoir Côte française des Somalis (CFS), de même le colonisateur supprime celui des Somalis dans la nouvelle dénomination plus de soixante-dix ans plus tard. Le mot somali est banni jusqu'au ridicule. C'est ainsi que, par exemple, la section de langue somalie de la radio et de la télévision est dite de langue Issa. Comme si les Issas n'étaient pas somalis et ne parlaient pas somali !

Cependant, et en guise de consolation, ladite loi fait évoluer le statut du Territoire vers plus d'autonomie. Les pouvoirs des institutions locales se trouvent renforcés. Le premier des autochtones n'est plus vice-président mais président du Conseil de gouvernement, le représentant français troque son titre de gouverneur contre celui de haut-commissaire et l'Assemblée territoriale devient Chambre des députés. Le tout sous le signe du développement socio-économique, explique-t-on.

Reste que les colonisés héritent à nouveau d'Ali Aref Bourhan qui retrouve son fauteuil de vice-président du Conseil de gouvernement dès le 5 avril 1967. Le 7 juillet 1967, il est élu président du Conseil de gouvernement, gagne les élections de novembre 1968 et a carte blanche contre toute idée d'Indépendance.

Seulement, loin d'éteindre l'aspiration indépendantiste, la politique coloniale post-visite De Gaulle, la renforce. Par ses exactions, elle aggrave la situation et radicalise encore plus de colonisés. La marche vers la liberté s'accélère de sorte que, quelques années plus tard, la question va être non plus de savoir comment dénier l'Indépendance aux Djiboutiens mais de savoir avec qui la négocier.

## **6. La marche pour l'indépendance s'accélére**

Dans l'après-Harbi, se scelle une alliance entre Hassan Gouled Aptidon et Ali Aref Bourhan. Cette alliance est fondée sur leur convergence de vues quant au maintien du pays sous la tutelle française. Hassan Gouled devient ainsi le ministre de l'Enseignement d'Ali Aref en 1963. Mais ce rapprochement ne signifie pas une entente profonde et sincère. Il n'est pas sûr que Gouled se satisfasse de sa place de ministre. Il se verrait bien dans le fauteuil de premier des autochtones auprès de la puissance coloniale. Il voudrait bien retrouver son poste de vice-président du Conseil de gouvernement. Aussi se regardent-ils un peu en chiens de faïence. Le choc des ambitions et des personnalités est latent. Il se déclare dans la foulée de la visite du général de

Gaule en août 1966. Hassan Gouled opère un changement d'alliance et manœuvre avec les opposants afars contre Ali Aref. Il prend part au départ de l'autoritaire vice-président mais ne parvient pas à lui succéder. Il reste ministre. A l'occasion des événements d'août 1966 et de l'éphémère chute d'Ali Aref, il se rapproche du populaire PMP. Il quitte même le gouvernement avec les autres ministres somalis en janvier 1967 : pour protester contre le durcissement de la politique anti-somalie du colonisateur, que reflète notamment l'absence du mot somali dans l'imminent changement d'appellation du Territoire, tous les ministres somalis démissionnent de nouveau en bloc du gouvernement en janvier 1967, peu avant le référendum du 19 mars 1967. Lors de cette consultation controversée, Gouled choisit le camp de l'Indépendance comme ses co-démissionnaires, sans que cela ne le conduise à la rupture avec le pouvoir colonial.

En 1968, Hassan Gouled Aptidon, qui ne voit pas d'un mauvais œil l'élimination politique du PMP et de son chef Moussa Ahmed Idriss, hérite de l'Union populaire africaine (UPA) co-fondée avec ce dernier après l'interdiction de la formation indépendantiste. Il se présente aux législatives de novembre 1968 sous cette bannière et gagne six sièges à Djibouti-ville. Il se trouve en minorité à l'Assemblée territoriale et ne peut grand-chose contre un Ali Aref aux attributions accrues depuis le statut réformé du Territoire. L'arrière petit-fils d'Aboubaker arbore le titre de président du Conseil de gouvernement du TFAI.

Mais Gouled n'est pas le seul rival d'Ali Aref, d'autres le combattent. Ahmed Dini Ahmed, autre ancien vice-président du gouvernement local et autre ancien ministre de Ali Aref, est de ceux-là. Cet Adail originaire du district d'Obock, membre de la famille coutumière régnante en pays afar, connaît la méfiance du président du Conseil à son égard. Réconcilié avec lui à l'occasion du référendum du 19 mars 1967, qui voit l'UDA et le camp d'Aref appeler ensemble à voter Oui au maintien de la tutelle française sur le Territoire, il redevient son ministre en avril 1967. Il hérite des Affaires intérieures cette fois. À l'issue des élections à la Chambre des députés de novembre 1968, il est reconduit à son poste. Point pour longtemps. Le scrutin de novembre 1968 ayant été annulé par le Conseil d'Etat français à Obock-Tadjourah, circonscription de Ahmed Dini, une élection partielle est programmée pour 1971. Le président du Conseil en profite pour se séparer de lui : il le raye de la liste au dernier moment. Selon certains, il le sacrifie sur l'autel de sa réconciliation avec Abdallah Mohamed Kamil et Ismael Ali Youssouf. En tout cas, Dini ne pardonne pas le coup à Aref.

De fait, l'affaire blesse profondément Ahmed Dini Ahmed. Il décide de combattre de toutes ses forces le président du Conseil. Il crée la Ligue pour l'Avenir et l'Ordre (LAO) qui signifie « le jour » en langue afare. Puis il se tourne vers cet autre mécontent qu'est Hassan Gouled Aptidon. Les deux hommes se connaissent bien, et l'actif Mohamed Ahmed Issa dit Cheiko, qui sait transcender les barrières ethniques et linguistiques, trouve les mots qu'il faut pour arrondir les angles. En février 1973, la LAO fusionne avec l'UPA de Gouled pour donner naissance à la Ligue populaire africaine (LPA).

A l'époque, il n'est point question d'Indépendance. L'agenda de la nouvelle formation est la conquête du pouvoir local à la faveur des élections à la Chambre des députés du 18 novembre

1973. Leur alliance semble un signal fort (un appel du pied, diront certains) à l'adresse d'une administration coloniale qui ne jure que par Ali Aref Bourhan. Les deux hommes rêvent d'un retour en force à l'Assemblée territoriale. Ils pensent pouvoir y reconquérir la majorité et reprendre les rênes d'un exécutif local renforcé par le changement de statut.

Mais pour l'heure, Ali Aref Bourhan donne entière satisfaction à Paris. C'est un instrument tranchant et fidèle. Ses amis gaullistes, encore au pouvoir, lui conservent leur soutien. Et à l'échelon local, la machine coloniale et ses moyens veillent. De fait, les indépendantistes ayant tourné le dos au petit jeu électoral colonial, Ali Aref ne redoute guère ces deux adversaires. Il est persuadé de pouvoir venir à bout d'eux sans difficulté.

Il faut dire que Hassan Gouled Aptidon continue à être perçu comme l'homme de la France par des Somalis majoritairement indépendantistes, ce qui ne sert point son ambition de supplanter son rival comme premier des autochtones auprès de la puissance coloniale. Quant à Dini, dont l'assise électorale ne déborde pas encore de la communauté afare, il a contre lui les manœuvres du président du Conseil et les moyens de son administration.

#### **A. La provocation de trop d'Ali Aref Bourhan**

Pour dégoûter définitivement ses adversaires, Ali Aref fait des élections territoriales de novembre 1973 une démonstration de force. Il rafle tout simplement les quarante sièges à la Chambre des députés : le nombre de sièges est passé de trente deux à quarante en décembre 1972. Hors de l'arifisme, point de siège ! Loin de supplanter Ali Aref, Hassan Gouled Aptidon se retrouve sans siège à l'assemblée locale comme en 1957 face à Harbi ! Ahmed Dini aussi. L'un et l'autre se voient inviter à la réflexion.

Le petit-fils de Bourhan exulte. Son triomphe vire vite à l'arrogance. Il ne lésine pas sur les écarts de langage contre ses adversaires, qu'ils soient ou non indépendantistes. Il s'en prend même à la communauté somalie, laissant entendre que Somalis et Afars ne peuvent plus vivre ensemble dans l'une de ses fracassantes déclarations.

Trop sûr de lui, Ali Aref Bourhan cède à l'aveuglement. Il ne s'aperçoit pas que son arrogance se retourne contre lui et contribue à abrégé ses jours de pouvoir. Les nuages qui s'amoncellent à l'horizon et la tornade qu'ils annoncent ne l'alertent point.

De fait, le président du Conseil est loin d'imaginer, à l'issue de ce scrutin et de ses provocations, qu'il se soit encore desservi. Or, sans le vouloir, il vient de cimenter pour un bon moment l'alliance Dini-Gouled et d'apporter une pierre à la cause de l'Indépendance. Il mécontente jusque dans les rangs de ses fidèles où certains ne cachent pas leur malaise devant son autoritarisme débridé.

Mais c'est de Paris que vient, pour Ali Aref Bourhan, la première mauvaise nouvelle qu'il perçoit comme telle. Son triomphe électoral de 1973 à Djibouti n'a pas sa réplique en 1974 chez ses amis gaullistes en Métropole. Ils perdent la bataille présidentielle pour la première fois depuis le retour du général Charles de Gaulle à la barre en 1958 et l'institution en 1962 de

l'élection au suffrage universel direct du Chef de l'Etat. Le candidat gaulliste, Jacques Chaban-Delmas, qui ne bénéficie pas du soutien de toute la machine partisane puisque l'autre gaulliste Jacques Chirac est aussi dans la course, est éliminé dès le premier tour. C'est le centriste Valéry Giscard d'Estaing, ancien ministre des Finances des présidents Charles de Gaulle et George Pompidou, qui arrive au second tour et affronte le socialiste François Mitterrand. Il est élu président de la République française. Ce n'est pas réjouissant pour l'homme fort du TFAI.

A l'inverse, la défaite des héritiers du Général est bien accueillie par le camp indépendantiste du Territoire. On espère que le nouvel exécutif français va desserrer la mainmise des réseaux colonialistes tissés en Afrique par le gaullisme et incarnés par Jacques Foccart. On espère que la logique du tout répressif à l'œuvre contre les colonisés à Djibouti et les néo-colonisés ailleurs en Afrique, va être infléchie dans le sens d'une plus grande écoute.

On se met à rêver. D'autant que le vent de décolonisation continue encore de souffler dans le monde, que l'Afrique progressiste n'est pas insensible au sort des frères et sœurs encore sous domination coloniale, que les militaires au pouvoir en Somalie voisine, qui sait jouer de sa triple appartenance islamo-arabo-africaine, encouragent vivement les indépendantistes locaux.

## **B. Le rôle important de la jeunesse**

Il est important de signaler que cette nouvelle donne intervient à un moment où la jeunesse se politise davantage et rejette majoritairement la présence coloniale. Elle est écoeurée par les méthodes brutales d'un pouvoir colonial qui, lorsqu'elle n'est pas d'accord avec lui, l'exclut de l'école, l'arrête et détient, la brutalise ou tue, la rafle et expulse du pays, lui refuse l'accès à l'emploi ou la licence...De plus en plus organisés en clubs culturels et sportifs, comme en associations scolaires et étudiantes, les jeunes veulent aller de l'avant vers l'Indépendance. La naissance du groupe Iftin, à majorité somalie, autour de l'instituteur Abdillahi Doualeh Warsama, et de son bulletin, s'inscrit dans cette aspiration. L'ouverture croissante aux idées de gauche des membres de l'Union pour le développement culturel (UDC), organisation ancrée dans la communauté afare, qui vont créer le Mouvement populaire de libération (MPL) en décembre 1975, reflète aussi ce rejet du colonisateur. Le tout, sans que le souci d'unité nationale ne soit absent chez les jeunes, comme en témoigne la création par les étudiants du Territoire en Métropole de l'Union nationale des étudiants de la Côte afare et somalie (UNECAS).

D'ailleurs, ces jeunes n'hésitent pas à critiquer les politiciens locaux. Ils s'en prennent bien entendu à Ali Aref Bourhan mais aussi à ses opposants qu'ils ne trouvent pas porteurs d'un projet de libération.

C'est le moment que choisissent les indépendantistes pour relancer leurs efforts de rassemblement. Prenant la mesure du désir populaire d'Indépendance, entrent en action des hommes neufs tels que Ibrahim Harbi Farah, juriste devenu inspecteur du trésor et frère de Mahamoud Harbi Farah, Maître **Warsama dit Chiné** (l'un des tout premiers avocats du pays), le futur député Wahib Issa Ali, le professeur de mathématiques Omar Mouine, le futur député et défenseur des droits de l'Homme Jean-Paul Noël Abdi, l'instituteur Hassan Guireh Waberi et

d'autres comme Souleiman Farah Lodon ou Youssouf Ali Chirdon qui agissent à l'ombre. Des indépendantistes plus connus tels que l'actif Mohamed Ahmed Issa dit Cheiko redoublent aussi d'efforts. Les uns et les autres vont d'abord vers les adversaires politiques d'Ali Aref. Ils vont vers Ahmed Dini désormais convaincu de la nécessité d'une Indépendance immédiate. Ils vont vers les dirigeants du parti AJP (Action pour la Justice et le Progrès) d'Idriss Farah Abaneh et de Moumin Bahdon Farah qui saisissent que le vent tourne. C'est du reste ce parti qui a soutenu la candidature de Giscard d'Estaing à Djibouti, la LPA optant pour François Mitterrand. Ils vont vers Hassan Gouled qu'ils travaillent au corps avec Ahmed Dini, Cheiko et les dirigeants de l'AJP.

Se mobilise également contre Ali Aref un groupe actif de fonctionnaires afars, emmenés par Ismaël Ali Youssouf, en service aux Contributions indirectes (douanes), et Abdallah Mohamed Kamil, premier diplômé autochtone en science politique promu Secrétaire général du gouvernement local, alors marié à une femme d'origine somalie, Kadra Mahamoud Haid, qui réussira à devenir la Première dame de Djibouti. Ces hommes n'apprécient pas l'autoritarisme et les méthodes expéditives du président du Conseil. D'autant qu'ils estiment qu'Ali Aref ne manifeste pas assez de solidarité à l'égard des Afars d'Ethiopie dont le sultanat traditionnel ne trouve pas grâce aux yeux de la junte militaire rouge qui dépose le négus Hailé Selassié en 1974 à Addis-Abeba. La tension est si vive au Aoussa, région afare d'Ethiopie, que son Sultan, Ali Mirah, en quête de soutien pour un grand Etat afar, s'exile en Arabie Saoudite et se rapproche du régime somalien du général Mohamed Siad Barreh qui rêve de Grande Somalie. Du reste, la République somalienne accueille des partisans du Sultan qu'elle forme aux techniques de la guérilla. Filialement proche du chef des Afars d'Ethiopie, Ismaël Ali Youssouf déborde d'ardeur anti-Aref. Lui et Abdallah Mohamed Kamil vont se montrer pugnaces et renforcer le camp indépendantiste.

De la sorte, s'amorce une nouvelle dynamique indépendantiste. Même si Iftin, l'UNECAS et bientôt le MPL ne voient pas d'un bon œil la tardive conversion à l'Indépendance des opposants à Ali Aref. Ils mettent en garde contre la remise en selle irréfléchie de certains politiciens de carrière. Ils estiment en effet qu'une lutte dirigée par des hommes tels que Hassan Gouled Aptidon et ses amis politiques n'en est pas une et qu'une Indépendance acquise sous leur direction est condamnée au dévoiement. Abdillahi Doualeh Warsama est virulent contre la vieille garde. Cet enseignant dans la fleur de l'âge, qui s'est tôt éveillé à la politique et pris conscience des méfaits de la colonisation, ne fait pas confiance à des politiciens au passé peu indépendantiste. Il le dit et répète dans le journal Iftin, qui porte le même nom que son groupe, et milite ouvertement pour une Indépendance sans compromissions. Iftin, qui signifie Lumière en langue somalie, jouit d'un large soutien dans les milieux de jeunes, notamment chez les scolarisés. Ils apprécient la profondeur de sa critique contre la domination coloniale et ses appels au sursaut de dignité des pasteurs djiboutiens. Ce soutien se vérifie en janvier 1975 lors d'un procès pour diffamation intenté contre Abdillahi Doualeh par un administrateur expatrié du nom de Bala en poste au ministère local du Travail. Les jeunes inondent littéralement le tribunal le jour de l'audience. La justice coloniale, qui cherche à réduire Iftin au silence, a la main lourde. Le journal est interdit et son principal responsable condamné à une forte amende. Les jeunes,

emmenés par les élèves du collège d'enseignement technique (CET) et autres lycéens de la capitale, protestent contre le verdict. Ils manifestent, marchant du Palais de justice au centre commercial. En représailles, le pouvoir expulse certains manifestants puis réprime les actions de solidarité qu'organisent leurs camarades. La situation dégénère et des heurts s'en suivent. L'affaire prend une dimension politique et fait l'objet de passes d'armes entre Ali Aref Bourhan et les dirigeants de la naissante Ligue populaire africaine pour l'Indépendance (LPAI). Abdillahi Doualeh continue à réveiller les consciences et à mettre en garde contre les chefs de la LPAI jusqu'à sa mort mystérieuse le 18 août 1977 à l'âge de 28 ans.

### C. Même Gouled enfile des habits d'indépendantiste

Une dynamique s'amorce donc et, après de longs mois de tractations, notamment pour persuader certaines personnalités hésitantes telles que Hassan Gouled Aptidon de prendre position pour l'Indépendance, l'on aboutit à un accord. Le 14 novembre 1974, l'opposition au président Ali Aref Bourhan, par la voix de la LPA, se prononce enfin pour l'Indépendance. Cette prise de position est annoncée au grand public le 26 janvier 1975 lors d'un meeting de la LPA au cinéma Le Paris en ville autochtone. Les statuts de la Ligue populaire africaine pour l'Indépendance (LPAI) sont déposés le 16 février 1975 auprès de l'administration coloniale. On le voit, c'est juste la lettre I (pour Indépendance) qui s'ajoute au sigle du parti de Gouled et de Dini. L'AJP renonce à son sigle tandis que la lettre I suffit aux indépendantistes. La nouvelle formation a pour secrétaire général Mohamed Ahmed Issa dit Cheiko, pour contrôleur général Ahmed Dini Ahmed. Elle est présidée par Hassan Gouled Aptidon, doyen des politiciens en présence. Le ralliement à l'Indépendance de celui qui s'est prononcé contre elle en septembre 1958 et a pris position pour elle du bout des lèvres en mars 1967, vaut bien un titre, se dit-on. Il est entouré, outre Dini et Cheiko, d'Ibrahim Harbi Farah, Omar Kamil Warsama dit Omar Agone, Idriss Farah Abaneh, Moumin Bahdon Farah, Mohamed Saïd Saleh, Ahmed Hassan Ahmed, Ali Mahamadé Houmed, Jean-Paul Noël Abdi, Maître **Warsama dit Chineh**, Wahib Issa Ali, Hassan Guireh Waberi et bien d'autres. Il peut compter sur l'engagement indépendantiste de nombreux jeunes gens et filles.

Discret depuis que le PMP a été interdit et qu'il a été lui-même privé de ses droits civiques, Moussa Ahmed Idriss n'en demeure pas moins engagé dans la lutte pour l'Indépendance. En dépit de ses activités commerciales (il est le premier autochtone à créer une boulangerie et une ferme modernes, la première à la place Rimbaud, future Place Harbi, la seconde à l'oued Ambouli), il est en liaison constante avec le Front de libération de la Côte des Somalis (FLCS). Il est le président moral du mouvement et supervise personnellement son aile intérieure, celle qui opère à l'intérieur du Territoire. Généreux, il soutient les familles des exilés du FLCS. Il ne se laisse pas aller à l'ambition et ne court pas après les titres. Le plus important reste pour lui l'Indépendance. Aussi voit-il d'un bon œil le rassemblement pour l'Indépendance que le vent d'espoir qui souffle, facilite en son pays. Il encourage les efforts déployés par ses camarades pour gagner à l'Indépendance les opposants à Ali Aref.

Le rassemblement politique étant opéré, le soutien international, notamment de l'Organisation de l'unité africaine, des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes, étant assuré, la Somalie ne ménageant pas ses efforts, la marche pour l'Indépendance s'accélère à l'intérieur.

#### **D. La montée en puissance de la LPAI**

La LPAI multiplie les annexes à travers le pays. Il s'ouvre une annexe dans chaque quartier populaire de la capitale et dans chaque localité provinciale de taille significative. L'enthousiasme et la mobilisation populaires sont remarquables. En témoignent les cartes d'adhérents qui se prennent à tour de bras.

En quelques mois, la LPAI s'impose comme le principal parti du pays. Elle se veut le parti indépendantiste.

Cette montée en puissance de la LPAI propulse sur le devant de la scène des hommes et des femmes neufs. Les annexes deviennent des pépinières d'engagements et de talents. Des filles et fils du pays, hier anonymes, brillent par leur courage et leur combativité. Il y a les poètes et poétesses, les animatrices et animateurs. Il y a les organisatrices et organisateurs. Il y a celles et ceux qui veillent à l'ordre et à la sécurité du mouvement.

Bien des jeunes des deux sexes, bien des mères de famille militent dans les rangs de la LPAI. Ils sont très visibles aux réunions publiques de la formation, très visibles aux manifestations. La jeunesse et la femme sont la force de frappe du parti. Cette forte représentation des jeunes n'a rien d'étonnant dans un pays où la jeunesse est majoritaire et rejette aussi majoritairement le colonisateur. Quant aux femmes, leur mobilisation s'explique par leur sensibilité aiguë aux méfaits de la colonisation et par leur énergie. La femme, rappelons-le, porte la société ici comme ailleurs. Il est légitime de saluer ici sa contribution cruciale à l'avènement de l'Indépendance djiboutienne.

Au niveau national, certains dirigeants s'affirment plus que d'autres. Ils ont plus de présence, passent mieux auprès du public. Au microphone, ils captivent l'assistance. Ils y révèlent un charisme certain, qualité si utile en politique. Ahmed Dini Ahmed et Idriss Farah Abaneh sont de ceux-là. Ils savent galvaniser la foule. Ils ont en commun la maîtrise de leurs langues maternelles respectives et la pratique d'autres. Idriss Farah manie avec brio le somali, sa langue maternelle, et sait communiquer en afar. Il parle le français. Mais c'est Ahmed Dini Ahmed qui est la coqueluche des militants. Il maîtrise admirablement la langue afare, la sienne, et s'exprime dans un somali soutenu que ne dessert pas son fort accent. Il manie bien l'arabe et le français. Cet autodidacte est pétri de culture et a le sens de la formule qui fait mouche.

Au fil des mois, la population s'approprie les annexes de la LPAI, qui débordent de leurs activités de sensibilisation et de mobilisation politiques. Elles deviennent, surtout dans les principales villes, des centres de police et d'assistance pour les gens. L'on y vient qui pour régler un litige, qui pour un conseil, qui pour une assistance dans un projet ou une affaire d'ordre

administratif. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir arriver une requête de plainte contre quelqu'un, une demande d'aide dans la mise en place d'une association, ou encore une sollicitation d'assistance dans le montage d'un spectacle culturel. Il arrive aussi que les plus vulnérables, pauvres, personnes âgées et autres malades, y viennent solliciter du secours. Auquel cas l'annexe relaie le signal de détresse auprès du public qui répond volontiers à l'appel.

A l'extérieur, le FLCS n'est pas en reste.

#### **E. Le FLCS met la pression sur la France**

Le FLCS ne croise pas les bras, bien que certains de ses cadres contestent le leadership de Aden Robleh Awaleh qu'ils accusent d'autoritarisme et de corruption. Ce natif du district d'Ali-Sabieh, rentré de France où il a été étudiant en capacité en droit et fiché comme anti-arifiste, a fui le pays après les élections de novembre 1968 à la Chambre des députés auxquelles il a été candidat malheureux dans sa région natale sous la bannière de l'Union populaire africaine (UPA) de Hassan Gouled Aptidon. Il est le secrétaire général du mouvement armé de libération depuis février 1969. C'est en mars 1975 que le FLCS réussit une opération spectaculaire. Il parvient à prendre en otage l'ambassadeur de France à Mogadiscio, Monsieur Jean Gueury, le 23 mars 1975. Il exige, contre son retour à la liberté, la libération de Omar Osman Rabeh et de Omar Elmi Khaireh, deux indépendantistes détenus à perpétuité en France, ainsi que le versement d'une somme de cent mille dollars US en lingots d'or à titre de dommages et intérêts pour l'emprisonnement depuis plusieurs années des deux hommes. Omar Osman Rabeh a été jeté en prison à la suite d'un attentat contre Ali Aref Bourhan commis le 8 mai 1968 et Omar Elmi Khaireh pour un attentat du 24 janvier 1970 contre le Palmier-en-Zinc, un bar-restaurant fréquenté par des militaires et civils français. Le diplomate est libéré cinq jours après dans la ville d'Aden au Yémen du Sud contre la libération des deux indépendantistes et le dédommagement. Selon Aden Robleh Awaleh, l'or n'a jamais été rendu par les autorités yéménites qui l'avaient pris pour des raisons de sécurité. Selon d'autres, le chef du FLCS sait ce qu'il en a fait. Quoi qu'il en soit, l'organisation poursuit ses pressions sur la France. Moins d'un an plus tard, le 3 février 1976, pour accélérer l'accession à l'Indépendance, un commando de jeunes du FLCS prend l'initiative de détourner un car français à Djibouti-ville. Il est malheureusement empli d'enfants. Il y a dans le véhicule trente et un écoliers français, pour la plupart enfants de militaires, et le chauffeur. La prise d'otage finit dans le sang. Des gendarmes du GIGN (Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale) venus de France et des légionnaires stationnés à Djibouti interviennent pour libérer les enfants qui se trouvent encore à bord du car immobilisé dans le no man's land de Loyada à la frontière djibouto-somalienne. L'opération met fin à la prise d'otages, faisant morts et blessés de part et d'autre. Deux enfants (dont l'un des suites de ses blessures) et six membres du commando y laissent la vie. Parmi les blessés, quatre enfants, le chauffeur du car, une assistante sociale et un lieutenant de la Légion étrangère ainsi que des garde-frontières somaliens. Les hommes du FLCS gardent en otage un garçonnet qu'ils libèrent quelques jours plus tard.

#### **F. La France accepte enfin la demande d'indépendance**

Harcelée de toutes parts, la France décide enfin de ne plus se voiler les yeux devant l'évidente volonté d'émancipation des Djiboutiens. Elle le fait officiellement le 31 décembre 1975 dans un communiqué de son gouvernement publié à l'issue du Conseil des ministres. Le document reconnaît la vocation de Djibouti à l'Indépendance.

C'est une grande évolution de la part d'une puissance coloniale qui, par deux fois en moins de vingt ans, a dit Non à l'aspiration indépendantiste de ce peuple. C'est un revirement de la part d'une France qui, voilà deux ans encore (à l'occasion des élections à la Chambre des députés de novembre 1973), laissait ses relais locaux verrouiller le peu de vie politique consenti aux colonisés.

L'heure a sonné pour la patrie qui a jeté à bas la Bastille le 14 juillet 1789 d'écouter enfin ces porteurs de banderoles dont la demande d'Indépendance en août 1966 a vexé son illustre Général et entraîné une répression féroce.

### **G. L'indépendance devient l'idée la mieux partagée à Djibouti**

Cette formidable accélération de la marche vers l'Indépendance, donne des idées au-delà des milieux traditionnellement indépendantistes. L'Indépendance fait des émules jusqu'au sein des partisans d'Ali Aref Bourhan. Lui-même fait une volte-face et se prononce en faveur de l'Indépendance en septembre 1975, sans même se concerter avec les deux délégations de députés qu'il a envoyées en Afrique et dans le Monde arabe pour faire sa promotion internationale et ne pas laisser le champ libre à la LPAI et au FLCS. Les intéressés, conduits par les deux représentants du Territoire à l'Assemblée et au Sénat français, Omar Farah Iltireh et Barkat Gourat Hamadou, n'apprécient pas l'attitude du président du Conseil qu'ils jugent méprisante. Une opposition parlementaire voit le jour dès septembre 1975. Forte de treize députés, elle est conduite par le sénateur Barkat Gourad Hamadou, qui a dirigé la délégation de députés qui s'est rendue dans les pays arabes, son collègue député Omar Farah Iltireh ayant pris la tête des parlementaires envoyés en Afrique. Portée par la dynamique anti-coloniale et anti-Ali Aref, la Fronde parlementaire, comme l'appellent les médias français, ne restera pas longtemps minoritaire.

En décembre 1975, Ali Aref crée l'Union nationale pour l'Indépendance (UNI). Le parti est placé sous la présidence du député Omar Farah Iltireh. La plupart des amis politiques du président du Conseil tels que le ministre Mohamed Djama Elabé et de nombreux employés de l'Administration en font partie. Pour autant, cette initiative, qui consiste à aller dans le sens du courant que l'on ne peut juguler, ne trompe pas l'opinion publique. Elle ne rencontre pas l'audience populaire escomptée. Ali Aref est allé trop loin avec l'occupant colonial pour être crédible dans ses nouveaux habits d'indépendantiste.

Autre initiative indépendantiste, le Mouvement populaire de libération (MPL) naît en décembre 1975. C'est une formation marxiste issue de la jeunesse afare : elle regroupe des membres de l'Union pour le développement culturel (UDC) et de l'Union nationale des étudiants de la côte afare somalie (UNECAS). Mohamed Adayta Youssouf, futur chef de front et futur

député à l'Assemblée nationale djiboutienne, Mohamed Kamil Ali, futur directeur général des Télécommunications djiboutiennes, Hassan Ali Mohamed dit Dalga, futur haut fonctionnaire, Ismaël Ibrahim Houmed, futur dirigeant de front et futur ministre de Ismaël Omar Guelleh, Abatte Ebo Adou, futur médecin et directeur de la Santé publique et futur dirigeant de front, Mohamed Kadamy Youssouf, futur chef de front, et Ali Mohamed Daoud dit Jean-Marie, futur dirigeant de front et futur ministre et député de l'ère post-coloniale, et d'autres en sont les fondateurs. Les meneurs aussi. Ce mouvement essentiellement afar se positionne pour l'Indépendance mais contre la classe politique locale. Ses membres ne se reconnaissent ni en Ali Aref ni en ses opposants tels que Ahmed Dini Ahmed, Abdallah Mohamed Kamil, Ismaël Ali Youssouf ou encore Hassan Gouled Aptidon. Ils se méfient des indépendantistes somalis qu'ils soupçonnent d'agenda pansomaliste. Ils redoutent une annexion du pays par la Somalie voisine.

#### **H. La dernière ligne droite**

Paris ayant reconnu la vocation de Djibouti à l'Indépendance, les choses avancent vite. En mai 1976, arrive une délégation de l'OUA. Elle vient se rendre compte de l'état de l'opinion et constate qu'elle est pour l'Indépendance à une écrasante majorité. Cette mission d'observation est malheureusement marquée par la mort le 2 mai 1976 à Tadjourah d'un jeune membre du MPL, Mohamed Ahmed Houmed dit Doudou, tombé sous les balles d'une police coloniale énervée par la contre-manifestation qu'organise le parti de la victime pour démontrer que l'UNI du président du Conseil n'est pas plus crédible dans la région qu'ailleurs. Dans la foulée de cette visite de l'OUA, les défections se poursuivent dans les rangs de la majorité d'Ali Aref Bourhan à la Chambre des députés. Comme en réaction, Paris invite en Métropole, le 24 mai 1976, les principaux dirigeants de la LPAI, de l'UNI et de la Fronde parlementaire ainsi que le haut-commissaire français en poste, Camille d'Ornano. La LPAI envoie son président, Hassan Gouled Aptidon, et le populaire Ahmed Dini Ahmed, tandis que les délégations de l'UNI et de l'Opposition parlementaire sont respectivement conduites par le député Omar Farah Iltireh (flanqué d'Ali Aref) et le sénateur Barkat Gourad Hamadou. Il s'agit de dégager une entente sur la formation d'un gouvernement d'union nationale de transition vers l'Indépendance. Les trois délégations discutent séparément avec le Secrétaire d'Etat aux Dom-Tom, Olivier Stirn. Au terme d'environ deux semaines de discussions avec le ministre et d'une rencontre commune avec le Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, un accord est trouvé. Y compris sur l'épineuse question de la nationalité et des listes électorales manipulées par le colonisateur au gré de ses orientations ethniques. Cela n'améliore pas pour autant le sort d'Ali Aref dont la majorité parlementaire continue de se réduire à vive allure, et qui reproche à son ami Omar Farah Iltireh d'avoir consenti au compromis de Paris. Le président du Conseil décide de ne pas attendre le vote de défiance parlementaire et annonce sa démission le 17 juillet 1976 depuis l'aéroport d'Orly à Paris. Abdallah Mohamed Kamil lui succède à la tête d'un Conseil de gouvernement de transition. La LPAI y participe aux côtés de la Fronde parlementaire : Cheiko est nommé ministre de l'Enseignement et Moumin Bahdon ministre des Affaires intérieures.

Le processus se précise encore avec une table ronde qui débute le 28 février 1977 à Paris entre la France et les mouvements indépendantistes. Y prennent part la LPAI, la Fronde

parlementaire, le FLCS et l'UNI. Les appels au boycott du MPL, du MLD et du groupe d'Iftin ne sont pas suivis d'effet. Cette table ronde s'achève le 19 mars de la même année. C'est lors de ces négociations que sont fixées les modalités de l'Indépendance. Une date est arrêtée pour le référendum d'autodétermination. Couplé avec l'élection d'une Assemblée nationale de soixante-cinq députés, il doit avoir lieu le 8 mai 1977. Dans l'hypothèse d'un verdict favorable à l'émancipation, que l'on sait acquis, l'Indépendance doit être proclamée le 27 juin 1977. Il est également convenu que les relations avec Paris seront des plus étroites, avec une coopération multiforme et une présence militaire sous la forme d'une base qui sera la plus grande de France en Afrique avec ses quatre mille soldats et autres moyens de combat. Cette coopération fera l'objet d'accords bilatéraux.

### I. Paris joue la carte de la LPAI et de Gouled

Ce sont la France et la LPAI qui impriment leur marque aux négociations. Ali Aref Bourhan est en proie à de difficultés grandissantes, ses amis le lâchant les uns après les autres. Ils voient le vent tourner et songent à la suite de leur carrière. C'est du reste contre l'avis de l'ancien chef du Conseil de gouvernement que Omar Farah Iltireh, président de l'UNI, appose sa signature au bas du document final. Non plus, la Fronde parlementaire ne se sent pas assez écoutée. Elle doit ravalier sa déception pour signer. Même son de cloche au FLCS, malgré la signature de son secrétaire général : le sentiment de neutralisation du mouvement par la LPAI et Paris est perceptible chez nombre de ses dirigeants et combattants.

De fait, la France se sait écoutée de la Fronde parlementaire qui, de toute manière, ne fait pas le poids devant le tandem FLCS-LPAI que, par ailleurs, les députés opposants voient comme leur allié objectif pour abattre Ali Aref. Elle connaît le déficit de crédibilité de l'UNI. Elle jette alors son dévolu sur la LPAI qu'elle préfère au FLCS dont elle se méfie beaucoup. Au sein de ce parti, elle ne manque pas d'hommes de confiance, à commencer par Hassan Gouled Aptidon. C'est avec ce dernier et ses lieutenants que Paris traite. D'autant que le secrétaire général du FLCS, Aden Robleh Awaleh, manifestement travaillé au corps par le chef de la LPAI et ses hommes, sacrifie son mouvement sur l'autel de son ambition personnelle : Gouled lui aurait déjà fait miroiter sa succession à la tête de l'Etat à naître.

Au demeurant, cette neutralisation du FLCS dans les négociations ne va pas être pardonnée à Aden Robleh Awaleh par certains de ses camarades. D'aucuns lieront l'affaire de Loyada à ce mécontentement. Le 23 juin 1977, à quelques jours de la proclamation de l'Indépendance, Aden Robleh a rendez-vous à Loyada en territoire somalien avec un groupe de dirigeants du FLCS. Parmi eux, Mohamed Farah Dirir dit Janaleh, l'un des poids lourds du mouvement, connu pour son courage et son hostilité à Hassan Gouled Aptidon et à ses amis. Djanaleh attend Aden Robleh de pied ferme. Il attend des explications sur la neutralisation du FLCS. La discussion est très vive. Elle tourne vite à la violence : Djanaleh sort son pistolet et tire sur Aden Robleh. Il blesse Docteur Ahmed Mohamed Hassan dit Djiji, un médecin et cadre du mouvement qui tente de s'interposer. Aden est laissé pour mort mais reste en vie. Djanaleh se retire du lieu du rendez-vous. Il est retrouvé mort le lendemain matin sur la plage de Loyada. Il

semble avoir été tué par étouffement. Bien que cette mort n'ait jamais été élucidée, beaucoup sont convaincus de l'implication de certains dirigeants de l'Etat en gestation. Sont notamment soupçonnés le président Hassan Gouled Aptidon et ses hommes de main, alors dirigés par Idriss Omar Guelleh, frère de l'actuel Chef de l'Etat djiboutien. Aden Robleh lui-même dénoncera l'affaire comme un complot du pouvoir sur les ondes de la section somalie de la BBC durant son exil post-Indépendance (1986-1992). Il accusera le président Hassan Gouled Aptidon et ses agents d'être impliqués dans la mort de Djanaleh comme dans la tentative d'assassinat dont lui-même a été victime. Selon certaines sources, c'est un commando aux ordres de Idriss Omar Guelleh qui aurait assassiné Djanaleh pour faire croire à un règlement de comptes entre clans rivaux du FLCS. L'éclaircissement de ce crime, qui marquera la naissance de la République de Djibouti, attend les historiens djiboutiens. Tirer au clair ce meurtre permettrait de mieux comprendre nombre d'événements politiques ultérieurs.

Pour le moment, c'est avec une LPAI dominante que se proclame l'Indépendance.

## CHAPITRE II : le régime de Gouled

C'est dans la nuit du 26 au 27 juin 1977 que l'Indépendance est proclamée. La population est en liesse. Dans les principaux centres urbains, elle se rassemble en grand nombre sur les espaces libres les plus larges.

A Djibouti-ville, capitale de l'Etat en train de naître, le rassemblement populaire a lieu sur un terrain vague, près du Quartier Arhiba, non loin du Quartier Six, du Quartier Sept, d'Ambouli et de la Cité d'Einguela. Le terrain est baptisé Place de l'Indépendance. Le choix du site est judicieux car il est situé entre des secteurs géographiques représentatifs des trois composantes nationales. Arhiba est un quartier afar, Quartiers Six et Sept somalis, Ambouli et Einguela cosmopolites avec des habitants afars, arabes et somalis. L'Indépendance étant une affaire nationale, rien de plus normal qu'elle soit accueillie de manière nationale.

En cette place de l'Indépendance, dont le nom est aussi nouveau que l'Etat que l'on vient y célébrer, les gens sont nombreux. Si nombreux qu'un *«bâton jeté en l'air ne peut retomber sur le sol»*, pour emprunter une image pastorale de chez nous. Le ciel est d'un azur étoilé, le sol doux sous les pieds, la lumière des projecteurs éclatante. L'ambiance est à la danse et à la poésie, chantée ou non. Un grand moment de bonheur et d'histoire. Un tournant pour beaucoup d'hommes et de femmes pour lesquels de nouvelles destinées vont se construire sous les couleurs du drapeau national. C'est Abdi Robleh dit Qarchiile, compositeur djiboutien, qui crée la très belle mélodie qui anime les mots de l'hymne national proposés par un autre artiste du pays, Aden Elmi dit Qooryare :

***«Nous l'avons hissé, mais levez vous donc,***

***Ce drapeau pour lequel nous avons lutté***

***Et connu des peines ...»***

Pour couvrir l'événement, les médias internationaux ne manquent pas. Radios, télévisions, journaux, tous les genres sont représentés. Beaucoup veulent voir la fin du «dernier confetti de l'empire colonial français» sur le continent africain. La présence médiatique la plus visible est celle de la République de Somalie. Radios Mogadiscio et Hargueissa ont chacune dépêché une large équipe de reportage. Hommes de presse et artistes s'y côtoient. Voix inspirées de journalistes et timbres captivants d'artistes de renom se succèdent au microphone.

Contrairement à son habitude, la section locale de FR3 (France Régions 3), qui n'est pas encore Radio Télévision de Djibouti (RTD), n'a pas, contrairement à son habitude, quitté les ondes tôt dans la soirée. Elle est mobilisée, dans les trois langues nationales comme en français, pour transmettre en direct la naissance de la République de Djibouti.

C'est à minuit, à zéro heure précise, que retentit la voix d'Ahmed Dini Ahmed, qui préside l'Assemblée nationale avant la lettre depuis le 13 mai 1977. Il proclame l'Indépendance nationale au nom du peuple représenté par ses députés. Il proclame la République de Djibouti,

objet de la Loi n°LR/77-001 du 27 juin 1977, dite Première loi constitutionnelle. Il le fait aux côtés de Hassan Gouled Aptidon, président du Conseil de gouvernement de transition depuis le 16 mai 1977, élu président de la République à l'unanimité et par acclamation le vendredi 24 juin 1977 par la Chambre des députés siégeant en Assemblée nationale. Il le fait en peu de mots : « *La République de Djibouti, Une et Indivisible, indépendante et souveraine, est proclamée* ». Et les canons de retentir pour saluer l'événement. Et les youyous de s'élever dans l'air.

Les journalistes présents s'activent. Les micros résonnent. Les téléspectateurs crépitent. La nouvelle est annoncée. Un nouvel Etat naît. Il devient membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Ligue des Etats arabes et des Nations Unies. Plus tard, il adhère à l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et à la Francophonie.

Ainsi est dite l'Indépendance. Ainsi naît la République de Djibouti. Les espoirs populaires soulevés sont grands. Les colonisés se mettent à rêver de lendemains qui chantent. Un tel jour, le discours des sceptiques, qui connaissent le sort réservé aux espoirs des peuples par les dirigeants postcoloniaux, ne peut guère trouver d'audience. Dans l'euphorie ambiante, ils apparaîtraient comme des prophètes de malheurs, des rabat-joie sans cœur.

Et pourtant...

## **1. Des débuts peu fondateurs**

Les structures et les hommes de la République de Djibouti se mettent vite en place.

Le premier exécutif de la République est formé. Hassan Gouled Aptidon est déjà désigné Président de la République. Il est aussi Chef du gouvernement. De fait, il détient tout le pouvoir exécutif. Il s'installe au Palais d'Escale où il succède à Camille Dornano, dernier haut-commissaire colonial. Ahmed Dini Ahmed est nommé Premier ministre. Les portefeuilles ministériels sont largement distribués aux membres influents de la mouvance LPAI. Abdallah Mohamed Kamil, ancien chef du Conseil de gouvernement de transition, devient ministre des Affaires étrangères ; Ibrahim Harbi Farah, ministre de l'Economie et des Finances ; Moumin Bahdon Farah, ministre de l'Intérieur ; Ahmed Hassan Ahmed, Ministre de la Défense ; Idriss Farah Abaneh, ministre de l'Agriculture et de la Production animale ; Omar Kamil Warsama dit Omar Agone, ministre des Travaux publics ; Ahmed Hassan Liban dit Gouhad, ministre de la Fonction publique ; Ismaïl Ali Youssouf, ministre de la Justice et des Affaires pénitentiaires ; Ali Mahamadé Houmed, ministre des Régies industrielles ; Hassan Houssein Banabila, ministre de l'Éducation nationale ; Ahmed Youssouf Houmed, ministre de la Santé publique et des Affaires sociales ; Djama Djilal Djama, ministre du Travail et des Lois sociales ; Aden Robleh Awaleh, ministre du Port ; Mohamed Djama Elabé, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Tourisme ; Ahmad Abdallah Ahmed, ministre de la Jeunesse et des Sports. Seuls quelques ministres n'appartiennent pas à la LPAI et à sa mouvance. Il s'agit de Aden Robleh Awaleh, Mohamed Djama Elabé et Ahmed Youssouf Houmed.

Les postes clef de l'Administration, de l'Armée et de la Police sont également attribués. La LPAI et sa mouvance se taillent là aussi la part du lion.

La Justice continue, pour l'heure, de fonctionner avec des juges français servant au titre de la coopération entre le nouvel Etat et la désormais ancienne puissance coloniale.

L'Assemblée nationale est déjà opérationnelle avec ses soixante-cinq députés élus le 8 mai 1977 lors des législatives couplées avec le référendum d'autodétermination. La présidence de l'Assemblée nationale va à un rallié en la personne de Hadji Saad Warsama Dirieh, vice-président de la dernière Chambre des députés. Les parlementaires ne siègent pas en constituante : l'élaboration de la Constitution n'est plus à l'ordre du jour. En fait de Constitution, deux lois dites constitutionnelles et une ordonnance sont édictées et restent en vigueur jusqu'en septembre 1992. Les voici<sup>9</sup> :

**Loi n°LR/77-001 du 27 juin 1977 dite loi constitutionnelle n°1 de proclamation de la République de Djibouti, une et indivisible, indépendante et souveraine**

L'an mil neuf cent soixante-dix-sept le 27 juin à 0 heure ;

L'Assemblée nationale, réunie en séance extraordinaire, a délibéré et solennellement approuvé,

Le président de la République promulgue la loi constitutionnelle dont la teneur suit :

Considérant la volonté populaire exprimée le 08 mai 1977,

Article 1er : - L'indépendance nationale est déclarée. La République de Djibouti, une et indivisible, indépendante et souveraine, est proclamée.

Article 2 : - La République de Djibouti adhère à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Elle affirme la nécessité d'établir un ordre politique tel que les droits et libertés énoncés dans cette déclaration puissent y trouver leur plein effet.

Article 3 : - La Chambre des Députés reste en fonction, sous le nom d' «*Assemblée Nationale*». Ses membres jouissent de l'immunité parlementaire dans des conditions qui seront déterminées ultérieurement. Elle continue à exercer ses droits et prérogatives jusqu'à la mise en application des institutions de la future constitution.

Article 4 : - Le chef de l'État prend le titre et exerce les fonctions de Président de la République. Il représente et garantit l'unité, l'indivisibilité, l'indépendance et la souveraineté nationale, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il assure la continuité du fonctionnement des institutions de la République. Il détermine et conduit la politique générale de la Nation. Il nomme et accrédite les représentants diplomatiques et consulaires ; les représentants diplomatiques et consulaires étrangers sont accrédités auprès de lui ; il négocie et approuve les traités et les conventions internationales, qui sont soumis à la ratification de l'Assemblée nationale.

Article 5 : - Les lois et règlements applicables au jour de la promulgation de la présente loi constitutionnelle restent et demeurent en vigueur en toutes leurs dispositions non contraires à la souveraineté nationale, et ce, jusqu'à ce qu'il soit légalement décidé de leur abrogation ou modification.

Article 6 : - La justice est rendue au nom du peuple de Djibouti. La République de Djibouti mande et ordonne l'exécution des décisions juridictionnelles et des actes auxquels les lois confèrent le caractère exécutoire. L'intitulé et la formule exécutoire des dites décisions et actes sont modifiés en conséquence. Respect et exécution restent et demeurent dus aux décisions et actes antérieurement exécutoires, sans autre formalité que le visa de la présente loi certifié par tout juge ou officier ministériel ou représentant de l'autorité légitime chargé de leur prononcé, établissement ou exécution.

Article 7 : - La présente loi constitutionnelle est immédiatement exécutoire. Elle sera enregistrée sous le n°LR/77-001 et sera publiée au «Journal officiel» de la République de Djibouti dont il sera fait une édition exceptionnelle, pour être communiquée partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 27 juin 1977, par le président de la République, Hassan Gouled Aptidon.

### **Loi n°LR/77-002 du 27 juin 1977 dite loi constitutionnelle n°2.**

L'an mil neuf cent soixante-dix-sept le 27 juin à 0 heure ;

L'Assemblée nationale, réunie en séance extraordinaire, a délibéré et solennellement approuvé,

Le président de la République promulgue la loi constitutionnelle dont la teneur suit :

Article 1er : - Jusqu'à l'instauration de l'ensemble des institutions républicaines résultant de la ratification de la future Constitution nationale, le président de la République exercera par voie d'ordonnances délibérées en Conseil des Ministres, les pouvoirs nécessaires à l'exécution de la mission qui lui est confiée par la loi constitutionnelle n° 1.

Article 2 : - Pour l'édification et la mise en oeuvre progressive des institutions nécessaires au fonctionnement régulier et démocratique de la République et à l'organisation des pouvoirs, le président de la République établira des projets de lois organiques dans le cadre des principes et des objectifs suivants :

1°. La souveraineté nationale appartient à la communauté du peuple de la République de Djibouti. Cette communauté est formée de l'ensemble des personnes qu'elle reconnaît comme membres et qui en acceptent les devoirs, sans distinction de race, de langue, de sexe ou de religion. Nul ne peut être arbitrairement privé de la qualité de membre de la communauté nationale.

2°. La légitimité populaire exprimée par le suffrage universel, égal et secret, est le fondement et la source de tout pouvoir

Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif procèdent du suffrage universel ou des instances élues par lui.

3°. Les institutions de la République doivent avoir pour but la réalisation effective :

- du principe du gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ;
- d'un ordre politique tel que les libertés et droits individuels et collectifs énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme puissent y trouver leur plein et entier effet ;
- du développement économique et social de la communauté nationale.

4°. Le pouvoir exécutif sera exercé par le président de la République assisté d'un Conseil des Ministres responsable devant lui. Le président de la République désigne le Premier ministre et, sur la proposition du Premier ministre, nomme les autres membres du Gouvernement ; dans les mêmes, il met fin à leurs fonctions.

5° Le pouvoir législatif sera exercé par un Congrès National et un Conseil Législatif, assurant une juste représentation de la population et de ses collectivités.

Jusqu'à l'instauration du Conseil Législatif, ce pouvoir continuera à être exercé par l'Assemblée nationale.

6°. Le pouvoir judiciaire sera exercé par des magistrats indépendants, assistés de jurés représentant la population, dans les conditions qui seront fixées par la loi.

7°. Chacun des pouvoirs ci-dessus énoncés assumera la pleine et entière responsabilité de ses prérogatives et attributions, dans des conditions telles que la continuité et le fonctionnement régulier des institutions républicaines soient toujours assurés, le tout sous l'autorité et l'arbitrage du président de la République.

8°. Les libertés et les droits fondamentaux et le contrôle du fonctionnement des comptes et de la gestion des institutions de la République seront placés sous l'autorité du président de la République et, en outre, sous la sauvegarde :

- d'un chancelier de la République ;
- d'une Cour Constitutionnelle ;
- de l'autorité judiciaire.

Selon les compétences respectives qui leur seront attribuées. Il sera institué un recours de protection.

9°. L'administration territoriale sera assurée de telle sorte que les pouvoirs de la République contribuent au développement régional harmonieux et réduisent les déséquilibres intérieurs. Des municipalités et des communautés populaires de base seront établies. Elles posséderont une large autonomie administrative et financière, permettant l'organisation et la diversification du développement économique, culturel et social, grâce à l'évolution des structures et des cultures traditionnelles. Un service national de défense et de développement sera institué.

10°. Les institutions devront permettre la participation de la République aux organisations régionales et internationales, dans le respect de la souveraineté nationale chaque fois que ces institutions favoriseront :

- l'édification de la paix et de la justice internationale ;
- le développement économique, culturel et social des peuples ;
- l'affermissement de l'identité nationale dans la coopération.

Article 3 : - Les projets de lois organiques prévus à l'article 2 seront établis par le président de la République en Conseil des Ministres pour être délibérés par l'Assemblée Nationale, après avis d'une Commission Constitutionnelle formée des représentants du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire, ou de personnalités désignées en raison de leur compétence particulière.

Article 4 : - La présente loi constitutionnelle est immédiatement exécutoire.

Elle sera enregistrée sous le n°LR/77-002 et sera publiée au «Journal officiel» de la République de Djibouti pour être communiquée partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 27 juin 1977, par le Président de la République, Chef du Gouvernement, Hassan Gouled Aptidon

### **Ordonnance n° LR/77-008.**

Le président de la République, Chef du gouvernement :

Vu la loi constitutionnelle n°1

Vu la loi constitutionnelle n°2 et spécialement en son article premier

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la République, jusqu'à l'instauration de l'ensemble des institutions républicaines résultant de la ratification de la future constitution nationale,

Le Conseil des Ministres, entendu

Ordonne

Article 1er : - Le pouvoir exécutif est exercé par le président de la République qui porte en outre le titre de chef du Gouvernement.

Le Conseil de Gouvernement en fonction le jour de la déclaration de l'Indépendance nationale prend le nom de Conseil des Ministres, prévu par la loi constitutionnelle n°2 en date du 27 juin 1977.

Le Conseil des Ministres est chargé d'assister le président de la République dans l'exercice de ses fonctions.

Article 2 : - Le président de la République est le chef suprême des forces armées. Il désigne les chefs de corps.

Article 3 : - Il est créé un État-major général des forces armées. L'État-major général des forces armées est formé des chefs de corps sous la direction d'un chef d'État-major des armées désigné par le président de la République.

Article 4 : - Monsieur Ali Meihdal Waïs est désigné en qualité de chef d'État-major général des armées.

Article 5 : - Il est créé un Service national de Défense et de Développement. Le chef d'État-major des Armées est chargé de présenter au président de la République un rapport prévoyant son organisation et son activité.

Article 6 : - Le directeur de Cabinet du président de la République assiste à titre provisoire au Conseil des Ministres aux lieu et place du secrétaire général du Gouvernement. Il établira le procès-verbal de ses réunions qu'il transmettra au secrétaire général du Gouvernement. Le secrétaire général du Gouvernement est chargé du service de la Législation.

Article 7 : - Le chef du Cabinet du président de la République est chargé de créer auprès du président de la République un service des Études et de la Sécurité intérieure et extérieure.

Article 8 : - La présente ordonnance sera exécutée comme loi d'État et publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti le 30 juin 1977, par le président de la République, Chef du Gouvernement, Hassan Gouled Aptidon.

Ce sont ces trois textes qui organisent les pouvoirs dans le nouvel Etat. Et comme on le voit, le chef de l'Etat est tout puissant : « *Le chef de l'État prend le titre et exerce les fonctions de Président de la République. Il représente et garantit l'unité, l'indivisibilité, l'indépendance et la souveraineté nationale, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il assure la continuité du fonctionnement des institutions de la République. Il détermine et conduit la politique générale de la Nation. Il nomme et accrédite les représentants diplomatiques et consulaires ; les représentants diplomatiques et consulaires étrangers sont accrédités auprès de lui ; il négocie et approuve les traités et les conventions internationales, qui sont soumis à la ratification de l'Assemblée nationale* », dispose la Loi constitutionnelle numéro I en son article 4. La Loi constitutionnelle numéro II précise comment le président de la République exerce ces pouvoirs. Elle lui confère d'abord le pouvoir exécutif. Elle dispose ensuite : « *Chacun des pouvoirs ci-dessus énoncés assumera la pleine et entière responsabilité de ses prérogatives et attributions, dans des conditions telles que la continuité et le fonctionnement régulier des institutions républicaines soient toujours assurés, le tout sous l'autorité et l'arbitrage du président de la République* ». Elle ajoute enfin : « *Les libertés et les droits fondamentaux et le contrôle du fonctionnement des comptes et de la gestion des institutions de la République seront placés sous l'autorité du président de la République* ». L'ordonnance du 30 juin 1977 complète le dispositif.

En attendant une Constitution nationale, que les plus optimistes ont la naïveté de croire imminente, le président de la République, Hassan Gouled Aptidon, est le seul maître à bord du navire Djibouti. Ses lieutenants, surtout somalis, font bloc derrière lui. Il use et abuse de la situation à des fins de pouvoir.

On ne peut dire que ces trois textes et l'état d'esprit qui y préside, soient fondateurs d'un Etat national.

Le consensus national en est vite rompu.

## **2. Rupture du consensus national**

Comme on peut l'imaginer, cet Etat LPAI, qui se hâte d'occuper l'espace national, ne fait pas que des heureux. Les mécontents sont en nombre. Il y en a au FLCS qui se sent marginalisé, à l'Union nationale pour l'Indépendance (UNI) qui est habitée par le même sentiment, au MPL qui rejette en bloc le nouvel ordre. Le MPL est d'ailleurs vite pointé du doigt par le nouveau pouvoir. Dès octobre 1977, il est tenu pour responsable d'une attaque contre un avion d'Air Djibouti à Tadjourah, attaque au cours de laquelle meurent le pilote français et une passagère, mère du ministre de la Justice de l'époque, Ismaël Ali Youssouf. Un peu plus tard, il est accusé d'avoir enlevé un instituteur français le 29 novembre 1977 en pays afar. Puis survient l'attentat à la grenade du 15 décembre 1977 contre le célèbre bar-restaurant Le Palmier-en-Zinc de la capitale, établissement que fréquentent militaires et civils français. L'agression, qui fait 6 tués et 30 blessés, est vite attribuée au MPL qui dément en être à l'origine. Il est dissout dans les jours qui suivent, le 20 décembre plus exactement, et des dizaines de ses membres réels ou supposés sont arrêtés. Pas moins d'une soixantaine d'entre eux sont jetés en prison. De nombreux militaires afars suspectés d'appartenir à ce mouvement d'opposition sont également renvoyés de l'Armée. Il s'ensuit que le mouvement se radicalise : sa direction et un nombre important de ses militants s'exilent en Ethiopie d'où la lutte armée est organisée. Le MPL attaque les symboles du nouvel Etat. Il le fait notamment le 10 mars 1979 contre la caserne militaire de Randa au district de Tadjourah, tuant deux soldats et blessant un troisième. Le 27 juin de la même année, jour du second anniversaire de l'Indépendance, il inflige de lourdes pertes au poste militaire de Khor Angar au district d'Obock.

La réaction du régime est immédiate, la répression implacable. Les militaires et les services spéciaux ont carte blanche. Ils ne font pas preuve de retenue.

De fait, la répression prend rapidement une tournure ethnique. Les Afars deviennent suspects. Les plus radicaux des Somalis crient déjà au complot afar contre l'Indépendance. Ils jouent sur les souvenirs peu agréables de la période coloniale d'Ali Aref. Hassan Gouled Aptidon et ses lieutenants ne modèrent pas leurs ardeurs. Arrestations, détentions et tortures se multiplient et touchent même des civils innocents. En brousse, où la sécurité militaire sévit, ce sont parfois des campements entiers qui sont visés. On y arrête et torture sous prétexte de proximité avec le MPL. Selon les chiffres officiels, connus pour leur propension à minorer les exactions du régime, dix-huit personnes, toutes afares, sont arrêtées et jetées à la prison

centrale de Gabode. L'une d'entre elles meurt sous la torture. Amnesty International proteste vivement.

Il va de soi que cette situation embarrasse les dirigeants afars du régime. Ahmed Dini Ahmed se retrouve en position difficile dès 1977, face à un Gouled qui accapare tous les pouvoirs. Sa situation devient intenable après l'attentat contre Le Palmier-en-Zinc de décembre 1977. Il est pris entre deux feux. Sa communauté lui reproche de ne point s'opposer à cette violence d'Etat dont elle est victime. Elle l'accuse d'avoir ramené les Somalis au pouvoir et de la trahir. A l'inverse, ses amis somalis le regardent avec suspicion. Ils le suspectent de connivence avec le MPL. Certains n'hésitent pas à pointer un doigt accusateur à son adresse.

En réalité, Ahmed Dini Ahmed ne reste pas inactif. Il tente de calmer les esprits, de prôner la retenue. En vain. Ni les jeunes afars du MPL ni ses amis somalis de la LPAI ne l'entendent. Le langage de la raison ne parvient pas à faire refluer les passions.

S'accrocher à son poste ou partir, tels sont les termes du choix qui alors s'offre à lui. Il opte pour le départ et démissionne de ses fonctions de Premier ministre le 17 décembre 1977, dans les jours qui suivent l'attentat du Palmier-en-Zinc. Dommage pour le pays, car il commençait à imprimer un rythme et une direction à son équipe. Beaucoup de ceux qui ont travaillé à ses côtés se souviennent de son intégrité et de son sens de l'intérêt général. Si son départ arrange ses amis de la LPAI et ne déplaît point à un MPL content de la crise au sein de la mouvance dominante, il inaugure une fissure durable dans le processus de réconciliation et d'édification de l'Etat national. Ahmed Dini Ahmed est à l'époque l'un des rares dirigeants politiques du moment à avoir la compétence, l'intégrité, l'expérience et l'énergie nécessaires pour conduire un gouvernement. Avec le départ de cette figure indépendantiste, dont la contribution à l'émancipation nationale est reconnue, disparaît un facteur d'équilibre. Le risque n'en est que plus grand d'une dérive ethniciste et autoritaire.

Les tenants d'un pouvoir sans partage remportent une première victoire de taille. Pour remplacer Ahmed Dini Ahmed, Hassan Gouled fait appel à Abdallah Mohamed Kamil, ministre des Affaires étrangères. Cet autre natif du district d'Obock et diplômé de science politique, ne manque ni de talent, ni d'expérience. Il a exercé de hautes fonctions administratives au sein de l'exécutif du Territoire : il a été cadre au Service du Plan puis secrétaire général du gouvernement. De même, il a participé à la lutte contre l'oppression coloniale dont Ali Aref Bourhan s'est fait l'instrument et a contribué à la marche vers l'Indépendance. Il a surtout dirigé le Conseil de gouvernement de transition entre le départ d'Aref en juillet 1976 et le 16 mai 1977, date à laquelle Hassan Gouled Aptidon, sur proposition du député Ali Mahamadé Houmed, a été porté à la tête de l'exécutif par l'Assemblée nationale avant la lettre issue des élections du 8 mai 1977.

Dans un premier temps, Abdallah Mohamed Kamil cumule les fonctions de Premier ministre et les portefeuilles des Affaires étrangères et de la Défense. Car quatre des six ministres afars ont démissionné avec Ahmed Dini Ahmed. Le défi est immense pour cet époux d'une ambitieuse institutrice somalie, Kadra Mahamoud Haid, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Persuader le MPL de s'intégrer dans le nouveau jeu politique et convaincre les tenants somalis d'un pouvoir sans partage de lâcher du lest pour restaurer une unité nationale déjà mise à mal, en un mot résister aux esprits sectaires et remettre le train de l'édification nationale sur les rails, voilà ce que requiert la situation dont il hérite.

L'exercice s'avère vite impossible. La suspicion s'est déjà installée, alimentée par la logique simpliste de la force. Ceux qui ont poussé Ahmed Dini Ahmed à la sortie n'entendent pas perdre leur avantage. Ils engagent de nouveau l'épreuve de force. Le nouveau Premier ministre est submergé. Il perd même sa femme dans la confrontation : elle choisit le camp goulediste, qu'elle voit comme le plus fort.

A son tour, Abdallah Mohamed Kamil doit s'en aller. Il aura été Premier ministre de février à octobre 1978.

En moins de deux ans, ce sont deux poids lourds de la classe politique afare qui sont rejetés hors du pouvoir. L'unité interdjiboutienne qui a renversé le rapport de forces en faveur du camp indépendantiste et le consensus national sans lequel n'aurait été possible l'accession à la Souveraineté, sont bel et bien rompus.

Une culture de gouvernance marquée, entre autres choses, par l'intransigence vis-à-vis de l'opposition s'instaure. Hassan Gouled Aptidon s'entoure de fidèles qui ne ménagent point leurs efforts pour diaboliser les Afars auprès de l'opinion publique somalie et arabe. Comme l'ont fait en leur temps un certain Ali Aref Bourhan et l'administration coloniale au détriment des Somalis. Il y a une forte impression de déjà-vu.

De nouveau, le régime cherche un Premier ministre. Il lui faut un Afar qui accepte les nouvelles règles du jeu. Cet homme, ils pensent le trouver en la personne de Barkat Gourad Hamadou dès octobre 1978.

Ce natif de la région de Hanlé au sud-ouest du pays, n'est pas un inconnu de la scène politique locale. Il y évolue depuis qu'il a été élu conseiller, c'est-à-dire député, en 1957. Devenu partisan d'Ali Aref, il a toujours été réélu depuis lors. Il a été son ministre de l'Enseignement puis de la Santé. Au moment de l'accession à l'Indépendance, il est député local, occupe le siège du Territoire au Sénat français depuis 1965 et, ayant rompu avec Ali Aref qu'il voit en perte de vitesse, dirige la Fronde parlementaire qui s'est formée contre ce dernier en septembre 1975.

Mais il n'a pas l'étoffe d'un Ahmed Dini Ahmed, ni d'un Abdallah Mohamed Kamil. C'est un personnage sans relief, auquel la longue carrière politique a peu apporté en termes d'instruction générale et de culture politique. Barkat Gourad est attiré plus par les plaisirs de la vie (sorties et courses hippiques, entre autres) que par les obligations de la chose publique. Comme tel, il convient à Hassan Gouled Aptidon, adepte du pouvoir solitaire.

Barkat Gourad Hamadou a surtout l'avantage d'être un Afar du Sud, du district de Dikhil. Contrairement à Ahmed Dini Ahmed et Abdallah Mohamed Kamil qui sont tous deux du Nord

(district d'Obock), comme d'ailleurs Ali Aref et Hadji Mohamed Kamil. Cela représente un atout aux yeux du pouvoir en place qui entend ainsi opposer les Afars du Nord à ceux du Sud-ouest.

Selon certaines sources, la nomination de Barkat Gourad surprend quelque peu les chefs de file de la classe politique afare. Il se serait engagé, lors d'une réunion au sommet, avec Ahmed Dini Ahmed, Abdallah Mohamed Kamil, Ahmed Youssouf Houmed et quelques autres, à dire Non s'il se voyait proposer le poste de Premier ministre par Hassan Gouled Aptidon et ses lieutenants. L'ancien chef de file de la Fronde parlementaire aurait donc rompu ce pacte de boycott destiné à envoyer un signal fort d'unité afare à Gouled et aux siens pour les amener à composer.

En réalité, cela fait longtemps que cette solidarité communautaire a fait les frais du calcul personnel. Abdallah Mohamed Kamil a déjà joué le jeu de Gouled en acceptant de prendre la place d'Ahmed Dini. Et Barkat Gourad en veut aux deux anciens Premiers ministres pour ne pas l'avoir pris en leurs gouvernements respectifs.

Le nouveau Premier ministre pense tout simplement que son heure est venue et considère le discours de boycott de ses contribuables comme une manœuvre injuste et malhonnête à son égard. Une fois installé au fauteuil où l'ont précédé Ahmed Dini Ahmed et Abdallah Mohamed Kamil, il aurait juré d'y rester aussi longtemps que possible. La réalité ne le démentira point : il restera en poste d'octobre 1978 à février 2001, jusqu'au-delà de la présidence de Hassan Gouled Aptidon.

Autant dire qu'il se plaît au sein du pouvoir sans partage.

### **3. Un pouvoir sans partage**

En moins de deux ans d'Indépendance, un pouvoir autoritaire s'installe. Ôtant son masque débonnaire, qui a probablement abusé Ahmed Dini Ahmed, le Président Gouled verrouille, avec l'aide de ses lieutenants, les principaux leviers du pouvoir : le Gouvernement, l'Administration, l'Armée, la Police, la Justice et l'Assemblée nationale.

Barkat Gourad Hamadou se révèle vite le premier ministre espéré. La construction d'un Etat national est vite enterrée. Les Djiboutiens ont un «Père» qui distribue les ressources et les postes selon ses objectifs particuliers. Il sait manier la carotte et le bâton pour assurer la tranquillité et le silence des citoyens les plus récalcitrants. Cette gestion patrimoniale et répressive, conjuguée à un dosage ethno-clanique à géométrie variable dans les institutions de représentation (Parlement et Gouvernement), crée une illusion de paix sociale. Comme ailleurs en Afrique, le parti unique, le RPP, s'emploie à façonner les esprits et à infantiliser le peuple. « Oui, Papa, Oui à tes ordres... », tout le monde est invité à chanter avec les artistes embrigadés les louanges du «Père».

De fait, la structuration de ce système commence dès l'accession à l'Indépendance. Au peuple nouvellement souverain et ivre de joie, il n'est pas proposé de débat national sur l'organisation du nouvel Etat, la construction nationale et la définition de stratégies de

développement. L'occasion de dire quel type de société il entend bâtir, ne lui est pas offerte. Et pour cause puisque Hassan Gouled Aptidon et ses lieutenants de la LPAI ne le jugent pas utile. D'autant que, pour l'heure, le peuple, tout à l'euphorie de l'Indépendance, ne demande guère à exercer son droit de proposition. Les législatives du 8 mai 1977 portent sur le choix d'hommes et non de programmes politiques.

Dès lors, le pouvoir exécutif a les mains libres pour s'octroyer le contrôle des autres pouvoirs comme du corps social et verrouiller ainsi le système.

Examinons les principales structures sur lesquelles il s'appuie.

### **A. L'illusion des trois pouvoirs**

L'acte premier, si l'on peut dire, est le renvoi aux calendes grecques de la Constitution. L'Assemblée nationale ne devient pas constituante, elle est transformée en une chambre d'enregistrement des volontés du prince. Pour justifier ce déni de Constitution, l'on invoque des risques de division et de fragilisation de l'Etat naissant. Du reste, Hassan Gouled Aptidon et ses lieutenants somalis de la LPAI, ne sont pas les seuls sur cette position de refus du débat fondateur. Ahmed Dini Ahmed, Abdallah Mohamed Kamil et les autres personnalités afares et arabes de la LPAI et de son giron, n'y sont pas favorables non plus. Ils ne manifestent point de divergences de vues avec la ligne officielle sur le sujet et se mettent au travail aux côtés d'un Hassan Gouled qu'ils contribuent à élire président de la République en tant que membres de l'Assemblée nationale. Rappelons qu'il est élu Chef de l'Etat à l'unanimité et par acclamation le vendredi 24 juin 1977 qui précède la proclamation de l'Indépendance.

L'argument des risques de division n'est peut-être pas absurde compte tenu des frustrations qu'entraîne déjà le rouleau compresseur de la LPAI chez un certain nombre de Djiboutiens et des «prédictions» de déchirements interethniques qui émanent des milieux colonialistes français. Mais il ne suffit pas pour priver le pays d'un débat national auquel l'élaboration d'une Constitution aurait pu donner lieu. L'élan populaire sur lequel la LPAI a su surfer et qui a permis d'accéder à l'Indépendance, est encore réel en 1977. La LPAI aurait pu user de son audience populaire pour susciter un débat national sur le choix d'une Constitution démocratique adaptée aux besoins du pays.

Il n'en sera rien. Ce sont trois courts textes (les deux lois dites constitutionnelles et l'ordonnance) qui tiendront lieu de Constitution et organiseront pendant longtemps les pouvoirs au sein du nouvel Etat djiboutien.

### **Un pouvoir exécutif absolu**

Le pouvoir exécutif, on l'a vu, est détenu par le Président de la République. Celui-ci est le chef de l'Etat, du Gouvernement, de l'Administration, et plus encore, comme en témoignent les deux lois constitutionnelles et l'ordonnance de juin 1977. Il nomme et révoque son cabinet gouvernemental qui est en réalité une équipe de collaborateurs qui ne sont responsables que devant lui. Le Premier ministre n'est que le premier des ministres car sans attributions

constitutionnellement garanties. Premier ministre et ministres n'exercent que les prérogatives que veut bien leur conférer le Chef de l'Etat, seul détenteur du pouvoir exécutif.

Le Chef de l'Etat a le pouvoir réglementaire. Dès lors, il signe décrets, arrêtés, circulaires et autres décisions. Il a également l'initiative de la loi. Même s'il la partage en théorie avec les députés.

Il a la haute main sur l'appareil judiciaire. Il nomme les juges et maîtrise l'organisation judiciaire grâce à l'initiative de la loi qu'il détient.

Le Chef du Gouvernement qu'est le Président de la République dispose de l'Administration, des Forces armées comme de la Police. Les emplois publics relèvent de lui. Qu'il s'agisse de recruter, d'avancer ou de muter, de sanctionner ou de révoquer, qu'il s'agisse de mettre en position de congé, de détachement ou de stage, qu'il s'agisse de nommer aux emplois de direction, etc. les agents de l'Etat, civils comme militaires, relèvent des prérogatives du Chef de Gouvernement.

Il est l'ordonnateur principal du budget de l'Etat et le supérieur hiérarchique du Trésorier payeur national.

Techniquement, le Président de la République organise son pouvoir exécutif en un certain nombre de ministères qu'est censé animer le premier d'entre eux. Ces ministres animent à leur tour les départements dont ils ont la charge, s'en remettant au Chef du Gouvernement lorsqu'il faut décider. Comme ils n'ont pas le pouvoir réglementaire, ils ne peuvent signer aucun acte réglementaire significatif. Ils se contentent de notes à usage interne. Décrets, arrêtés, circulaires et décisions doivent venir d'en haut. De fait, ils proposent et le Chef de l'Etat et du Gouvernement dispose. Il signe ou rejette ce qui lui est soumis. Il ne signe que ce qu'il a préalablement autorisé. Il est ainsi à l'origine et à la fin des projets d'actes réglementaires.

Pour gérer cette masse d'actes qui vont et viennent, il se dote d'un cabinet et de collaborateurs. Le cabinet est dirigé par un haut fonctionnaire qui porte le titre de directeur de cabinet, secondé par un autre appelé chef de cabinet. Au premier, il délègue sa signature pour les décisions d'ordre administratif relevant de la gestion courante. C'est, par exemple, le directeur de cabinet qui veille aux affaires budgétaires de l'Etat. C'est encore lui qui signe les décisions ayant trait aux agents publics : recrutement, avancement, révocation, sanction, mise en position de stage, etc. Au chef de cabinet, Gouled confie les questions de sécurité. Celui-ci a la haute main sur la documentation générale, le renseignement politique, l'information, la culture. Il est les yeux et les oreilles. A ce titre, il dirige le Service de documentation et de sécurité, le SDS, et centralise les notes émanant des différents services de sécurité. Lesquels comprennent, outre le SDS, la Police, la Gendarmerie nationale, le Renseignement militaire, le Parti et les réseaux parallèles.

Il nomme à ces deux postes clef deux hommes de confiance. Ismaël Guedi Hared est directeur de cabinet, son neveu Ismaël Omar Guelleh, chef de cabinet. Avant l'Indépendance, le

premier est inspecteur national du travail, issu de la promotion interne et nommé à ce poste après un passage par l'École de la France d'Outre-Mer et par un institut du droit social. Le second est enquêteur de police promu inspecteur à la veille de l'Indépendance. L'un et l'autre ont accès au Conseil des ministres, même si le chef de cabinet n'y est pas autorisé sur le papier. C'est le directeur de cabinet qui établit les procès-verbaux des séances du Conseil des ministres.

Le Chef de l'Etat ne manque pas de s'assurer de la fidélité politique de l'Administration et des Forces de sécurité en nommant des hommes de confiance aux postes clef. Les Forces armées, gendarmes compris, sont confiées à Ali Mehidal Waiss, ancien gendarme principal promu colonel après une formation de six mois à Fréjus en France. C'est un ami de Ismaël Guedi Hared. La Force nationale de sécurité (FNS), police en uniforme chargée du maintien de l'ordre et qui succède à la garde territoriale coloniale, va à Yacin Yableh Galab, ancien enquêteur promu au grade de commandant après un stage de quelques mois à l'École des officiers de paix en France. Il est l'ami d'enfance de Ismaël Omar Guelleh. La Police nationale, celle en civile, est dirigée par Abraham Ali Hamad, ancien instituteur, politiquement proche de Ahmed Dini Ahmed. Il va bientôt prendre la direction du cabinet de ce dernier à la primature, laissant sa place à Robert Carton Dibet, ancien inspecteur de police promu commissaire. Robert Carton est un ancien collègue de Ismaël Omar et de Yacin Yabeh. La Gendarmerie a, à sa tête, le chef d'escadron Mohamed Ahmed Kassim dit Haissama, ancien gendarme principal passé par Fréjus comme Ali Mehidal et nommé chef d'escadron à l'issue du stage. Il est proche cousin de Ahmed Dini Ahmed et membre actif de la LPAI. Le SDS est confié à Omar Djama Sougueh secondé par Hassan Saïd Khaireh, tous deux anciens collègues policiers et proches de Ismaël Omar Guelleh.

Les hauts emplois de l'Administration civile, aux Finances, à l'Education nationale, à la Santé publique, aux Postes et Télécommunications, à la Recherche scientifique, au Port, etc. sont pourvus sans perdre de vue le critère de la fidélité. Ahmed Aden Youssouf dit Thomas devient directeur des Finances ; Aden Mohamed Abdi dit Luc, trésorier payeur national et gouverneur de l'embryonnaire banque nationale ; Souleiman Farah Lodon, directeur général de l'Education nationale ; Youssouf Ali Chirdon, directeur général de la Poste et des Télécommunications ; Docteur Ahmed Absieh Warsama, directeur général de la Santé publique ; Mohamed Aden Dini, patron de la Banque pour le commerce et l'industrie Mer Rouge (BCI), où l'Etat détient près de 35% du capital et qui est l'un des deux principaux établissements bancaires de la place avec la Banque Indosuez ; Anis Abdallah Mohamed, directeur de l'Institut supérieur des études et recherches scientifiques et techniques (ISERST) ; et Djilani Ali Bourhan, directeur du Port de Djibouti. Ces cadres ont en commun d'être parmi les rares Djiboutiens diplômés de l'université. Ils ont été formés en France. Ahmed Aden dit Thomas, Aden Mohamed dit Luc et Youssouf Ali ont fait des études de droit. Mohamed Aden est juriste et diplômé de l'École de la France d'Outre-Mer. Anis Abdallah a fait des études de géologie et Djilani Ali Bourhan est diplômé d'histoire et de géographie. Souleiman Farah Lodon est le premier professeur certifié djiboutien et enseigne l'histoire et la géographie à l'unique lycée d'Etat de Djibouti jusqu'à l'Indépendance.

Ces hommes sont donc, avec d'autres, souvent moins diplômés qu'eux, les technocrates du nouvel Etat. Mais comme la compétence technique ne suffit pas, ils sont également bien vus du président Hassan Gouled Aptidon ou de ses lieutenants de la LPAI.

La djiboutianisation naissante de la haute administration, et les quelques noms que nous venons de donner le reflètent, est à prépondérance somalie, même si tous les clans somalis ne sont pas logés à la même enseigne : les Issas, qui sont plus nombreux au pays que les autres clans somalis et se sentent (avec les Afars) plus autochtones que les autres Djiboutiens, se taillent la part du lion.

Cette prépondérance somalie passe mal dans les autres communautés djiboutiennes, notamment afare, qui se sentent marginalisées. Mais elle n'a pas l'air de choquer une opinion publique somalie dont le jugement est encore influencé par la marginalisation vécue sous l'administration coloniale et le règne de son protégé Ali Aref Bourhan.

Aussi voit-on déjà poindre chez les Afars le sentiment d'une injustice qui va grandissant. Le MPL surfe sur ce mécontentement et se radicalise, rejetant en bloc Somalis et Afars de la LPAI, qu'ils dénoncent comme les instruments d'une conspiration néocoloniale, anti-afare et anti-nationale. On entre dans un climat délétère, bien loin du consensus national sans lequel une nation ne peut valablement se construire.

### Un pouvoir législatif infantilisé

Le pouvoir législatif consiste en une seule Assemblée nationale. Cette assemblée, qui s'est empressée d'oublier sa vocation constituante, est composée de soixante-cinq sièges. Elle est présidée par Hadji Saad Warsama Dirieh, qui a succédé à Ahmed Dini Ahmed nommé Premier ministre.

La distribution des sièges au sein de l'Assemblée nationale, reflète la nette domination de la LPAI. La formation de Gouled a, en dehors de quelques sièges attribués au FLCS, à l'UNI et à la Fronde parlementaire, fait élire ses hommes le 8 mai 1977 lors du scrutin législatif couplé avec le référendum d'autodétermination. Ce, toutes communautés confondues.

Au niveau ethnique et clanique, l'Assemblée nationale est controversée. Somalis et Afars ont la quasi-totalité des sièges. Les Afars comptent trente parlementaires, les Somalis trente-trois, ce qui n'en laisse que deux aux Arabes. Au sein des Somalis, les Issas sont largement représentés avec un peu moins de trente sièges, même si certains sous-clans s'estiment mal pourvus. Les autres clans somalis, principalement les Gadabourcy et Issacks, et les Arabes ne sont pas satisfaits des quelques sièges qui leur sont attribués. Ils s'estiment lésés.

La distribution ethnique et clanique des sièges, n'a pas été facile. Elle a d'ailleurs toujours été une pomme de discorde entre les trois communautés nationales. Lors des tractations qui précèdent la proclamation de l'Indépendance, les Afars placent la barre haut et demandent la moitié des sièges plus un, soit trente trois. Redoutant les vues annexionnistes de la Somalie, ils avancent que la majorité absolue des sièges leur est indispensable pour bloquer un éventuel vote

en faveur du rattachement à Mogadiscio. Les autres communautés, les Somalis notamment, leur rétorquent que toutes les garanties sont données pour que la République de Djibouti ne soit annexée par aucun pays. Un accord est finalement trouvé sur la répartition suivante : trente sièges pour les Afars et trente-cinq pour les autres communautés dont vingt-huit pour les Somalis Issas. Les moins pourvus, Somalis non Issas et Arabes, mais aussi certains sous-clans issas et afars, partent avec un sentiment d'injustice. Cette distribution va subir une très légère modification à l'occasion des élections législatives de 1982 : Afars et Somalis Issas vont laisser quelques sièges aux autres composantes nationales de sorte que les Somalis Issaks obtiennent quatre députés, les Somalis Gadabourcy trois, les Somalis Darods un député et les Arabes deux, soit un total de dix sièges sur les soixante-cinq. Cela fait qu'Afars et Somalis Issas comptent respectivement vingt-huit et vingt-sept députés.

Reste que, quel que soit le niveau de représentation des uns et des autres, l'Assemblée nationale tourne très vite à la chambre d'enregistrement des volontés de l'exécutif et de son chef. Aucun débat n'y a lieu et les députés, souvent illétrés et sans envergure, sont incapables d'exercer leur pouvoir. La plupart se considèrent d'ailleurs comme de simples agents de l'exécutif qui les coopte. Le régime encourage cette clientélisation qui finit par faire oublier aux parlementaires jusqu'à la vocation même d'une Assemblée nationale.

Le pouvoir législatif est infantilisé.

### **Un pouvoir judiciaire corrompu et aux ordres**

L'appareil de justice est, en dehors de son élément traditionnel, calqué sur le système judiciaire français. Il comporte trois degrés de juridiction : le premier degré tient lieu de première instance, le second d'appel et le troisième de cassation. Il comporte également l'ordre judiciaire et l'ordre administratif, le judiciaire se subdivisant en pénal et civil. Toutes les juridictions, à l'exception des tribunaux chariens et coutumiers, sont regroupées dans les mêmes locaux, au Palais de justice de la période coloniale rebaptisé Cour judiciaire de Djibouti.

Qu'il s'agisse d'une affaire pénale, c'est-à-dire d'un délit ou d'un crime (les infractions de police telles que les contraventions au code de la route demeurent du ressort de la police), d'un litige civil ou d'un procès contre l'Etat pour excès de pouvoir, il faut donc se rendre au même endroit.

C'est ainsi que le délit y est jugé par la chambre correctionnelle, son appel par la chambre correctionnelle d'appel, le recours en cassation par la cour suprême. Pour le crime, il n'y a que deux degrés juridictionnels. La chambre criminelle juge le crime et sa décision peut faire l'objet d'un recours en cassation auprès de la cour suprême. Les affaires civiles sont traitées par la chambre civile en première instance, par la chambre des appels civils en appel, par la cour suprême en cassation. Il en est de même pour les affaires sociales. Pour ce qui est du recours pour excès de pouvoir, il faut saisir la chambre du contentieux administratif. Ses décisions sont susceptibles de recours auprès de la cour suprême.

Pour leur part, les tribunaux coutumiers siègent dans les districts et arrondissements. Ils sont présidés par les chefs des circonscriptions administratives et peuvent être saisis pour certains litiges. Ils ont été intégrés par l'administration coloniale dans l'espoir de pallier à l'insuffisance des juges dits modernes et d'avoir un œil sur une justice coutumière qui lui échappait. Lui aussi intégré par le colonisateur, le tribunal de charia est maintenu. Il juge selon les prescriptions de l'Islam mais les justiciables s'y adressent surtout pour les affaires conjugales (mariages et divorces) et les questions de succession.

Aux débuts de l'Indépendance, le fonctionnement de cette architecture judiciaire est assuré par des magistrats nationaux pour le coutumier et le charien, français pour l'autre secteur. Ce n'est que peu à peu que les magistrats djiboutiens font leur apparition dans le secteur d'origine française. Les premiers d'entre eux sont d'ailleurs formés sur le tas. Titulaires d'une capacité en droit ou auxiliaires de justice d'expérience (greffiers ou huissiers), ils sont épaulés par les praticiens français. Les premiers juristes djiboutiens issus de l'université, arrivent au compte-goutte. Madame Kadidja Abeba, actuelle présidente de la cour suprême, et Ali Mohamed Afkada, ancien procureur général de la République, aujourd'hui conseiller technique du ministre de la Justice, sont les premiers de cette catégorie.

Assez vite, au fur et à mesure de la djiboutianisation des postes occupés, la justice perd de son indépendance et de son relatif capital de crédibilité. Corruption et soumission au pouvoir politique la ternissent sérieusement et en font un instrument d'intimidation.

Livré au clientélisme, concurrencée par la justice traditionnelle considérée comme plus rapide et plus équitable, le pouvoir judiciaire djiboutien ne sortira jamais de son enfance. Il sera incapable d'assumer son rôle de contre-pouvoir et d'équilibre dans l'Etat.

Mais, nous l'avons dit, le régime dispose d'autres instruments de contrôle à son service.

## **B. Les autres instruments du contrôle social**

Ce contrôle des trois pouvoirs de l'Etat et des institutions qui les incarnent, va s'accompagner d'un véritable quadrillage de la vie nationale par l'intermédiaire de structures paraétatiques. Ces instruments couvrent les divers secteurs de la vie nationale : la politique, l'économie, les médias, le mouvement syndical. Ils ciblent à la fois l'homme et la femme. Faisons-en une brève revue en commençant par le parti unique.

## **C. Le RPP ou le refus du pluralisme**

La sphère politique, qui jouit encore du pluralisme issu du système français mais aussi de l'héritage des traditions démocratiques des pasteurs djiboutiens est la première cible. Au début, la LPAI, pour parti dominant qu'elle soit, ne compte que pour une formation au regard du nombre des organisations politiques. Elle coexiste avec d'autres mouvements. L'Union nationale pour l'Indépendance (UNI), le Front de libération de la côte des Somalis (FLCS), le Mouvement populaire de libération (MPL), le Mouvement de libération de Djibouti (MLD), sont autant de sigles qui dessinent avec la LPAI le paysage politique national. Ces sigles recouvrent des réalités

diverses. Entre le fantomatique MLD d'Addis-Abeba, qui ne représente pas grand-monde, l'UNI, qui traîne le boulet de l'arifisme, le FLCS, qui tire une aura certaine de son ancienneté et de la lutte armée, et le MPL, qui recrute dans les milieux de la jeunesse afare, les différences de poids sont réelles. Individuellement, ils ne représentent pas le même risque pour la LPAI. Ensemble, ils constituent une menace certaine contre sa volonté d'hégémonie. Pour trouver le champ libre, la LPAI décide de tout simplement absorber les autres partis. Elle le fait en mettant en avant l'idée de rassemblement, quitte à y laisser son sigle. Rassembler les forces et les énergies politiques au service de la construction nationale, voilà qui, à défaut de sincérité, ne manque pas de charme. Et de joindre l'acte à la parole.

Ainsi naît le Rassemblement populaire pour le progrès (RPP). Il est porté sur les fonds baptismaux le 4 mars 1979 à Dikhil-ville. Pourquoi Dikhil ? Dikhil est la région, en dehors de la capitale, où cohabitent Afars, Somalis et Arabes. Surtout, la ville de Dikhil, chef-lieu du district, mêle les trois communautés dans une coexistence réellement pacifique. Les gens passent souvent d'une langue à l'autre sans problème, se connaissent les uns les autres et ont l'habitude de régler par le dialogue les problèmes de la vie en collectivité.

Au RPP se retrouvent le FLCS, la Fronde parlementaire, une partie de l'UNI et bien entendu la LPAI. Manquent à l'appel le MPL et une partie de l'UNI, qui résistent.

Officiellement, le RPP doit être le creuset politique de la construction nationale. C'est là que le débat politique doit avoir lieu, les idées se brasser et le consensus se forger. C'est de là que la voix populaire devrait remonter au sommet.

La réalité, on s'en doute, est tout autre. Il n'y a ni débat, ni consensus. Le RPP est avant tout un instrument d'exercice du pouvoir.

Le nouveau parti unique entreprend de quadriller le pays et d'encadrer le peuple pour le compte du pouvoir. Il multiplie les annexes, se dote d'une troupe artistique appelée Troupe du 4 mars et a accès aux médias officiels. Il s'efforce d'occuper tout le champ politique, débarrassé des voix divergentes, et de veiller au grain.

Une fois l'expression politique par les partis verrouillée, il reste à contrôler les autres forces vives de la nation. Les femmes, les travailleurs, les opérateurs économiques et les médias sont visés. Le contrôle s'étend jusqu'à l'euphorisant local, le khat, pour lequel est créée la Société générale d'importation du khat (SOGIK). C'est par cette dernière que nous allons continuer notre tour des instruments paraétatiques du contrôle social.

#### **D. La SOGIK : un narco-commerce juteux**

Le khat est une plante consommée pour son effet euphorisant. Classé comme drogue par certains pays, il pousse sur les hauts plateaux éthiopiens, au Yémen et au Kenya. Djibouti n'en produit pas mais en consomme plus de 10.000 tonnes par jour. Outre son impact économique sur les budgets des foyers, le khat est devenu un véritable fléau social qui affecte gravement les activités professionnelles, la santé, l'éducation et les relations sociales à Djibouti.

Avant l'Indépendance, le commerce du khat est libre. Quiconque titulaire de la patente correspondante, peut importer le khat et le vendre sur le territoire djiboutien. Il est essentiellement consommé par les hommes adultes. Ils le consomment dans l'après-midi, entre connaissances et ou amis. La partie de khat est l'occasion de discuter de choses et d'autres, de régler par le dialogue des différends. C'est aussi un moment de plaisir qui permet de noyer, le temps de la séance, les soucis du quotidien.

C'est progressivement que la consommation du khat se répand à Djibouti. Elle est marginale jusqu'à la fin des années 1950. Elle s'accroît avec l'amélioration de l'emploi stable, en partie grâce à la mise en place des institutions locales issues de la Loi-cadre de 1956 qui donnent du travail à un certain nombre d'autochtones, en les recrutant dans le secteur civil ou militaire.

L'administration coloniale comprend assez vite le parti qu'elle peut tirer de la consommation du khat. Outre les taxes et surtaxes qu'elle prélève, elle y voit une fonction de soupape de sûreté, une espèce d'exutoire par lequel le colonisé se libère de son stress quotidien. D'une certaine façon, consommer du khat affecte la capacité de révolte de l'autochtone contre le colonisateur.

Du reste, les indépendantistes, y compris ceux de la LPAI, dénoncent à juste titre le khat comme un produit nocif et lui promettent une lutte sans merci.

Mais le nouvel Etat abandonne vite sa volonté de l'interdire, après une seule et vaine tentative au lendemain de l'Indépendance. C'est que le khat devient un instrument de contrôle social et une manne pour le clientélisme politique. Par l'intermédiaire de son ministre du Commerce, Aden Robleh Awaleh, ancien secrétaire général du FLCS, qui succède à Mohamed Djama Elabé à la tête du département du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Tourisme, le Gouvernement impose un monopole du commerce du khat et l'attribue à la SOGIK, une société dont il suscite la création. Cette dernière, dont sont actionnaires des gens cooptés par le pouvoir, parfois hors du commerce du khat, importe et distribue le produit sur l'ensemble du territoire national. La SOGIK devient vite prospère. Elle brasse des milliards de francs Djibouti et acquiert une grande puissance financière. Source de taxes et surtaxes, vache à bakchich et pourvoyeuse d'heures d'euphorie quotidienne, la SOGIK se transforme en une structure paraétatique d'importance pour le régime qui va l'utiliser à son profit. Tout comme il va instrumenlaiser les femmes.

#### **E. L'UNFD ou les femmes instrumentalisées**

Pour s'assurer de la fidélité de la femme, pilier actif de la société, qui a encore fait ses preuves durant la lutte pour l'Indépendance, on crée l'Union nationale de la femme djiboutienne (UNFD). C'est officiellement une association de type loi 1901. Elle est placée sous la présidence de la Première dame, Madame Aïcha Bogoreh Darar. Elle est reconnue d'utilité publique et subventionnée par l'Etat qui détache auprès d'elle un certain nombre d'agents féminins de l'Administration. L'UNFD est destinataire d'une portion significative de l'aide internationale, surtout des vivres et autres produits de base. A travers sa présidente, elle gère certaines œuvres

sociales. Le Centre Mère et Enfant et le Croissant Rouge djiboutien en sont : ils sont tous deux présidés par la Première dame.

Forte de ces moyens et de l'influence de la Première dame, l'UNFD recrute et fidélise les plus actives des femmes. Elle marginalise celles qui se montrent récalcitrantes. Elle s'emploie à embrigader les femmes pour les fidéliser au pouvoir en place.

Cette organisation n'hésite pas à se médiatiser pour se populariser. Il n'est pas rare de voir sa présidente et ses collaboratrices passer à la télévision, à la radio ou dans les colonnes du journal La Nation. Une distribution de vivres par-ci, une modeste coopérative agricole ou un petit cours d'alphabétisation par-là, les occasions se créent d'autant plus facilement que les besoins sont considérables dans ce pays nouvellement indépendant où les gens manquent de bien des choses.

Si avec le monopole de l'appareil d'Etat, Hassan Gouled Aptidon est le «Père» de la Nation, avec l'UNFD, Aïcha Bogoreh Darar devient la «Mère» du peuple. Le père, la mère, le chef de famille, la mère du foyer, le régime tombe dans la symbolique patriachale la plus éculée. On le sait, on ne doit que respect et obéissance à son père et à sa mère. L'obéissance prime la liberté, y compris syndicale.

#### **F. L'UGTD : le mouvement syndical dompté**

Et pour prendre en charge les travailleurs et prévenir toute velléité d'agitation sociale, on crée l'Union générale des travailleurs djiboutiens (UGTD). Tous les syndicats de base, qu'ils soient du secteur public ou privé, sont censés appartenir à cette centrale syndicale dont le chef est un fidèle du régime. On la place sous la direction d'un dur en la personne d'Idriss Omar Guelleh, neveu du président Hassan Gouled Aptidon et frère de son chef de la sécurité, Ismaël Omar Guelleh.

Cette mise sous contrôle s'oppose à la tradition syndicale du pays qui date des premières années du travail salarié. Depuis les années 1920-30, période des premiers groupements autochtones à caractère syndical, les travailleurs djiboutiens ont appris à s'unir et à s'organiser pour réclamer leurs droits. C'est du reste sur le terrain syndical que la prise de conscience des colonisés a pris corps. C'est sur ce front que les autochtones ont d'abord compris qu'ils pouvaient réagir et perturber la machine coloniale.

N'est-ce pas à travers le mouvement syndical que des figures indépendantistes telles que Mahamoud Harbi Farah, Abdourahman Ahmed Hassan dit Gabode ou encore Abdourahman Djama Hassan dit Andoleh, ont émergé ? Comme ailleurs dans les autres colonies d'Afrique, l'action syndicale a assez souvent été un tremplin pour l'engagement politique à Djibouti. Ce que le vieux routier Gouled sait bien, lui qui n'a pas hésité à l'occasion, avec plus ou moins de succès, à instrumentaliser les travailleurs pour faire avancer son agenda politique.

La formidable mobilisation indépendantiste des 25 et 26 août 1966, à l'occasion de la visite du général Charles de Gaulle, aurait-elle été aussi réussie si elle n'avait pas eu pour fer de

lance, outre les jeunes, des travailleurs aguerris à l'action de masse comme les dockers du port de Djibouti ou encore les ouvriers des Travaux publics et privés ? Point sûr.

C'est la connaissance de cette solide tradition de lutte qui pousse le pouvoir à s'occuper du mouvement syndical national avant même que celui-ci ne lance des actions d'envergure. En imposant à la direction de l'UGTD un fidèle aussi dévoué et zélé qu'Idriss Omar Guelleh, connu pour sa brutalité sécuritaire, le président Gouled compte se mettre à l'abri d'une éventuelle contestation sur le terrain syndical. On n'essaie même pas de sauver les formes : Idris Omar Guelleh n'est pas un travailleur mais un entrepreneur individuel impliqué dans des affaires troubles.

Et les opérateurs économiques privés ? La chambre de commerce s'en charge.

### **G. La CICID : une chambre de commerce politisée**

Pour encadrer les opérateurs économiques, qui savent mieux que quiconque que les affaires ne peuvent prospérer sans paix avec le pouvoir politique, surtout dans un contexte peu démocratique, une chambre de commerce suffit. Elle existe déjà, depuis 1907, ce qui est commode. Il n'y a qu'à la maintenir. D'autant qu'elle fonctionne sous la direction d'un homme d'expérience, au fait des hommes et des choses dans le nouvel Etat, et qui a assez d'intérêts économiques pour se tenir tranquille : Saïd Ali Coubèche.

Le président de la Chambre internationale de commerce et d'industrie de Djibouti (CICID) a abandonné la politique dès 1958, à la faveur du référendum dit d'autodétermination, pour se consacrer à ses affaires. Au moment de l'Indépendance, il est l'un des Djiboutiens les plus riches. Il est patron de la seule concession locale de Coca Cola, opère dans le domaine de l'importation et de la distribution d'autres produits, notamment alimentaires. De même, il vend à ce pays chaud les glaçons qui rafraîchissent et continue de participer aux activités d'avitaillement du port de Djibouti qui se trouve à deux pas de ses installations glacières et de ses bureaux.

Profrançais et attaché à sa situation économique privilégiée qu'il ne pourrait préserver sans coup de main politique, Saïd Ali Coubèche n'est pas susceptible de contrarier le régime. Son alliance politique avec Mahamoud Harbi Farah, rival de Gouled, n'est plus qu'un vieux souvenir. C'est aujourd'hui un homme de confiance, qui plus est présente l'avantage d'être issu de la composante nationale la plus représentée dans les affaires, les Djiboutiens d'origine yéménite. D'ailleurs, le régime fait appel à ses services pour des missions non économiques, notamment en politique, ce dont il s'acquitte avec une grande disponibilité.

Le lien avec le monde des affaires est donc tout trouvé. Membre du comité central du RPP, Saïd Ali Coubèche veille à ce que la structure consulaire accueille des opérateurs politiquement corrects. Il restera en place comme président de la CICID jusqu'au 4 juin 2003.

Reste le secteur de l'information.

## H. La RTD et La Nation : la voix de leur maître

*War la hela talo la hela* (qui a l'information détient la décision), proclame un dicton somali. Le régime, comme tous les autres régimes et surtout les autoritaires, est conscient de l'importance des médias. Hassan Gouled Aptidon, qui a assez vu à l'œuvre le contrôle de l'information sous l'administration coloniale, entend la maîtriser.

Aussi s'empresse-t-il de verrouiller le paysage médiatique. Au plan de l'audiovisuel, la section locale de FR3 (France Régions 3) devient Radio télévision de Djibouti (RTD) tandis que le journal «Le Réveil de Djibouti» est rebaptisé «La Nation». La République a sa radio et sa télévision, la Nation son journal.

Et à l'instar du colonisateur, l'information est directement rattachée au Palais d'Escale, siège de la Présidence de la République, d'où en son temps le Gouverneur colonial tenait le pays. Sans états d'âme, le secteur est placé sous le contrôle du chef de cabinet du président Gouled, Ismael Omar Guelleh, patron des renseignements et de la sécurité. Le directeur de la RTD comme celui de La Nation, travaillent donc sous ses directs ordres.

Autre fait symptomatique, ce contrôle de l'information s'accompagne d'un embrigadement de la culture et des artistes. Les clubs et autres associations pour la culture qui se sont multipliés durant la colonisation pour résister à l'aliénation culturelle disparaissent, faute de liberté de création et d'aide publique. Les troupes de théâtre et de musique n'arrivent plus à assurer leur survie. Leurs membres, qui se sont souvent investis dans la lutte pour l'Indépendance, notamment par une contribution importante à la conscientisation populaire, en sont réduits à entrer à la RTD. Les voilà salariés de l'établissement et partant subordonnés de Ismaël Omar Guelleh. Le prix de cette sécurité alimentaire est la soumission : ils doivent remiser leur liberté de création et devenir des «griots» au service du régime. En l'absence de toute politique culturelle, ils n'ont d'autre choix que de chanter à la gloire du père de la Nation. «*Où que tu nous envoies, c'est oui, père, oui* », répète un de ces morceaux spécialement composés en l'honneur d'El Hadj, titre que l'on accole dorénavant au nom de Hassan Gouled Aptidon.

Des structures, mais aussi des hommes. Les premières ne vont évidemment pas sans les seconds. Voyons les principaux barons du régime.

### 4. Les pratiques du régime

C'est sur leurs actes que l'on juge les hommes, dit-on. C'est une affirmation de bon sens. Aussi, pour essayer de mieux cerner le pouvoir du président Hassan Gouled Gouled, nous allons évoquer certaines de ses pratiques.

#### A. Le *casho* ou la politique du ventre

Ce qui frappe à Djibouti dès les débuts de l'accession à l'Indépendance, c'est la soif d'argent et de confort dans les milieux du nouveau pouvoir. C'est l'appétit pour les postes, les hauts salaires, les logements administratifs ou les marchés publics. C'est aussi l'apparition des

premiers signes de corruption. Dans la relative confusion qui accompagne l'installation du nouvel Etat, les plus pressés essaient déjà de trouver du bakchich en abusant des positions de responsabilité auxquelles ils viennent d'être nommés.

Il faut dire que celles et ceux qui arrivent aux responsabilités, souvent d'anciens commis de l'administration coloniale, sans véritable conscience politique, et qui ont longtemps envié les salaires substantiels des fonctionnaires blancs et le niveau de vie élevé qu'ils leur permettaient, rêvent de vivre plus confortablement. Ils rêvent de tourner le dos à la sécheresse (pour emprunter une image familière aux pasteurs nomades) de la modeste condition matérielle qui a souvent été la leur sous la colonisation.

Le *casho*, dîner en langue somalie, par référence au principal repas, souvent le seul d'ailleurs, que les pasteurs nomades prennent quotidiennement, revient sur les lèvres. Bien des chefs de service, des directeurs, des officiers militaires et policiers, des députés et ministres, etc. veulent du *casho*. Ils se soucient de tirer de leurs fonctions publiques de quoi assouvir cet appétit. Légalement ou non. Comme si l'accession à l'Indépendance et la naissance de l'Etat djiboutien exonéraient de la morale publique !

Il s'ensuit une véritable course entre les appétits pour accéder aux situations matériellement intéressantes. Tous les moyens sont bons pour obtenir sa part du *casho*. On mobilise la famille, met en avant son appartenance tribale. On invoque ses amitiés, fait valoir ses états de service indépendantistes quand il y en a. C'est un peu la logique de la fin qui justifie les moyens.

Cette course donne parfois lieu à des situations cocasses où certains nouveaux responsables, trop pressés de quitter les masures des quartiers autochtones, n'hésitent pas à marquer à la peinture tel ou tel logement administratif ou à laisser quelqu'un en surveillance pour signaler qu'ils sont arrivés les premiers pour le prendre. Ils marquent l'habitation de quelque signe distinctif, comme on marque de l'emblème tribal ses têtes de bétail en brousse. Ce genre de comportement, même s'il concerne quelques cas isolés, donne une idée du degré auquel le souci matériel personnel peut obnubiler des gens pourtant censés contribuer à la construction d'un Etat juste et impartial.

Il n'est point excessif de dire que, au-delà des mots, et sans nier les difficultés propres au contexte de l'époque où il y a à gérer une multitude d'affaires auxquelles les décideurs ne sont pas forcément préparés, le nouveau pouvoir du président Hassan Gouled Aptidon est loin de promouvoir l'idée d'Etat et la notion de chose publique. Il affirme vouloir bâtir un Etat, construire un pays, édifier une nation, mais il agit peu en ce sens dans la pratique. Au sein du régime, c'est un peu la carte blanche pour se coopter par affinités familiales ou tribales, par amitiés ou intérêts. On se méfie de tel ou tel parce qu'il n'est pas de son ou de ses cercles. On se regroupe autour du ministre ou du haut fonctionnaire le plus proche. On le harcèle de demandes, lui réclame sa part du *casho*. A l'appui de ses doléances, on n'hésite pas à citer tel ou tel nouveau promu, propulsé à tel ou tel poste intéressant sans forcément être plus méritant que soi. On revendique avec insistance, sûr de son bon droit.

Et comme tout le monde ne peut être servi, on assiste à des frustrations. Les mécontents ne manquent pas. Tel est frustré et mécontent parce qu'il n'a pas eu ce qu'il désire, parce qu'il n'a pas eu ce que d'autres ont obtenu. En l'absence de règles équitables dans l'accès aux emplois, marchés publics et autres, sans réelle égalité des chances, ni véritable récompense du mérite, quiconque ne parvient pas à mordre au «butin» se sent victime. Fusent et re-fusent les «*pourquoi pas moi, pourquoi pas nous ?*»

Ces questions fusent d'autant plus souvent que les groupes peuvent facilement dresser le bilan de la distribution par le décompte des postes attribués aux uns et aux autres et observer que telle famille a eu la part du lion, que tel clan s'est copieusement servi, que telle ethnie domine. On pose en exemple à suivre tel ou tel responsable qui ne s'embarrasse pas de scrupules et favorise les siens dans les nominations et autres attributions. On blâme son ministre, son député, son chef de service, son directeur ou son officier si on les trouve gênés d'entrer dans la mêlée du ventre.

L'Indépendance part ainsi sur des bases peu saines. Elle part avec une cohorte de gens peu compétents, sans véritables repères de morale publique, dont l'action obéit souvent à des considérations d'ordre matériel et personnel.

Dès lors, mal expliqué, mal dirigé, mal géré, l'Etat djiboutien va se fourvoyant. Il ne s'ancre pas dans les cœurs et les esprits comme un principe organisateur et bâtisseur de la nation. Dans la perception de la majorité des gens, qui ont été marqués par le confort et la puissance du fonctionnaire expatrié qui symbolisait l'administration coloniale, la dimension économique continue de prédominer. Le nouvel Etat n'est guère vu qu'à travers le prisme déformant des avantages matériels directement ou indirectement liés à ses emplois et marchés. Il devient synonyme de source d'argent facile.

Et ce n'est pas le cynisme du Chef de l'Etat qui arrange les choses.

## **B. Avec la bénédiction du Président**

Le président Hassan Gouled Aptidon aime le pouvoir et ses honneurs, il y a goûté sous l'administration coloniale. Il a su sauter dans le train de l'Indépendance en 1975 et est parvenu au sommet du nouvel Etat. Il entend bien y demeurer. Non pour le mettre au service du peuple et bâtir, on l'a vu, mais pour en jouir personnellement. Il ne manifeste ni la vision ni la volonté politiques de jeter les bases d'un Etat nation digne de ce nom. Sa posture est celle d'un notable tribal jaloux de son pouvoir inespéré alors que les défis de la construction nationale requièrent un homme et une vision d'Etat.

Reste qu'il connaît ses concitoyens. Il a une longue expérience des hommes et des composantes nationales. Il a conscience de l'ardente aspiration des gens à une vie meilleure et du pouvoir de contrôle social que confère l'utilisation des ressources publiques.

De là son choix de gouverner par le ventre, par l'accès sélectif à l'argent d'Etat. Il se pose en dispensateur de revenus monétaires sous forme de salaires, de pensions, de loyers, de

marchés publics, de crédits bancaires pas forcément remboursés, de bourses d'études ou de stages à l'étranger, etc. Il se pose en dispensateur d'avantages en nature sous forme de logements et véhicules administratifs, de bons de carburant, de parcelles de terrain à bâtir, d'évacuations sanitaires à l'extérieur, de pèlerinages gratuits à la Mecque, etc.

Par calcul politicien, par volonté clientéliste, mais aussi peut-être par souci de rattrapage économique (certains n'hésitent pas à mettre cet argument en avant dans son entourage : les Afars ont mangé sous Ali Aref, à notre tour d'en faire autant), le président Hassan Gouled Aptidon ferme les yeux sur la corruption. Il ferme les yeux par son inaction devant le mal, par l'impunité qu'il assure aux fonctionnaires et hommes politiques corrompus, par la promotion de personnages notoirement véreux. C'est un encouragement certain, qui sème assez vite dans l'esprit des gens l'idée que la corruption est chose normale, voire louable.

Et comme s'il fallait que cela soit encore plus clair aux yeux de tout le monde, le Chef de l'Etat va plus loin dans la promotion de la prédation. Il le fait dans le discours public. Il ne dit même plus du bout des lèvres que la corruption est répréhensible, il reconnaît publiquement avoir autorisé les corrompus à «manger». Il déclare avoir admis le principe que l'on puisse mordre au bien commun, ce qui depuis lors se fait à pleines dents. C'est dans un discours radiotélévisé en langue somalie, devant des dizaines de milliers de spectateurs rassemblés au stade national, au début des années 1980, qu'il passe aux aveux. Il s'écrie en ces termes, sur un ton où perce un amusement qui tranche avec la gravité du problème : « *Je vous ai dit de ne pas trop manger, bande de goinfres !* ». Il n'ajoute pas que cette dangereuse récréation est finie. Le message ne tombe pas dans des oreilles sourdes.

Il n'est point étonnant, alors, que les appétits s'enhardissent. Point étonnant que le mal aille s'aggravant. Les corrompus sont confortés dans l'idée qu'ils peuvent se servir sans risques. Ils ne se privent pas de redoubler de détournements. Ils rivalisent de jolies villas, de véhicules de grosse cylindrée, de comptes bancaires bourrés, de vacances dispendieuses à l'étranger, de réceptions fastueuses, bref de signes extérieurs de richesse.

Symbole de l'argent facile et de la corruption, le quartier résidentiel du Héron, au nord de Djibouti-ville, la capitale, commence à surgir en bordure de mer. Il s'agrandit en chassant la mer à coups de remblais. On y aligne villas et immeubles, sans même tenir compte des règles anti-sismiques dans un pays à hauts risques volcaniques. C'est le patrimoine des enrichis du nouvel Etat. Détail significatif, le Héron jouxte le quartier du Marabout né des largesses de l'administration coloniale sous le président Ali Aref Bourhan. Les propriétaires du Marabout sont majoritairement afars, ceux du Héron à dominante somalie. A chacun son tour, répète-t-on sans détour dans les milieux du pouvoir.

Autre témoin de cet enrichissement post-colonial, la petite ville d'Arta, perchée à plus de sept cent mètres d'altitude sur le massif du même nom, à une quarantaine de kilomètres de la capitale, est prise d'assaut par les dignitaires du régime pour sa verdoyante fraîcheur. Ils s'y construisent de cossues résidences secondaires où ils viennent se détendre. Ce, à quelques pas des mesures populaires locales et de leurs habitants, dont la misère ne semble pas les émouvoir.

Mais ce désintérêt des nouveaux possédants pour le sort des gens simples, c'est-à-dire pour la majorité des Djiboutiens, ne les empêche pas de les instrumentaliser à des fins de pouvoir. Outre le *casho*, on gouverne par le *qolo*, tribu en langue somali.

### C. Le *qolo* ou la politique de la généalogie

Dans sa volonté de verrouillage de la vie nationale, le pouvoir joue sans vergogne la division des gens. Il reprend à son compte le vieux «diviser pour mieux régner» dont a usé l'administration coloniale. Or, il sait comment s'y prendre, sur quelles lignes sensibles agir. Pour diviser les Djiboutiens et mieux les contrôler, pour réduire les chances de l'union qui fait la force et prévenir toute révolte nationale, il instrumentalise l'appartenance communautaire.

L'on commence par désigner les Afars du doigt. On les accuse de saboter le nouvel Etat, de comploter contre lui. On les accuse de nostalgie du règne colonial d'Ali Aref Bourhan. Et pour appuyer le propos anti-afar, on ne cherche pas loin, on met en avant l'action rebelle du MPL qui a pris le maquis et dont la direction s'exile en Ethiopie. L'appareil de propagande du régime s'emploie à agiter les souvenirs, encore vivaces, des excès coloniaux anti-somalis dont Ali Aref Bourhan et son entourage étaient l'instrument. On rappelle la politique de marginalisation. On rappelle les discriminations à l'emploi et à la représentation politique. On rappelle les arrestations, les rafles, les expulsions, les tortures, les éliminations physiques. On joue sur la fibre sensible.

Aux Arabes, la composante djiboutienne la plus active dans le secteur privé, on signifie qu'ils ont intérêt à se montrer amicaux avec le pouvoir s'ils veulent la paix. La peur des représailles leur impose le silence.

Les Afars écartés, les Arabes réduits au silence, on travaille à diviser le bloc somali. On divise les Somalis selon des lignes claniques. Comme du temps de la colonisation, on explique aux Issas qu'ils sont les autochtones du pays, qu'ils sont au pouvoir à travers le Chef de l'Etat et nombre de ses lieutenants, qu'ils doivent se méfier des autres Somalis présentés comme allogènes. Issaks, Gadabourcys et autres sont discriminés.

Puis on passe aux Issas. On entreprend de les diviser à leur tour. On oppose les deux sous-ensembles, les Dalols et les Abgals. On fait les yeux doux aux Abgals, branche à laquelle appartient Hassan Gouled Aptidon. On se méfie des Dalols de Mahamoud Harbi Farah et de Moussa Ahmed Idriss. Sur la lancée, on favorise les Elayeh au sein des Abgals et les Mamassans au sein des Elayeh. Au final, le chef du pouvoir s'appuie sur les Mamassans, parmi lesquels il favorise les plus proches de lui, les Aouls, avec une préférence pour la sous-fraction Bah Foulaba d'où il est issu avec quelques autres tels que Ismaël Omar Guelleh, fils d'un proche cousin.

Et pour qu'ethnies, clans, sous-clans et autres fractions, ne réagissent pas en bon ordre contre les discriminations qui les visent, on en manipule les chefs traditionnels. On fidélise les

plus dociles d'entre eux et exclut les autres, allant jusqu'à susciter des coups de force contre les plus réfractaires.

La division est maniée sans vergogne. Emaillée de morts suspects.

## **MORTS SUSPECTES**

Il est clair que le président Hassan Gouled et ses fidèles sont prêts à bien des choses pour garder le pouvoir. La répression est l'une de leurs armes favorites. Elle peut aller jusqu'à la mort.

La torture peut conduire à la mort comme en témoigne la répression qui s'abat sur des membres réels ou supposés du MPL. Il y a des morts dans le feu de la riposte, au cours de la torture qui suit les arrestations, ou des suites des sévices.

La mort peut aussi être moins directe, plus mystérieuse. Elle n'en suscite pas moins soupçons et accusations. Pour l'opinion publique djiboutienne, est en cause l'Etat qui agit à travers son appareil sécuritaire sur lequel règne un certain Ismael Omar Guelleh. Lequel ne passe pas pour innocent, que ce soit dans l'inspiration ou l'exécution de ces assassinats présumés. Il faut dire que des gens disparaissent régulièrement dont les corps sont retrouvés ici et là, avec des traces évidentes de violence. D'autres décèdent subitement alors qu'ils sont en pleine forme : on murmure qu'ils sont empoisonnés. Ces victimes sont des opposants au régime, des prétendants intérieurs (réels ou supposés) à la succession de Hassan Gouled Aptidon, des citoyens en apparence ordinaires voire des membres des services de sécurité.

Curieusement, de telles disparitions ne donnent lieu à aucune véritable investigation. Les enquêtes pour déterminer les moyens, les exécutants et les commanditaires éventuels de ces décès n'aboutissent pas. On ne fait pas d'autopsie, ou on la bâcle. En fait, on s'empresse de classer ces affaires. Elles n'en deviennent que plus suspectes. D'autant que Djibouti est un gros village et que les langues s'y délient plus qu'on ne le pense. Pour beaucoup, les responsabilités sont à chercher du côté du pouvoir et de ses services de sécurité.

De ces décedés, certains sont assez connus pour être cités nommément. Parmi eux, l'opposant Abdillahi Doualeh Warsama dit Iftin, retrouvé mort chez lui en août 1977, alors qu'il est en bonne santé. Un peu plus tard, au début des années 1980, c'est le corps sans vie de l'ancien député et ministre Abdi Ahmed Warsama dit Dhagoleh, que l'on découvre. Il est tué à l'arme blanche, sauvagement égorgé. La victime a été élue député à l'Assemblée territoriale en novembre 1963 puis nommé ministre du Travail par Ali Aref dans la même année. Il a occupé ce poste jusqu'en janvier 1967, date à laquelle il a démissionné avec les autres ministres somalis.

Au cours de la décennie 1990, deux dirigeants majeurs d'opposition, Mohamed Djama Elabé, président du Parti du renouveau démocratique (PRD), et Mohamed Ahmed Issa dit Cheiko, meurent brutalement à un an d'intervalle, sans que leurs états de santé respectifs ne laissent augurer ces décès. Elabé disparaît le 26 novembre 1996, victime d'une hémorragie cérébrale, et Cheiko le 26 novembre 1997, retrouvé sans vie au Quartier 3 dans une maison qui n'est pas la sienne. Il paraît avoir été étouffé à mort. L'un et l'autre de ces deux hommes

politiques sont redoutés du pouvoir en place au sein duquel Ismaël Omar Guelleh est en passe de succéder à Hassan Gouled Aptidon. L'un comme l'autre sont perçus comme des obstacles sur le chemin de la succession programmée. Elabé dirige le principal parti légalisé d'opposition qui fait une impressionnante démonstration de force à l'occasion de son quatrième anniversaire en octobre 1996. Il se pose en rassembleur de tous celles et ceux qui entendent en finir pacifiquement avec le régime. Quant au populaire Cheiko, qui dirige le Front uni de l'opposition djiboutienne (FUOD), devenu bras intérieur du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD), il inquiète par son courage et son expérience d'agitateur de foule.

Chez les potentiels candidats intérieurs à la succession du président Hassan Gouled, c'est-à-dire les membres importants de la mouvance LPAI, on cite plusieurs personnalités qui auraient été victimes de mort non naturelle. Parmi elles, figure le ministre de l'Intérieur Youssouf Ali Chirdon. Il meurt brutalement le 8 juin 1988, d'une hémorragie cérébrale, alors qu'il est en pleine forme. Sa mort apparaît tout de suite suspecte pour beaucoup qui lui trouvent une étoffe de présidentiable. D'autant que ses relations avec le Chef de l'Etat connaissent des tensions, notamment au sujet de la réforme de l'administration territoriale qu'il propose. Laquelle ne semble plaire ni au Président de la République, attentif à tout ce qui touche à ce ministère stratégique, ni à son fidèle partisan et chef du district de Djibouti, Saleh Omar Hildid, en conflit larvé avec le ministre, son supérieur hiérarchique.

Ces suspicions sont d'ailleurs confortées par le souvenir de l'étrange formule qu'emploie Hassan Gouled Aptidon en été 1982, au moment où est porté en terre le corps du prédécesseur de Youssouf Ali Chirdon à la tête du ministère de l'Intérieur, Idriss Farah Abaneh, connu pour son indocilité vis-à-vis du Vieux. Le Chef de l'Etat conclut sa prière au mort par un «*fatah al nasr (ouverte, la voie de la victoire)*». Ce que la communication du régime présente comme un simple lapsus mais qui ne passe pas auprès de l'opinion publique.

Autre personnalité, administrative celle-là, qui disparaît dans des circonstances similaires, Daher Gouled Robleh, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, auquel certains prédisent un avenir politique, meurt brutalement en 1989. Il est lui aussi terrassé par une attaque cérébrale bien qu'en pleine forme.

La mort non élucidée frappe également des citoyens djiboutiens en apparence ordinaires. En témoigne le cas du commerçant Ahmed Saleh Farah, père de l'actuel ambassadeur de Djibouti en France, Rachad Farah, et du notaire Mourad Farah. Il est retrouvé mort un jour de 1989, gisant dans une mare de sang à son domicile de Djibouti-ville. La victime, collaborateur de Harbi, premier vice-président du Conseil de Gouvernement, puis écrivain public et agent commissionnaire, un temps vice-président de la Chambre de commerce, serait en différend avec d'autres commerçants djiboutiens au sujet de sa présence ancienne dans l'importation de la farine. Il aurait reçu l'injonction d'abandonner le créneau à ses adversaires par la sécurité politique, ce qu'il aurait refusé. D'autres membres de sa famille disparaissent dans des circonstances similaires. Ainsi du commerçant Mohamed Othman Farah, importateur des cigarettes Rothman à Djibouti.

Autre cas suspect, le pharmacien Mohamed Yacin Djama, gérant de la pharmacie d'Etat appelée Pharmacie de l'Indépendance, sise au centre-ville de la capitale, est retrouvé grièvement blessé par balles en 1992 à son domicile de la Route de l'Aéroport, un fusil d'assaut de type AK 47 près de lui. Il succombe à ses blessures au centre hospitalier Bouffard, hôpital militaire français où il est évacué. L'affaire est rapidement classée comme étant un suicide. La thèse officielle est que la victime était en difficultés avec son épouse : celle-ci et son enfant sont discrètement évacués hors du pays après sa mort. La conviction de nombreuses personnes à Djibouti, est qu'il s'agit d'un meurtre habillé en suicide suite au refus de collaborer ou de continuer de collaborer avec les services spéciaux. Il semble que ces derniers recourent à l'empoisonnement par substances chimiques pour éliminer certaines de leurs cibles.

La mort suspecte vise parfois tout un groupe de personnes. Comme en cette soirée de juillet 1994, en pleine finale de la Coupe du Monde de Football, où des individus armés circulant à bord d'un minibus ouvrent le feu sur des téléspectateurs suivant le match devant une épicerie du quartier populaire numéro 7 bis. La fusillade fait morts et blessés. Ni auteurs ni commanditaires ne sont arrêtés.

Même les agents des services spéciaux sont touchés. Ainsi du jeune Saïd Abdillahi Moumin dit Saïd Le Lait, employé à la comptabilité d'Electricité de Djibouti et membre du Service de documentation et de sécurité (SDS), qui disparaît en juin 1980, à la veille du troisième anniversaire de l'Indépendance. De l'hôpital général Peltier où sa famille l'a réfugié lorsqu'il s'est senti menacé, il est enlevé par des agents du SDS puis emmené dans les locaux du service au Plateau du Serpent où il est forcé à boire un liquide contenu dans un verre. Pris de violents troubles, il est ramené à l'hôpital où il meurt peu après. Saïd Abdillahi est de la famille du premier sénateur de Djibouti, Djama Ali Moussa dit Djama Zeili. Il est surtout le neveu de Moussa Moumin Dirieh, l'un des principaux soutiens de Hassan Gouled et de la LPAI au sein de la petite diaspora djiboutienne de France.

Est également assassiné le commissaire **Ahmed Idriss dit** Garaf, numéro deux du SDS, filialement proche de Ismaël Omar et de Hassan Gouled. Il est tué un soir de **1991** par arme blanche près du cimetière d'Ambouli par des individus qui surgissent d'un bosquet au moment où il descend de sa voiture pour uriner. On le dit en froid avec Ismaël Omar Guelleh à l'époque du meurtre. Il aurait manifesté quelques états d'âme, notamment au sujet de l'assassinat dans la ville éthiopienne de Diré-Dawa de Hamoud Ahmed Farah dit Hamoud Langadhe, l'un des principaux dirigeants indépendantistes de la région somalie d'Ethiopie, qui a soutenu la lutte de libération de Djibouti et combattu les régimes de l'empereur Hailé Selassié et du colonel Mengistu Hailé Mariam. Un certain nombre de gens, à Djibouti comme en Ethiopie, voient la main des services spéciaux djiboutiens derrière le meurtre de Hamoud Ahmed Farah qui a été tué par balles fin 1990. Ces gens avancent que le défunt a refusé de se laisser manipuler par le pouvoir djiboutien qui, on le sait, s'ingère régulièrement dans les affaires de la région somalie d'Ethiopie.

On peut ainsi continuer la liste des disparitions qui ont jalonné les années du président Hassan Gouled Aptidon dont un certain Ismaël Omar Guelleh dirigeait la sécurité.

Une affaire et une seule parvient à émerger des tiroirs du secret, c'est le décès de Bernard Borrel, magistrat et coopérant français en poste à Djibouti. Au moment de sa mort violente le 19 octobre 1995, il sert comme conseiller du ministre djiboutien de la Justice, Moumin Bahdon Farah. Nous reviendrons sur cette affaire dans la seconde partie de l'ouvrage, lorsque nous examinerons les pratiques du régime du président Guelleh.

Pour l'heure, évoquons la guerre civile qui éclate au début des années 1990. En effet, face à la chape de plomb qui pèse sur le pays, des opposants, essentiellement afars, réagissent. Ils prennent de nouveau les armes. Ils le font au nom de la démocratie et de l'unité. D'autres démocrates, issus de toutes les composantes nationales, partagent cette cause, mais ils choisissent de la défendre pacifiquement. Cette lutte pour la démocratie demeure encore aujourd'hui.

## **5. La guerre civile**

Comme on peut l'imaginer, la guerre civile qui éclate en 1991 à Djibouti est la conséquence de frustrations liées au pouvoir sans partage. Elle est une réaction à un rapport au pouvoir, celui des gouvernants, façonné par les pratiques coloniales et conforté par le contexte international. Aussi nous semble-t-il utile de dire un mot sur cette culture politique aux commandes du pays avant d'évoquer le conflit armé qu'elle entraîne. D'autant que ce rapport au pouvoir n'est pas sans influencer la réponse du régime à la résistance armée.

### **A. Un rapport perverti au pouvoir**

La culture politique des dignitaires et de leur chef Hassan Gouled Aptidon, est imprégnée de la pratique coloniale du pouvoir d'Etat. Ces décideurs ont évolué dans un système où la volonté du plus fort prime, où l'application de la loi est à géométrie variable. Ils ont vu à l'œuvre, parfois à leurs dépens, la logique qui veut que le plus fort, en l'occurrence l'administration coloniale, transgresse ou respecte la loi au gré de ses intérêts. Ils ont connu les élections truquées, les urnes bourrées quand elles n'étaient pas pré-bourrées. «*Ce sont les cailloux qui ont voté*», disait-on pour signifier que les résultats sortis des urnes ne reflétaient pas la réalité du corps électoral, reproche que l'on fait exactement aujourd'hui au pouvoir post-colonial de Gouled et de Guelleh. Ils ont connu le mode de scrutin sur mesure, contraire à l'esprit démocratique : le scrutin majoritaire de liste à un tour retenu en 1992 dans le cadre de la démocratisation, a servi au cours des années coloniales.

Une telle culture politique viciée se trouve confortée par le contexte international dans lequel Djibouti accède à l'Indépendance. En 1977, l'on est en pleine Guerre Froide et le monde est divisé en deux blocs. Ni l'un ni l'autre des deux blocs ne pousse à la démocratie. Le bloc soviétique n'a que faire de la démocratie libérale qu'il rejette comme bourgeoise (point besoin de compétition puisque le peuple est déjà au pouvoir à travers le parti communiste), tandis que

les démocraties occidentales emmenées par les Etats-Unis d'Amérique s'appuient volontiers sur les dictatures dans leur bras de fer avec Moscou. Aussi suffit-il aux dirigeants des pays nouvellement indépendants de choisir un camp auquel offrir leur fidélité en échange de soutien. Pour la petite République de Djibouti, le choix est tout tracé qui s'inscrit dans les modalités mêmes de l'Indépendance : c'est le camp de la France, qui la décolonise dans l'«amitié», c'est-à-dire celui de cet Occident démocratique à l'intérieur de ses frontières mais si complaisant avec les pouvoirs autoritaires amis dans le reste du monde.

D'ailleurs, on essaie de théoriser l'autoritarisme en Afrique, avançant péremptoirement que la démocratie politique n'est pas une priorité dans un continent sous-développé aux plans économique et technique. Le système du parti unique est présenté comme étant la solution. Il a, explique-t-on avec autorité, l'immense avantage de ne pas disperser les énergies qui doivent se consacrer au progrès socio-économique et à la construction nationale. Les beaux esprits occidentaux qui déplorent l'absence de liberté dans le bloc soviétique, la conseillent à leurs alliés du Sud. Jacques Chirac y met au moins la franchise quand, alors maire de Paris, au début des années 1990, il assène aux Africains, depuis Abidjan, capitale de la Côte d'Ivoire de l'autocrate Félix Houphouët-Boigny, que l'Afrique n'est pas mûre pour la démocratie.

Pourquoi alors s'embarrasser de démocratie à Djibouti ? Il suffit d'adopter le modèle si répandu autour de soi du parti unique. Et de sévir contre les récalcitrants intérieurs.

Dès lors, le pouvoir ne se contente pas de corrompre, autre pratique qu'il n'invente pas mais aggrave puisqu'elle est aussi d'usage sous la colonisation, il veille au grain et manie la répression. Il n'admet ni critique, ni opposition. Il est hostile à la liberté d'expression et de presse. Les lieux de rencontres et de convivialité sociales tels que les restaurants populaires et autres mabraz, sont sous surveillance. La parole des gens est guettée par les indicateurs et autres agents de sécurité. Le nouvellement créé Service de sécurité et de documentation (SDS), la police en civil connue sous l'appellation de Police nationale, la police en uniforme baptisée Force nationale de sécurité (FNS), la Gendarmerie, la Sécurité militaire, des groupes parallèles à caractère privé, bien des agents sont lâchés pour quadriller le pays, particulièrement la capitale et les chefs-lieux des districts de province. Privations d'emplois et autres sources de revenus, arrestations, détentions, tortures, etc. ne sont pas rares. Les premières victimes de ce tout répressif sont, on l'a vu, les membres du Mouvement populaire de libération (MPL). Ils s'attirent les foudres du régime en menant quelques opérations, notamment contre des cibles militaires. Ils s'attaquent à certaines unités de l'armée à Tadjourah et à Obock, les deux districts du Nord. Ils sont également accusés d'avoir attaqué un avion d'Air Djibouti en août 1977 à Tadjourah ainsi que de l'attentat du 15 décembre 1977 contre le café restaurant le Palmier-en-Zinc à Djibouti-ville. Aussi arrête-t-on et torture-t-on de nombreux membres supposés ou réels du mouvement. La villa Christophe, du nom de son ancien propriétaire, un entrepreneur européen du temps de la colonisation, sise au quartier Ambouli de la capitale, sert à nombre de ces tortures. On y torture les gens avant de les jeter à la prison centrale de Gabode. Les tortionnaires ne lésinent pas sur les méthodes à leur encontre. Certaines personnes meurent sous la torture, d'autres en gardent de graves séquelles.

Dans la même logique, les médias sont mis sous contrôle. La Radiotélévision de Djibouti (RTD) et le journal hebdomadaire La Nation sont directement rattachés à la Présidence où Ismaël Omar Guelleh est en charge des questions d'information et de sécurité. Ils sont soumis à une censure serrée et chantent à la gloire du pouvoir et de son chef.

Aucune opposition politique n'est tolérée. Toute tentative en la matière est étouffée dans l'œuf. Sans ménagement. Opposants réels ou supposés croupissent dans les prisons, principalement à Gabode. Les plus connus sont des personnalités politiques indépendantistes qui ont osé créer un parti d'opposition, le Parti populaire djiboutien (PPD), en août 1981. Parmi ces figures jetées en prison et dont le parti est dissout, MM. Moussa Ahmed Idriss (président), Docteur Omar Osman Rabeh (1<sup>er</sup> vice-président), Mohamed Ahmed Issa dit Cheiko (2<sup>ème</sup> vice-président), Houssein Djibah Doudeyeh (3<sup>ème</sup> vice-président), Ahmed Dini Ahmed (secrétaire général), Abdallah Mohamed Kamil (secrétaire aux affaires juridiques, économiques et sociales), Mohamed Said Saleh (trésorier) ou encore Djama Yacin Farah (trésorier adjoint). Auxquels il faut ajouter Ahmed Ali Robleh (contrôleur), Abdillahi Yahyeh Fourreh et Mohamed Houmed dit Soulé (secrétaires à l'information), Abdoukader Hassan (contrôleur adjoint) et Hachi Abdillahi Orah (secrétaire général adjoint). Arrêtés dès le 7 septembre 1981, mesure illégale puisqu'ils n'ont enfreint aucune loi, ces hommes passent plusieurs mois en détention administrative, éparpillés aux quatre coins du pays. Certains se retrouvent à Gabode, d'autres dans le camp militaire d'Atar près de la frontière avec la Somalie, d'autres à Ali-Addé dans la région d'Ali-Sabieh au sud du pays, d'autres aux districts de Tadjourah et d'Obock au Nord.

Puisque le droit français encore en vigueur garantit le pluralisme et rend la répression des opposants illégale, le régime s'empresse d'inscrire le verrouillage dans les textes. Il institutionnalise le système du parti unique en édictant, le 24 octobre 1981, la loi n°199/AN/81 dite de mobilisation nationale. L'argument est tout trouvé : au nom du développement et de l'édification nationale, on interdit toute voix discordante. *«L'Assemblée Nationale décide la Mobilisation Nationale de tous les citoyens et citoyennes en vue de permettre la transformation économique et sociale de la Nation, le renforcement de sa souveraineté et de son unité et la construction démocratique de ses institutions »*, dispose la loi en son article 1er. Avant d'ajouter dans l'article 3 : *«Tous pouvoirs sont conférés au Gouvernement pour la mise en oeuvre de la Mobilisation Nationale »*. Et en son article 4 : *«Pendant la durée de la Mobilisation Nationale le Rassemblement Populaire pour le Progrès garantit la formation et l'expression du consensus populaire et de la volonté nationale de transformation économique et sociale. Il apporte au Président de la République, garant de l'unité nationale, l'appui de son organisation et de l'action de ses militants»*. Puis elle assène dans l'article 7 : *« Les partis politiques sont dissous et toute activité leur est interdite pendant la durée d'application de la présente Loi de Mobilisation Nationale, sous les peines prévues pour atteinte à la sûreté de l'État»*.

Quiconque s'aventure hors du système se met en état d'infraction. Derrière le «Père de la Nation», tous et toutes !

## **B. Après La Baule, le MPL montre ses muscles**

Il faut attendre quinze ans pour que le mot démocratie cesse d'être banni en République de Djibouti. Cette évolution s'inscrit dans les bouleversements survenus sur le plan international à la fin des années 1980. A la satisfaction de l'Occident emmené par les Etats-Unis d'Amérique du président Ronald Reagan, l'URSS s'effondre et avec elle les régimes communistes ainsi que le partage du monde en deux blocs rivaux. C'est la fin de la Guerre Froide. Symbole parmi les symboles, le Mur de Berlin qui sépare l'Allemagne pro-soviétique de celle occidentale tombe en novembre 1989. Un vent de démocratisation se met à souffler sur les ruines du communisme en Europe de l'Est et gagne le reste du monde. Cela fait naître une ère nouvelle où les peuples privés de liberté revendiquent avec plus d'assurance l'ouverture démocratique. En Afrique, en Amérique latine comme en Asie.

Ce nouveau contexte international conduit à changer de discours sur l'Afrique la France du président François Mitterrand, qui s'est pourtant accommodé des peu saines relations franco-africaines qu'il avait régulièrement dénoncées sous le général De Gaulle et ses successeurs de droite. Les anciens colonisés se voient soudain reconnaître la vocation à la démocratie.

Ce revirement dans le discours est officialisé lors de la conférence franco-africaine de la Baule de juin 1990. François Mitterrand appelle ses pairs à ouvrir la vie politique. Il leur faut se convertir au gouvernement du peuple par le peuple. Cela, l'on s'en doute, fait d'autant moins plaisir aux autocrates et autres dictateurs africains qu'ils ont été habitués à une écoute complaisante. L'ambiance n'est plus à la grande décontraction qui caractérise d'ordinaire les retrouvailles entre le chef de la France et ceux de ses anciennes colonies.

En revanche, on l'imagine, le nouveau discours de la France plaît aux peuples. Il dope celles et ceux nombreux qui, depuis longtemps, attendent des jours meilleurs pour crier haut tout le mal qu'ils pensent du système du parti unique et de ses méfaits. La démocratie est le cri de ralliement à travers le continent, comme l'a été hier l'Indépendance.

Djibouti ne déroge pas à la règle : désormais, on y rêve à voix haute d'ouverture démocratique. Mais le président Hassan Gouled Aptidon ne l'entend pas de cette oreille. Il rentre déçu du sommet de La Baule et veut le montrer. Il attend le congrès du parti unique, le Rassemblement populaire pour le progrès (RPP), fixé au 4 mars 1991, pour dire tout le mal qu'il pense de la démocratie. Selon un scénario rodé, les fidèles orateurs se succèdent au microphone pour marteler que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes sous le système du parti unique. La démocratie est jetée aux orties par petits et grands dignitaires du régime. Rares sont les participants qui font entendre un autre son de cloche. Mohamed Ahmed Issa dit Cheiko, député, Mohamed Djama Elabé, député et ministre de la Santé publique, ou Saïd Ali Coubèche, homme d'affaires et président de la Chambre de commerce et d'industrie de Djibouti, tous membres du comité central, sont parmi les rares voix qui ne s'associent pas à ce bruyant unanimité anti-démocratique. Ils sont regardés comme des traîtres.

A la demande de démocratisation du peuple comme aux conseils d'ouverture de l'ami François Mitterrand -les deux hommes se connaissent bien pour avoir siégé ensemble au Palais

Bourbon et s'être mutuellement soutenus-, Hassan Gouled Aptidon oppose une fin de non-recevoir.

Ce coup de froid entre Paris et Djibouti tombe à point nommé pour les opposants à celui qui se fait célébrer comme le Père de l'Indépendance et de la Nation. Il est vite intégré par un MPL en embuscade depuis un moment et qui a réussi à se réconcilier, au nom de l'unité communautaire, avec ses aînés politiques que sont Ahmed Dini Ahmed, Abdallah Mohamed Kamil, Cheiko, ou encore Ali Aref Bourhan. La chute du régime éthiopien du colonel rouge Mengistu Hailé Mariam dote le mouvement d'un arsenal inespéré et les combattants veulent en découdre avec un pouvoir djiboutien aux pieds d'argile, qui laisse sa petite armée peu opérationnelle par crainte de putsch.

A la vérité, le MPL, devenu en 1979 Front démocratique de libération de Djibouti (FDLD) en accueillant des éléments afars de l'UNI, mais dont certains membres n'hésitent pas à arborer de nouvelles étiquettes telles que AROD (Action pour la révision de l'ordre à Djibouti, sigle qui signifie progrès en langue afare), ne rejette pas d'emblée le dialogue au profit de la force. Les plus modérés de ses leaders ne veulent pas fermer la porte à un règlement négocié des questions de de la démocratie et de l'Etat national. L'on assiste alors à une stratégie initiale où se mêlent actions militaires symboliques et signaux de disponibilité au dialogue. C'est un peu le «parle-moi ou je frappe». Mais le président Hassan Gouled Aptidon, soutenu en cela par les trois derniers prétendants à sa succession (Ismaël Omar Guelleh, Ismaël Guedi Hared et Moumin Bahdon Farah), se braque. Il n'écoute pas les tenants du dialogue dont les ministres Mohamed Djama Elabé, Souleiman Farah Lodon et Ahmed Ibrahim Abdi, ou encore l'homme d'affaires Saïd Ali Coubèche. Il opte pour la force.

### C. Le régime engage l'épreuve de force

La logique de guerre s'impose. Le conflit armé éclate pour de bon. Les hommes du FDLD rebaptisé FRUD à cette occasion (Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie) lancent une vaste offensive au Nord et au Sud-ouest contre les fortins isolés de l'armée, anciens postes du Groupement commando des frontières (GCF) redistribués entre les nouveaux groupements du Nord et du Sud créés dans le cadre d'une réorganisation militaire de mai 1989. Peu dotés en hommes et en armes, les postes tombent les uns après les autres : Balho, Dora, Assa-Guela, Randa, au district de Tadjourah ; Alaïlou-Dada, Moulouhlé, Khor-Angar, à Obock ; ou encore Daoudaouya, Galafi, Ass-Eyla, au Sud-ouest. Ces victoires dopent les opposants armés qui marchent sur les chefs-lieux des deux districts du Nord, Tadjourah-ville et Obock-ville.

Postés aux abords de Tadjourah, en terrain connu, les rebelles tendent la première embuscade meurtrière à une unité de l'armée progressant hors de la ville avec pour mission de desserrer leur étau. Unité commandée par le capitaine Adou Ali Adou (il va passer au FRUD), officier adjoint au chef de corps du Groupement du Nord, le commandant Ali Soubaneh Chiridon. C'est le 13 novembre 1991. Les combats sont violents, les pertes lourdes. L'armée perd un nombre assez important de soldats, essentiellement des militaires du rang et des sous-officiers. Le FRUD, qui a l'avantage de l'effet de surprise, déplore moins de dommages. La nouvelle se

répand vite à travers le pays, en particulier dans la capitale où la guerre est jusque-là vécue comme lointaine. Elle fait irruption dans nombre de foyers. Dans ce petit pays, où la plupart des gens se connaissent, les nouvelles du front ponctuent désormais la vie quotidienne. D'autres batailles meurtrières opposent les frères devenus ennemis. D'autres lourdes pertes s'ajoutent aux pertes de part et d'autre. La guerre s'installe, avec des combats autour des deux chefs-lieux du Nord, mais aussi dans le Sud-ouest, à Yoboki, à Gagadé, etc. Le conflit touche la plus grande partie du pays. En fait, le gouvernement ne contrôle plus qu'une partie du Sud, dont la capitale, et les deux chefs-lieux du Nord. Avec la quasi-totalité du Nord et une bonne portion du Sud-ouest, le FRUD se rend maître de la majeure partie du territoire national.

Le pouvoir du président Hassan Gouled Aptidon décrète la mobilisation générale contre ce qu'il appelle des bandes armées et limoge, dès janvier 1992, son chef d'état-major général, le général Ali Méhidial Waiss, que certains faucons soupçonnent d'avoir quelques états d'âme face au conflit. Il est remplacé par son second, le colonel Fathi Ahmed Houssein, nommé bientôt général.

Se sachant peu menacé dans la capitale et dans la partie du Sud où le FRUD n'est pas politiquement implanté, le régime met en œuvre une stratégie défensive autour des deux chefs-lieux du Nord et des villes de Dikhil et de Yoboki au Sud-ouest. Il faut enliser le conflit en tenant ces centres urbains, telle est la mission assignée au nouveau chef de l'Armée. Enliser et gagner du temps. Du temps pour enrôler des recrues, les former et envoyer au front. Du temps pour crier à l'attaque afare et appeler à la rescousse des contribuables d'outre-frontière, un appel d'autant plus facile que Gouled sait que la solidarité ancestrale se moque des frontières chez les pasteurs nomades et que le FRUD lui-même n'est pas sans compter en son sein un certain nombre d'éléments extérieurs qui combattent au nom de cette solidarité. Du temps pour s'armer en puisant dans les caisses assez garnies de l'Etat. Mais aussi du temps pour dresser les Somalis contre les Afars et viser les habitants afars de la capitale et des villes ethniquement mixtes du Sud.

Très vite, l'ambiance tourne à la tension dans Djibouti-ville, la capitale, où vit la majeure partie de la population nationale. La propagande gouvernementale redouble d'efforts de dévotion. Y répond celle assez triomphaliste du FRUD, dont le porte-parole, Docteur Abbatte Ebo Adou, et d'autres membres dirigeants tels que l'ancien Premier ministre Abdallah Mohamed Kamil, continuent étrangement de résider dans la capitale, à portée de main du pouvoir qu'ils combattent par les armes. Abbatté ne tarde pas à être arrêté et emprisonné début 1992.

La rupture entre les deux communautés menace et le conflit risque de dégénérer en une véritable guerre civile. Il faut faire quelque chose.

#### **D. Naissance d'une opposition pacifique**

C'est dans ce climat délétère que des hommes et des femmes de toutes origines communautaires et de toutes sensibilités politiques se lèvent pour opposer à la logique tribale et guerrière un esprit national et pacifique. Mohamed Ahmed Issa dit Cheiko, dont la conscience

nationale est connue, Mohamed Djama Elabé, ministre de stature nationale, Souleiman Farah Lodon, son ami et ministre de la Fonction publique, Mohamed Ahmed Kassim dit Haissama, ancien chef de corps de la Gendarmerie et homme bon, le discret Saïd Ali Coubèche, et bien d'autres sont de ceux-là. Le député et ministre Elabé démissionne du gouvernement et du parti unique le 14 janvier 1992, suivi de Souleiman Farah Lodon en février 1992. Plusieurs autres députés dont Cheiko quittent le RPP. Sous la houlette de Mohamed Djama Elabé, qui va le présider, se crée le Mouvement pour la paix et la réconciliation (MPR). Parallèlement, les députés démissionnaires, y compris Elabé et son ami Souleiman Farah, forment la première opposition parlementaire à l'Assemblée nationale, avec pour chef de groupe l'actif Cheiko.

Une opposition pacifique et nationale commence ainsi à se structurer. Elle monte en puissance et redouble d'efforts pour contrecarrer la politique de division du régime. Elle œuvre pour un cessez-le-feu et le dialogue entre les belligérants. La rencontre de Sana'a au Yémen les 27 et 28 février 1992 entre l'opposition civile emmenée par Elabé et la direction du FRUD est l'un des moments marquants de cet engagement. L'opposition civile (dont forment l'ossature le MPR de Elabé, le Mouvement national djiboutien pour l'instauration de la démocratie -MNDID- de Aden Robleh Awaleh ainsi que l'opposition parlementaire) et le FRUD se rapprochent. Ils tiennent du 20 au 24 juin 1992 à Paris une conférence de l'opposition djiboutienne. Conférence à laquelle participent également trois groupes politiques à caractère communautaire : l'Union des démocrates djiboutiens (UDD), créée par de jeunes Somalis Gadabourcy ; le Mouvement pour le salut et la reconstruction (MSR), fondé par des jeunes d'origine yéménite ; le Mouvement national djiboutien (MND), créé par de jeunes Somalis Issaks. La conférence élabore une plateforme politique et donne naissance au Front uni de l'opposition djiboutienne (FUOD) présidé par Mohamed Djama Elabé.

Incapable de regagner militairement le territoire occupé par le FRUD, tenu en échec par l'action de l'opposition civile dans sa stratégie de division à l'intérieur et exposé à une certaine pression de la France à l'extérieur, le président Hassan Gouled Aptidon finit par dire Oui à la démocratie. Puis il lance la préparation unilatérale du premier projet de constitution du pays depuis l'Indépendance.

Boycotté par l'opposition, le référendum constitutionnel a lieu le 4 septembre 1992 dans la partie sous contrôle gouvernemental du pays. Il est assorti d'une question référendaire sur la limitation du nombre des partis à quatre pour une période de dix ans. Au motif que le multipartisme intégral risquerait de dégénérer en une multitude de partis communautaires, argument paradoxal de la part d'un pouvoir adepte de la division. La vérité est qu'il entend entraver le pluralisme politique que consacre la Constitution qu'il octroie. Le projet constitutionnel et la question référendaire sont déclarés adoptés au soir du 4 septembre 1992. La Constitution est promulguée et publiée dans une édition spéciale du journal officiel le 15 septembre 1992. Point la limitation du nombre des partis qui devrait pourtant faire l'objet d'une loi référendaire promulguée et publiée pour être opposable. Elle n'en entre pas moins en vigueur pour dix ans.

Mais quelle est la substance de cette première Constitution du pays depuis l'Indépendance ?

#### E. La Constitution de 1992 dans le texte

La Constitution<sup>10</sup> du 15 septembre 1992 s'ouvre sur l'affirmation que « *l'Islam est la religion de l'Etat* » et le préambule suivant : « *Le peuple djiboutien proclame solennellement son attachement aux principes de la démocratie et des droits de l'Homme tels qu'ils sont définis par la déclaration universelle des droits de l'Homme et par la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, dont les dispositions font partie intégrante de la présente Constitution. Il affirme sa détermination à établir un Etat de droit et de Démocratie pluraliste garantissant le plein épanouissement des libertés et droits individuels et collectifs ainsi que le développement harmonieux de la communauté nationale. Il affirme sa volonté de coopérer dans la paix et l'amitié avec tous les peuples qui partagent ses idéaux de liberté, de justice et de solidarité, sur la base du respect mutuel de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.* »

L'affirmation selon laquelle l'Islam est la religion de l'Etat ne signifie point que le pouvoir qui octroie la Constitution gouverne selon les enseignements d'une religion à laquelle adhèrent la quasi-totalité des Djiboutiens, même si beaucoup ne la pratiquent pas. Le régime se dit volontiers laïc et les comportements de ses dignitaires sont loin d'être exemplaires du point de vue de la morale, islamique ou non. C'est une déclaration juste destinée à la consommation populaire et aux partenaires arabo-islamiques dont l'on attend de l'aide sonnante et trébuchante. Et le préambule ? Il ne manque pas d'intérêt dans la mesure où il se réfère à la déclaration universelle des droits de l'Homme et à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. Mais va-t-on joindre la parole à l'acte ? Pour l'heure, l'on en est encore aux proclamations généreuses. En son article 1<sup>er</sup>, la Constitution dispose en effet : « *L'Etat de Djibouti est une République démocratique souveraine une et indivisible. Il assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de langue, d'origine, de race, de sexe ou de religion. Il respecte toutes les croyances. Sa devise est "Unité, Egalité, Paix". Son principe est le Gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Ses langues officielles sont : l'arabe et le français.* »

De fait, au-delà des généralités, la Constitution est d'inspiration présidentialiste. Le système du président Hassan Gouled Aptidon, habitué à exercer tout seul le pouvoir d'Etat et à contrôler le pays, n'entend pas partager. Dès lors, il exclut toute idée d'ouverture du pouvoir exécutif. Il n'est pas question de créer une fonction de Premier ministre à part entière. Le Président de la République reste le Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement. Il détient la plénitude du pouvoir exécutif.

En son article 21, la Constitution règle la question : « *Le pouvoir exécutif est assuré par le Président de la République qui est en outre chef du Gouvernement* ».

Elle poursuit :

*« Article 22 : Le Président de la République est le chef de l'Etat. Il incarne l'unité nationale et assure la continuité de l'Etat. Il est le garant de la sécurité nationale, de l'Indépendance nationale, de l'intégrité territoriale et du respect de la Constitution, des traités et accords internationaux.*

*Article 30 : Le Président de la République détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose du pouvoir réglementaire.*

*Article 31 : Le Président de la République peut adresser des messages à la nation.*

*Article 32 : Le Président de la République est le chef suprême des armées. Il désigne les titulaires des grands commandements et les chefs de corps. Il confère les décorations de la République. Il exerce le droit de grâce.*

*Article 33 : Le Président de la République peut, après consultation du président de l'Assemblée nationale et du président du Conseil constitutionnel, soumettre tout projet de loi au référendum.*

*Article 34 : Le Président de la République promulgue les Lois adoptées par l'Assemblée Nationale dans un délai de quinze jours à compter de leur transmission s'il ne formule aucune demande de seconde lecture par ladite Assemblée. Il est chargé de leur exécution.*

*Article 35 : Le Président de la République saisit le Conseil Constitutionnel lorsqu'il estime qu'une Loi est contraire à la présente Constitution.*

*Article 36 : Le Président de la République veille à l'exécution des décisions de justice.*

*Article 37 : Le Président de la République négocie et approuve les traités et les conventions internationaux qui sont soumis à la ratification de l'Assemblée nationale.*

*Article 38 : Le Président de la République nomme et accrédite les représentants diplomatiques et consulaires et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères. Les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui. »*

Cela est clair, il n'y a qu'un maître à bord de l'exécutif : le Président de la République, élu pour six ans. Dans l'esprit du régime, le patron est pour longtemps Hassan Gouled Aptidon, puis le successeur qu'il se choisit.

Plus significatif encore, le chef de l'exécutif peut, s'il l'estime nécessaire, s'attribuer les pleins pouvoirs. L'article 40 de la Constitution le lui permet : *« Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics est interrompu, le Président de la République peut, après avis du Président de l'Assemblée Nationale et du Président du Conseil Constitutionnel, et après en avoir informé la Nation par un message, prendre toute mesure tendant à rétablir le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et à assurer la sauvegarde de la nation, à l'exclusion*

*d'une révision constitutionnelle. L'Assemblée Nationale se réunit de plein droit. Elle est saisie, pour ratification, dans les quinze jours de leur promulgation, des mesures de nature législative mises en vigueur par le Président.»*

Au reste, le candidat à l'élection présidentielle doit remplir des conditions assez restrictives. Si la limitation du nombre de mandats à deux est louable pour prévenir l'usure du pouvoir et les dérives éventuelles, les conditions d'âge et de nationalité le sont moins. Elles semblent viser à écarter les binationaux et autres membres de la diaspora et à entretenir l'idée que la présidence de la République reste une affaire de «vieux». Les articles 23 et 34 se chargent de ces restrictions :

*« Article 23 : Le Président de la République est élu pour six ans au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours. Il n'est rééligible qu'une seule fois.*

*Article 24 : Tout candidat aux fonctions de Président de la République doit être de nationalité djiboutienne à l'exclusion de toute autre, jouir de ses droits civiques et politiques et être âgé de quarante ans au moins.»*

Le gouvernement ? Il consiste en une équipe de collaborateurs du Chef de l'État qui les choisit librement. Comme tels, ils ne sont responsables que devant lui. L'article 41 dispose : *«Le président de la République est assisté, dans l'exercice de ses fonctions, par un gouvernement dont sont membres de plein droit le premier ministre et les ministres. Le gouvernement est chargé d'assister et de conseiller le Président de la République dans l'exercice de ses fonctions. Le Président de la République désigne le Premier ministre, et sur proposition de celui-ci, nomme les autres membres du Gouvernement. Il fixe leurs attributions et met fin à leurs fonctions. Les membres du Gouvernement sont responsables devant le président de la République.»*

La question du pouvoir exécutif réglé, la Constitution doit se pencher sur les deux autres pouvoirs au nom du pluralisme qu'elle proclame et qui prescrit notamment une séparation des pouvoirs. La Constitution confère le pouvoir législatif à l'Assemblée nationale en son article 56 : *« L'Assemblée nationale détient le Pouvoir législatif. Elle vote seule la loi à la majorité simple sous réserve des dispositions de l'article 67».*

Elle précise :

*« Article 57 : La loi fixe les règles relatives :*

*- à l'organisation des pouvoirs publics ;*

*- à la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales ainsi qu'à la création d'offices, d'établissements publics, de sociétés ou d'entreprises nationales;*

*- à la jouissance et à l'exercice des droits civils et civiques, à la nationalité, à l'état civil et à la Sûreté des personnes, à l'organisation de la famille, au régime de la propriété et des successions et au droit des obligations ;*

- aux garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques et aux sujétions imposées par la défense nationale ;
- au régime électoral ;
- aux garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civils et militaires;
- à la détermination des crimes et délits et aux peines qui leur sont applicables, à la procédure pénale, à l'amnistie, à l'organisation judiciaire, au statut des magistrats, des officiers ministériels et des professions juridiques et judiciaires et à l'organisation du régime pénitentiaire ;
- aux principes généraux de l'enseignement ;
- aux principes fondamentaux du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale ;
- à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement des impositions de toutes natures, au régime d'émission de la monnaie, du crédit, des banques et des assurances.

Article 58 :

*Les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi en vertu de ladite Constitution ressortissent au pouvoir réglementaire.»*

L'Assemblée nationale est ainsi investie d'un certain nombre de prérogatives. Sans qu'elle n'ait le monopole de l'initiative des lois, qu'elle partage avec le Président de la République. L'article 59 de la Constitution dispose : *« L'initiative des lois appartient concurremment au Président de la République et aux membres de l'Assemblée nationale. Le Président de la République et les députés ont le droit d'amendement.»*

Quant au pouvoir judiciaire, il est détenu par les cours et tribunaux. Il est proclamé indépendant et chargé de faire respecter les droits et libertés garantis par la Constitution. Celle-ci précise :

« Article 71 :

*Le Pouvoir judiciaire est indépendant du Pouvoir législatif et du Pouvoir exécutif. Il s'exerce par la Cour suprême et les autres cours et tribunaux. Le pouvoir judiciaire veille au respect des droits et libertés définis par la présente Constitution.*

Article 72 :

*Le juge n'obéit qu'à la loi. Dans le cadre de sa mission, il est protégé contre toute forme de pression de nature à nuire à son libre arbitre. Les magistrats du siège sont inamovibles.*

Article 73 :

*Le Président de la République est garant de l'indépendance de la magistrature. Il est assisté par le Conseil supérieur de la magistrature qu'il préside.*

*Le Conseil supérieur de la magistrature veille sur la gestion de la carrière des magistrats et donne son avis sur toute question concernant l'indépendance de la magistrature. Il statue comme conseil de discipline pour les magistrats.*

*Une loi organique fixe la composition, le fonctionnement et les attributions du Conseil supérieur de la magistrature ainsi que le statut de la magistrature dans le respect des principes contenus dans la présente constitution.*

*Article 74 :*

*Nul ne peut être arbitrairement détenu. Le Pouvoir judiciaire, gardien de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi.»*

Pour veiller au respect des principes constitutionnels, il est créé un Conseil constitutionnel composé de six membres. Il est chargé de contrôler la constitutionnalité des lois, de garantir les droits fondamentaux et les libertés publiques, de réguler le fonctionnement des institutions et l'activité des pouvoirs publics, de garantir la régularité de toutes les élections et autres référendums. La Constitution précise :

*«Article 75 :*

*Le Conseil constitutionnel veille au respect des principes constitutionnels. Il contrôle la constitutionnalité des lois. Il garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques.*

*Il est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics.*

*Article 76 :*

*Le Conseil constitutionnel comprend six membres dont le mandat dure huit ans et n'est pas renouvelable. Ils sont désignés comme suit :*

- deux nommés par le Président de la République ;*
- deux nommés par le président de l'Assemblée nationale ;*
- deux nommés par le Conseil supérieur de la magistrature.*

*Il se renouvelle par moitié tous les quatre ans.*

*Le président du Conseil constitutionnel est nommé par le Président de la République parmi ses membres. Il a voix prépondérante en cas de partage.*

*Les anciens Présidents de la République sont membres de droit du Conseil constitutionnel.*

*Les membres du Conseil constitutionnel jouissent de l'immunité accordée aux membres de l'Assemblée nationale.*

*Les membres du Conseil constitutionnel doivent être âgés de trente cinq ans au moins et être choisis à titre principal parmi des juristes d'expérience.*

*Article 77 :*

*Le Conseil constitutionnel veille à la régularité de toutes les élections et des opérations de référendum et en proclame les résultats. Il examine les réclamations et statue sur celles-ci.*

*Le Conseil constitutionnel est saisi en cas de contestation sur la validité d'une élection par tout candidat et tout parti politique.*

*Article 78 :*

*Les lois organiques, avant leur promulgation, et le règlement intérieur de l'Assemblée nationale, avant sa mise en application, doivent être soumis au Conseil constitutionnel qui se prononce sur leur conformité à la Constitution.*

*Article 79 :*

*Aux mêmes fins, les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, avant leur promulgation par le Président de la République, par le président de l'Assemblée nationale ou dix députés.»*

D'autre part, La Constitution du 15 septembre 1992 évoque la question de la décentralisation politique toujours promise mais jamais réalisée depuis l'Indépendance du 27 juin 1977. Elle crée des collectivités locales en ces termes :

*« Article 85 :*

*Les collectivités territoriales sont créées et administrées dans les conditions définies par la loi.*

*Ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi.*

*Article 86 :*

*Dans les collectivités territoriales, le délégué du Gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.»*

La Constitution n'omet pas de prévoir le mode de sa révision. Elle en réserve l'initiative au Président de la République et aux députés. Mais si elle subordonne la révision à l'approbation populaire par référendum, elle se hâte d'aménager une dérogation et permet une révision par voie parlementaire. Elle dispose en son article 87 : *«L'initiative de la révision de la constitution appartient concurremment au Président de la République et aux députés. Pour être discutée, toute proposition parlementaire de révision doit être signée par un tiers au moins des membres de l'Assemblée nationale. Le projet ou la proposition de révision doivent être votés à la majorité des membres composant l'Assemblée nationale et ne deviennent définitifs qu'après avoir été approuvés par référendum à la majorité simple des suffrages exprimés. Toutefois, la procédure*

*référendaire peut être évitée sur décision du Président de la République ; dans ce cas, le projet ou la proposition de révision ne sont approuvés que s'ils réunissent la majorité des deux tiers des membres composant l'Assemblée nationale.»*

En fin de texte, la Constitution fixe, pour la mise en place des institutions qu'elle prévoit, un délai maximal de huit mois à compter de son approbation par référendum le 4 septembre 1992. Son article 90 est clair en son alinéa 2: «*La mise en place des institutions prévues par la présente Constitution débutera au plus tard deux mois après son approbation et sera terminée au plus tard huit mois après celle-ci.*»

Cette Constitution, on l'a vu, n'est pas née d'une initiative spontanée du pouvoir. Elle a été décidée sous la pression intérieure et extérieure. En l'octroyant, le régime reste égal à lui-même, c'est-à-dire adepte du pouvoir solitaire. A cet égard, l'inspiration présidentialiste du texte constitutionnel, n'est pas innocente. Mais ce texte n'en représente pas moins une avancée démocratique qui, loyalement appliquée, entraînerait un changement certain. Qu'en est-il alors dans les faits ? La Constitution est-elle respectée ?

#### **F. L'ouverture démocratique n'entre guère dans les faits**

Au moment de l'entrée en vigueur de la Constitution, les trois pouvoirs sont évidemment entre les mains du régime. Hassan Gouled Aptidon est au Palais présidentiel, l'Assemblée nationale tenue par des hommes triés sur la fidélité, le Pouvoir judiciaire aux ordres. Les volontés du Palais présidentiel sont adoptées comme un seul homme par les députés et les juges veillent à leur respect. La séparation des pouvoirs n'existe point, l'indépendance du Législateur et du Judiciaire inconnue. Parlementaires et magistrats sont des maillons d'un système fondé sur la corruption, les discriminations et la répression.

Tout cela doit demeurer.

#### **I. Le système RPP reste entier**

En clair, l'Assemblée nationale doit rester monocolore, les juges aux ordres et la répression continuer de veiller au grain. Le régime annonce la couleur dès la mise en place de la loi sur la création des partis politiques. Il pose des conditions difficiles. Il exige, par exemple, le dépôt d'une caution de deux millions de francs Djibouti (un dollar vaut environ 177 francs Djibouti) auprès du Trésor national, impose de nombreux papiers administratifs à fournir aux membres fondateurs, fixe un nombre minimal de fondateurs, etc. Puis il sévit contre les partisans de l'opposition pour les décourager d'aller plus loin dans leur engagement et de prendre part à la création des partis. Chantage à l'emploi, aux marchés publics, filatures, menaces verbales, interpellations...sont maniés. Mais comme ils sont portés par une dynamique anti-statu quo, les gens passent souvent outre. Le pouvoir joint alors l'acte à la parole et commence à réprimer. Et il ne manque pas d'imagination : il multiplie les mises à l'écart dans l'emploi, les licenciements abusifs, le harcèlement fiscal, les détentions arbitraires, etc.

Cette situation disqualifie nombre de dossiers de partis. Le Parti du renouveau démocratique (PRD), présidée par Mohamed Djama Elabé, est la première formation politique d'opposition à émerger de ce parcours harassant. C'est à ses nombreux partisans, à ses dirigeants expérimentés et à ses quelques moyens matériels, que le PRD doit d'émerger. Le second parti d'opposition légalisé est le Parti national démocratique (PND) de Aden Robleh Awaleh. Il est légalisé non sans difficultés de la part de l'Administration.

De la sorte, le PRD et le PND, bien qu'ayant boycotté le référendum constitutionnel, optent pour la voie légale dans leur poursuite de la lutte pour le changement démocratique. De la sorte, ils montrent leur esprit pacifique et ôtent au régime l'argument selon lequel l'opposition aurait peur de la légalité et des élections. Mais ils s'exposent aux critiques du FRUD et de ses partisans qui les accusent de cautionner un pouvoir qui n'entend rien concéder.

C'est entre le RPP (qui s'auto-autorise), le PRD et le PND que doivent se disputer les premières élections législatives dites pluralistes du vendredi 18 décembre 1992. Le PND les boycotte. Seul le PRD s'oppose au RPP selon un scrutin majoritaire de liste à un tour. Le RPP ne s'interdit pas de frauder et de s'attribuer près de 75% des suffrages. Avec un peu plus de 25%, le PRD n'a droit à aucun siège : ainsi en décide le mode de scrutin. Elabé et ses amis politiques décident de parler à leurs électeurs frustrés. Mal leur en prend. La répression s'abat sur le PRD. Sa réunion publique d'explication, régulièrement organisée au siège central d'Avenue Nasser, dimanche 20 décembre 1992, est réprimée dans le sang : le président du parti, visé par les forces de l'ordre, échappe de peu à leurs coups. Cette violence a lieu sous les yeux de plusieurs observateurs internationaux présents, en particulier américains et français, dont le député et ancien ministre français Xavier Deniau aujourd'hui décédé. Le rapport annuel du département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique en rend compte. Qu'à cela ne tienne : suivent d'autres actes répressifs tels que des licenciements et autres mises à l'écart au travail. Le recours en annulation des élections que forme le PRD est rejeté par le Conseil constitutionnel.

Se déroule, quelques mois plus tard, le 7 mai 1993, l'élection présidentielle qui oppose cinq candidats : le président sortant, Hassan Gouled Aptidon, Mohamed Djama Elabé, Aden Robleh Awaeh ainsi que deux candidats indépendants, Ahmed Ibrahim Abdi et Mohamed Moussa Ali dit Tourtour. Hassan Gouled Aptidon est proclamé élu au premier tour avec plus de 60% des suffrages. Elabé est crédité de 25%, Aden Robleh de près de 10% et les candidats indépendants d'à peu près 1% chacun. De nouveau, les opposants crient à la fraude, non sans arguments. De nouveau, le Conseil constitutionnel rejette le recours en annulation des élections qu'ils introduisent.

En dépit de la popularité évidente de l'opposition, les élections se suivent et se ressemblent. Ni les législatives du 19 décembre 1997 (auxquelles participe une poignée de membres du PRD qui a rallié le régime et quelques candidats du PND briguant les six sièges du district d'Ali-Sabieh), ni celles du 10 janvier 2003 (qui voient la participation de toute l'opposition, y compris le parti créé par Ahmed Dini Ahmed suite à l'accord de paix du 12 mai 2001) ne modifient le caractère monocolore de l'Assemblée nationale. Pas plus que la

présidentielle du 9 avril 1999 ne trouble le jeu de Hassan Gouled Aptidon qui intronise Ismaël Omar Guelleh, son dauphin désigné. Lequel s'auto-reconduit le 8 avril 2005 pour encore six ans. L'opposition boycotte d'ailleurs certains scrutins pour attirer l'attention de la communauté internationale sur l'absence de transparence électorale à Djibouti. Ainsi de la présidentielle du 8 avril 2005. Ou encore des régionales de mars 2006 dont les prétendus élus peinent à entrer en fonction même s'ils font tous allégeance au Chef de l'Etat !

Le système reste égal à lui-même. Dès lors, la revendication démocratique se poursuit.

## **II. La demande de démocratie demeure**

Elle est toujours portée par l'opposition sur le terrain politique, par le mouvement syndical libre et les défenseurs des droits de l'Homme au niveau de la société civile. Les deux partis politiques légalisés, le PRD et le PND, continuent de dénoncer le maintien du statu quo d'avant 1992 et de réclamer le respect des règles élémentaires de la démocratie consacrées par la Constitution. Les syndicalistes persistent dans leur exigence du respect de la liberté syndicale et des conventions internationales dont le gouvernement est signataire. L'Association djiboutienne des droits de l'Homme (ADDH) présidée par Mohamed Houmed dit Soulé, qui se rallie au pouvoir fin 1994 et à laquelle succède en 1999 la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH) dirigée jusqu'à sa mort par Jean-Paul Noël Abdi, pointe du doigt les violations des droits de l'Homme. Pour sa part, le FRUD poursuit la lutte armée et n'a guère de peine pour justifier cela par le refus gouvernemental du dialogue politique et de l'ouverture démocratique. Même s'il doit combattre dans un nouveau rapport de forces militaire qui penche en faveur du régime qui a mis à profit le cessez-le-feu intervenu en février 1992 sous la pression et la supervision de la France. Les rebelles doivent à présent affronter des troupes gouvernementales renforcées en nombre et en armes, où militaires et policiers combattent côte à côte. Les effectifs des gouvernementaux sont passés d'environ quatre mille (policiers compris) au moment de l'éclatement du conflit à une quinzaine de milliers d'hommes.

Face à cette demande nationale et constante de liberté, le pouvoir s'enfoncé dans la logique de force. Force contre le FRUD. Répression multiforme à l'encontre des démocrates non armés.

De nombreux syndicalistes perdent ainsi leur emploi, comme en septembre 1995 où plusieurs responsables syndicaux des deux centrales UDT et UGTD, sont abusivement licenciés suite à un mouvement de grève générale. Ahmed Djama Egueh et Adan Mohamed Abdou, respectivement président et secrétaire général de l'UDT en sont. Le premier est salarié de l'Aéroport international de Djibouti, le second d'Electricité de Djibouti (EDD). Kamil Diraneh Hared, secrétaire général de l'UGTD et demi-frère de Ismaël Guedi Hared, ainsi que ses collègues Houssein Dirieh Gouled, Ahmed Elmi Fod et Moussa Waïss Ibrahim sont également congédiés du Chemin de fer Djibouto-éthiopien (CDE). Moussa Ainan du syndicat de l'Aéroport et membre de la direction de l'UGTD, Mohamed Doubad Waïss, secrétaire général du syndicat des postiers et membre de la direction de l'UGTD, Omar Djama Odowa du syndicat de l'Institut supérieur des

études et recherches scientifiques et techniques (ISERST), aujourd'hui Centre d'études et de recherches de Djibouti (CERD), membre de la direction de l'UGTD, Abdillahi Aden Ali de l'Organisme de protection sociale (OPS), Habib Ahmed Doualeh d'EDD, etc. subissent le même sort. Plus tard, en février 1997, sont arbitrairement licenciés la professeure Mariam Hassan Ali, secrétaire général du Syndicat de l'enseignement du second degré (SYNESD) et quatre de ses camarades dirigeants, à savoir Malyoune Benoît-Frumence, Souleiman Ahmed Mohamed, Kamil Hassan Ali et Mohamed Ali Djama. D'autres professeurs tels que Khadidja Abdoulkader Abeba, Noumane Abdillahi Korah, Elmi Youssouf Waïss, etc. sont suspendus.

Militants de l'opposition pacifique et partisans du mouvement armé, continuent également de tomber. La répression les frappe massivement. Répression économique par privations d'emplois et d'activités indépendantes. Répression extrajudiciaire et judiciaire par agressions, arrestations, condamnations abusives, détentions arbitraires avec ou sans tortures. Répression administrative par toutes sortes de harcèlements : redressements fiscaux, refus de passeports, oppositions à la sortie du territoire national, refus d'autorisation pour telle ou telle chose, expropriations douteuses, etc. Un cas en exemple ? L'auteur de ces lignes subit, entre autres souffrances, la répression professionnelle. Pour ne citer qu'elle, l'école privée Effort, établissement d'enseignement primaire et secondaire qu'il fonde fin 1994 et dirige, est harcelée au point de fermer ses portes en septembre 2001.

La prison de Gabode accueille à tour de bras opposants, syndicalistes et défenseurs de droits de l'Homme. Voici quelques exemples d'emprisonnements. Mohamed Houmed dit Soulé, président de l'ADDH, s'y retrouve en 1992 pour plusieurs semaines, accusé de diffuser de fausses nouvelles. Mohamed Ahmed Issa dit Cheiko, président du FUOD, Mahdi Ibrahim Ahmed God, président de l'UDD et numéro deux du FUOD, Galalo Jacques, président du MSR et autre lieutenant de Cheiko, y sont jetés en janvier 1994 pour plus de trois mois suite à leur appel depuis Addis-Abeba à combattre le régime par tous les moyens. Daher Ahmed Farah, auteur de ces lignes, y croupit l'essentiel du mois d'octobre 1997 en détention préventive : il est arbitrairement accusé d'administrer illégalement le PRD, de diriger illicitement son journal le Renouveau, d'organiser des manifestations illégales et de diffuser de fausses nouvelles, sans que le procès n'ait jamais lieu pour lui permettre de se défendre. Certains lieutenants de Aden Robleh y sont jetés en 1995 pour plusieurs jours. Maître Aref Mohamed Aref, alors défenseur des droits de l'Homme, y croupit de février à mai 1999, mis en cause dans une étrange affaire de farine où il est l'avocat de la SOGIK. Le général Ali Méhidal Waïss, en sa qualité de co-directeur de publication du mensuel le Temps de l'Opposition djiboutienne unifiée (ODU), coalition des forces de l'opposition, Daher Ahmed Farah, directeur de publication du Renouveau, y croupissent du 29 août au 7 décembre 1999, accusés de diffuser de fausses nouvelles et de porter atteinte au moral de l'Armée. Moussa Ahmed Idriss, unique adversaire de Ismaël Omar Guelleh à l'élection présidentielle du 9 avril 1999, directeur de publication du Temps et président de l'ODU, les y rejoint le 22 septembre 1999 sous le même chef d'accusation en dépit de son immunité parlementaire. Le domicile de Moussa Ahmed est pris d'assaut par balles et grenades réelles par la police lors de son arrestation, au matin du 22 septembre, son fils adoptif Youssouf

Ismael tué, son épouse Saada Elmi et sa fille Aïcha Moussa blessées. Par ailleurs, quatorze partisans de l'opposition sont arrêtés et emprisonnés en même temps que le chef de l'ODU.

Mais comme la répression ne suffit pas pour venir à bout de l'opposition, le régime se lance dans une offensive de débauchage.

### III. Le pouvoir pratique le débauchage

En effet, les gouvernants accompagnent l'usage de la force d'un effort de débauchage. Ils s'attaquent aux partis légalisés, aux syndicats comme au FRUD. Ils multiplient les promesses matérielles aux militants et sympathisants. Ils promettent qui des recrutements ou réintégrations dans des emplois, qui des attributions de marchés publics, qui des sièges de députés et autres maroquins ministériels. L'argument séduit certains parmi les moins déterminés.

Le PRD, le PND et les syndicalistes y laissent quelques plumes. Certains de leurs membres les quittent pour rallier le régime. Ils sont exhibés à la télévision où ils disent leur nouvelle allégeance au régime chez lequel ils découvrent soudain des qualités. Les lendemains d'élections sont ainsi émaillés de fracassantes déclarations d'amour au pouvoir et de vifs démentis des accusations de fraudes massives de l'opposition.

Le débauchage s'assortit bientôt d'interdictions qui frappent partis d'opposition et syndicats libres. Pour le faire, le régime invente la méthode de la domestication-substitution. Il débauche quelques membres de telle ou telle organisation politique ou syndicale puis les reconnaît sous le nom de cette dernière auquel la masse de vrais militants, désormais traités d'usurpateurs, est sommée de renoncer définitivement. C'est ce que certains appellent la technique du clonage, improprement d'ailleurs car il ne s'agit pas d'une reproduction à l'identique mais d'une substitution d'une fraction au tout. Cette méthode de la domestication-substitution, le pouvoir l'applique au PRD dès la disparition de son président Mohamed Djama Elabé : le principal parti légal d'opposition est, du jour au lendemain, en mai 1997, attribué à une poignée d'adhérents ralliés dont le chef de file est un ancien auxiliaire de la gendarmerie coloniale, Abdillahi Hamareiteh Guelleh. Le PND en est à son tour victime en décembre 1998 au profit d'un groupe d'adhérents débauchés que conduit un ancien sergent de l'armée djiboutienne, Mahdi Ahmed Abdillahi. Lequel fait l'objet d'un mandat d'arrêt international émis par la Justice française dans le cadre de l'affaire du Café de Paris. Les syndicats y passent aussi : le point culminant pour l'interdiction du mouvement syndical se produit en juillet 1999 quand les deux centrales syndicales nationales, l'Union djiboutienne du travail (UDT) et l'Union générale des travailleurs djiboutiens (UGTD), ne sont plus reconnues qu'au profit exclusif de quelques salariés progouvernementaux.

À cette offensive de débauchage, le FRUD paie aussi un tribut avec le ralliement d'une faction du mouvement emmenée par Ougoureh Kifleh Ahmed, alors chef militaire de l'organisation, et Ali Mohamed Daoud dit Jean-Marie, membre de la direction politique. Ce ralliement est obtenu à l'issue de longs mois de contacts secrets. Il donne lieu à l'accord dit de

paix signé le 26 décembre 1994 à Ab'a au sud-ouest du pays. Il est connu sous le nom de l'accord d'Ab'a. Dans la foulée de ce ralliement, le président Hassan Gouled Aptidon procède à un remaniement ministériel le 8 juin 1995 et nomme ministres Ougoureh Kifleh Ahmed et Ali Mohamed Daoud, le premier à l'Agriculture et au Développement rural, le second à la Santé publique et aux Affaires sociales. Un nombre significatif de combattants et de cadres ralliés sont intégrés ou réintégrés dans l'Armée et dans l'Administration. Certains à de hauts postes de responsabilité : ils deviennent secrétaires généraux, conseillers techniques, directeurs, chefs de services, officiers, etc. Le régime va plus loin dans l'offensive en reconnaissant les ralliés comme le quatrième parti légalisé sous le nom de FRUD, avec une dizaine de députés dans une Assemblée nationale dont ils épousent la culture d'allégeance.

Cependant, cette stratégie ne vient pas à bout de la résistance nationale au régime. Ni le mouvement armé, ni les partis, ni les centrales syndicales, ne se laissent décourager. Le FRUD résiste sous la conduite de Ahmed Dini Ahmed, à sa tête depuis 1992. Syndicalistes et opposants civils tiennent bon, même s'ils paient le prix fort en termes de répression. Ils finissent par attirer l'attention du monde extérieur sur l'absence de démocratie et les attaques répétées qui les frappent, comme en témoignent rapports et démarches internationaux. Dans le cas des syndicats, par exemple, le refus des instances internationales du travail (OIT, BIT, CISL, etc.) de reconnaître les progouvernementaux arborant les sigles UDT et UGTD comme les représentants des travailleurs, reflète ces efforts de sensibilisation du monde extérieur sur la situation de la démocratie et des droits de l'Homme à Djibouti.

Reste que le président Gouled, vieillissant, demeure sourd aux appels à la retenue et au respect des droits de l'Homme. Il n'a pas l'intention de laisser le peuple exercer ses prérogatives démocratiques. Pour gouverner comme pour décider de sa succession, qui agite depuis longtemps son entourage, il entend rester le seul maître du jeu.

Comment organise-t-il alors la course à sa succession ? Quelle règle de jeu applique-t-il ?

## **6. La course à la succession**

La lutte des barons pour la succession du Vieux à la tête de l'Etat, se fait en deux temps. Elle est d'abord collective et dirigée contre ceux qui (l'idée qu'une femme puisse prétendre au pouvoir suprême est impensable dans la logique du système), pour toutes sortes de raisons au premier rang desquelles la proximité tribale, sont d'office exclus du jeu. Elle oppose ensuite les barons présélectionnés pour aboutir à l'intronisation du fils préféré du Vieux.

### **A. Un jeu régi par la généalogie**

Pour Hassan Gouled Aptidon et ses poulains, sont exclus d'office de la succession à la tête de l'Etat tous les membres d'autres mouvements que la LPAI, entendons tous les non-compagnons : les membres ou anciens membres du FLCS (à l'exception d'Aden Robleh Awaleh), de l'UNI, de la Fronde parlementaire, du MLD et du MPL. Sont aussi exclus les membres de la LPAI jugés peu dociles. De ceux qui restent, ne sont retenus que les tribalement proches du

Vieux. Quel que soit leur poids politique, les exclus d'office le sont sans appel, et pas seulement de l'ambition présidentielle. La succession doit être une affaire de famille, ne concerner que les fils du chef.

Dès lors, toutes les figures indépendantistes respectées sont réduites au silence. Ainsi de Moussa Ahmed Idriss, ancien président du PMP et compagnon et fils politique de Mahamoud Harbi Farah. Il a une bonne image auprès des milieux indépendantistes et a de l'influence sur le FLCS dont il supervise depuis longtemps les activités à l'intérieur du pays. Il est d'office exclu de tout rôle politique significatif. Un sort semblable est réservé aux autres chefs du FLCS. Abdillahi Ardeyeh Abaneh, Docteur Omar Osman Rabeah, Mohamed Dahan Abdallah, Abdillahi Waberi dit Bochari, Ahmed Elmi Khaireh, Mohamed Osman Houffaneh, Omar Elmi Khaireh, Moussa Doualeh Idleh dit Gadhleh, Docteur Ahmed Mohamed Hassan dit Djidji, etc. Il en est de même pour les autres anciens dirigeants du PMP restés indépendantistes, membres ou non du FLCS intérieur. Ainsi de Obsieh Bouh, Djama Yacin Farah, Meraneh Amareh, Houssein Ali Chirdon, etc. Seul Mohamed Saïd Saleh, qui intègre la LPAI, devient député et entre à deux reprises au gouvernement. Chefs du FLCS et anciens dirigeants du PMP, doivent se contenter de survivre comme ils peuvent, parfois avec un salaire ou une pension alimentaire, ou, plus rarement encore, avec une indemnité de député.

S'agissant de l'Union nationale pour l'Indépendance (UNI), mouvement arifiste présidé par Omar Farah Iltireh, il disparaît tout simplement de la scène. Son fondateur, Ali Aref Bourhan, ne songe qu'à se faire oublier, son président, Omar Farah Iltireh, se contente d'un poste d'ambassadeur à Addis-Abeba, tandis que ses cadres, souvent employés de l'administration coloniale, intègrent la nouvelle administration d'Etat. Ahmed Youssouf Houmed, qui succède à Omar Farah à la tête du parti, et Mohamed Djama Elabé sont parmi ses rares rescapés politiques. Ils deviennent députés et ministres, le premier brièvement, le second pour longtemps. Elabé est également admis au comité central du parti unique, le Rassemblement populaire pour le progrès (RPP). Rappelons qu'un certain nombre d'éléments afars de l'UNI rejoignent le MPL avec lequel ils cofondent le FDL.

Pour leur part, les membres de la Fronde parlementaire sont absorbés dans les rouages du système. Leur chef de file Barkat Gourad Hamadou devient un inconditionnel de Hassan Gouled Aptidon qui le nomme Premier ministre dès octobre 1978 en remplacement de Abdallah Mohamed Kamil, le successeur d'Ahmed Dini Ahmed.

D'autres personnalités du paysage politique telles que Daher Aden Doualeh, Abdillahi Ahmed God, ou encore Ismaël Balayah Ragueh, pour ne citer que celles-là, n'échappent pas à la marginalisation massive que l'on met en œuvre pour consolider durablement l'ordre établi.

Et le MPL ? Il fait, on l'a vu, figure d'ennemi. Il est combattu sans relâche, sans que cela n'empêche les débauchages dans ses rangs. Devant les difficultés de toutes sortes liées à une lutte inégale, l'on assiste, au fil du temps, à des ralliements au régime, que ce soit au niveau de la direction ou de la base. Mais cela ne met pas en péril la survie du mouvement sur lequel ont la haute main des hommes tels que Mohamed Kamil Ali (il quitte l'exil éthiopien et rentre à

Djibouti au milieu des années 1980), Mohamed Kadamy Youssouf, Ismaël Ibrahim Houmed, le médecin Abbatté Ebo Adou, Mohamed Adayta Youssouf, Ali Mohamed Daoud dit Jean-Marie et d'autres. Un homme consensuel est trouvé en la personne de Mohamed Adayta Youssouf, l'un des pères fondateurs, pour présider l'organisation.

Les adversaires extérieurs ainsi écartés, ce sont la mort (souvent suspecte) et la marginalisation politique qui se conjuguent pour éliminer les potentiels prétendants intérieurs à la succession du Vieux, entendons ceux de la LPAI. Du côté des leaders afars de la mouvance LPAI, Ahmed Dini Ahmed et Abdallah Mohamed Kamil sont, on l'a vu, vite mis à l'écart, après un bref passage à la primature. Mohamed Ahmed Issa dit Cheiko revient au bercail après l'épisode PPD. Chez les Arabes, le régime ne craint pas d'ambition présidentielle. Et chez les Somalis, les adversaires potentiels tombent les uns après les autres. Citons-en quelques-uns. Ibrahim Harbi Farah, qui porte un nom prestigieux et ne manque pas de charisme personnel, meurt dès 1978. Idriss Farah Abaneh que Gouled sait capable de lui tenir tête, disparaît à son tour en 1982. Son successeur à la tête du ministère, Youssouf Ali Chiridon, qui ne manque pas d'ambition politique en dépit de son image de technocrate, décède brutalement en 1988. Le président de l'Assemblée nationale, Hadji Saad Warsama Dirieh est poussé à la sortie en 1979. Hadji Omar Warsama Kamil et le rallié Ahmed Hassan Liban dit Gouhad, s'alignent sur le Vieux en échange d'un siège de député doublé d'un maroquin. Quant à la jeune garde dont Maître **Warsama dit Chineh**, Omar Mouine, Jean-Paul Noël Abdi, Wahib Issa Ali, ou encore Hassan Guireh Waberi, pour ne citer que ceux-là, elle n'a pas droit au chapitre. **Chineh** ouvre un cabinet d'avocat avant de mourir dans un accident de la circulation au cours des années 1980 ; Wahib et Jean-Paul sont parqués à l'Assemblée nationale comme députés. Omar Mouine enseigne les mathématiques dans l'enseignement secondaire avant d'être nommé ambassadeur en Europe sur le tard tandis que Hassan Guireh doit longuement patienter pour intégrer le ministère de l'Intérieur et prendre la direction du fantomatique département du budget et des collectivités locales.

De marginalisations en mises à l'index, de disgrâces en décès, le vide se fait autour du Vieux. Il se retrouve avec seulement quatre poulains, tous fidèles alliés politiques, pour prétendre à sa succession. Ils lui sont filialement proches, ce qui n'a pas l'air de l'étrangler de scrupules. Il s'agit d'Aden Robleh Awaleh, ancien secrétaire général du FLCS et troisième vice-président du parti unique, de Moumin Bahdon Farah, ancien vice-président de la LPAI devenu secrétaire général du RPP, de Ismaël Guedi Hared, directeur de cabinet du Président de la République, et de Ismaël Omar Guelleh, chef de cabinet du Chef de l'Etat en charge de la sécurité. Deux d'entre eux, Ismaël Guedi Hared et Ismaël Omar Guelleh, doivent politiquement tout au Vieux : ils n'avaient aucune existence en la matière avant de se retrouver auprès de lui.

C'est une partie dont l'arbitre n'est pas neutre qui s'engage.

## **B. Une partie truquée à quatre ou la désignation de Guelleh**

C'est donc à quatre que la partie se joue désormais. Sous l'œil manipulateur et partial du Vieux. Ne craignant pas le cynisme, il promet à tous ses quatre lieutenants de lui succéder. À chacun d'entre eux, il fait entendre un couplet doux à l'oreille. Il caresse dans le sens des poils

Aden Robleh, Moumin Bahdon et Ismaël Guedi. Il leur sert, à tour de rôle, le discours sous-clanique qu'ils aiment. Il leur répète qu'après les Mamassans, sa famille sous-clanique, doivent régner leurs frères Moussas, l'autre branche des Eleyeh à laquelle ils appartiennent tous les trois. Il leur explique que, puisqu'il se fait vieux, ils doivent se tenir prêts à prendre les rênes. A Ismaël Omar, son préféré parce que filialement le plus proche, il dit aussi de se préparer. Il lui souffle qu'il doit prendre la relève pour perpétuer la prépondérance politique familiale.

L'ambition présidentielle chevillée au corps, les quatre hommes évoluent autour du Vieux et se surveillent. Ils se disputent plus ou moins discrètement son oreille, rivalisant de zèle à son service. Rusé, il les laisse confiants, les jouant à l'occasion les uns contre les autres. Se donner du temps avant de dévoiler sa préférence, telle semble sa stratégie tandis que chacun des candidats rêve fort du fauteuil présidentiel.

Mais dans ce jeu gouledien, Ismaël Omar, qui dirige la Commission culture du RPP et organise à ce titre deux ou trois forums culturels durant les années 1980, opérations sans lendemain qui relèvent plutôt de son autopromotion, est plus qu'un prétendant. Il est complice du Vieux dont il connaît les plans à son égard. Il est dans le secret. Aussi joue-t-il sa partition en conséquence. Il la joue selon les instructions particulières du chef d'orchestre. Assuré d'être le seul à franchir la ligne d'arrivée, il participe avec délectation à l'élimination de ses trois adversaires. Lesquels doivent partir un à un. Pour cela, Ismaël Omar se livre à une stratégie de bascule, s'alliant tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, tantôt avec le troisième. Il fluctue dans ses alliances au gré des tirs à grouper sur tel ou tel.

Bientôt, sonne l'heure de la mort pour l'un des moins bien aimés. Le dauphin secret se ligue avec les deux autres contre lui. C'est Aden Robleh Awaleh que le sort désigne pour être la première victime du massacre. Avec le soutien de Bahdon et de Guedi, pressés de se débarrasser d'un rival, fût-il un cousin, Gouled et son complice parviennent à l'isoler. D'autant que sa gestion de la compagnie nationale, Air Djibouti, dont il exerce la tutelle en tant que ministre des Transports, est mise en cause : il est accusé de détournements de fonds. Si la corruption est autorisée par le Vieux, elle peut aussi lui servir d'argument pour se débarrasser de tel ou tel dignitaire. Aden Robleh perd son poste de ministre en mars 1983. C'est un homme en disgrâce qui reste député et membre de la direction du RPP. La sécurité surveille ses faits et gestes. Finalement exclu du RPP pour «agissements incompatibles avec les objectifs du parti», ce qui permet à Ismaël Omar d'intégrer le comité exécutif du parti unique en 1987, il fuit le pays en mai 1986 vers l'Ethiopie, suivi de quelques anciens du FLCS dont le député Omar Elmi Khaireh et le lieutenant d'armée Moussa Houssein. Accusé de «destabiliser le régime et mettre en cause l'intégrité territoriale», il est condamné par contumace, en septembre 1986, à la réclusion criminelle à perpétuité. Il crée en cette même année 1986 le Mouvement national djiboutien pour l'instauration de la démocratie (MNDID) et essaye vainement de rassembler sous sa houlette les opposants au régime, en courtisant notamment les membres du MPL devenu Front démocratique de libération de Djibouti (FDLD).

Aden Robleh éliminé, l'on s'occupe de Moumin Bahdon et de Ismaël Guedi. Pour Gouled et Guelleh, il n'est pas plus difficile de manipuler deux pions que trois. La partie continue.

C'est Moumin Bahdon qui reçoit le premier coup en perdant le poste longtemps tenu de chef de la diplomatie djiboutienne. Il est nommé ministre de la Justice et des Affaires musulmanes au gouvernement du 4 février 1993. Il accuse le coup. Mais, devant le personnel des Affaires étrangères rassemblé pour la cérémonie de son départ, il ne peut se retenir de jurer qu'il va revenir en force. Cela fait sourire ses adversaires.

Tout en exacerbant la rivalité entre Bahdon et Guedi, Gouled continue de renforcer Ismaël Omar par petites touches. Comme en témoigne l'absorption le 24 janvier 1995 de la Police nationale par la Force nationale de sécurité qui devient ainsi Force nationale de police (FNP), redoutable instrument que commande pour le compte du dauphin un fidèle ami, le général Yacin Yabeh Galab.

A son niveau, le chef de cabinet s'essaie au grand écart : il poursuit sa préparation et joue en même temps le fils sans étoffe ni ambition du Vieux. Il s'efforce de ne pas trop se mettre en avant pour que Ismaël Guedi Hared et Moumin Bahdon Farah apparaissent comme les deux principaux candidats à la succession. Aveuglés par l'ambition, les deux hommes le laissent se rapprocher tantôt de l'un d'entre eux, tantôt de l'autre. Ils le laissent leur proposer alternativement son soutien. Ce qui lui permet de profondément explorer l'un comme l'autre pour mieux les pousser dans le précipice.

En fait, les poulains mal aimés se montrent d'une rare naïveté, facilitant la tâche au Vieux et à son successeur secret. A trois comme à deux, ils se montrent lents à la détente, tant ils sont anesthésiés par le discours tribaliste du Vieux. Le *«Je suis trop sage pour ne pas te récompenser avec mon fauteuil»*, susurré à l'oreille de chacun, les endort définitivement.

C'est ainsi que, tout comme Aden Robleh se voyait dans le fauteuil présidentiel dès 1987, chacun des deux futurs éliminés, Guedi et Bahdon, s'attend à être intronisé en 1993 à l'expiration du mandat en cours de Gouled. Le moment venu, il suffit au vieux manipulateur d'avoir l'air de vouloir les départager. Il leur indique le parti comme arène de la finale. Ils s'exécutent et s'étripent par partisans interposés. Cela donne lieu à des bagarres rangées à relent tribal dans certaines annexes du RPP, notamment à Balbala. Le vrai faux arbitre n'a plus alors qu'à intervenir pour arrêter les dégâts, en infligeant un carton rouge aux deux adversaires, et conserver sa place. L'argument est tout trouvé : puisque personne n'émerge, je reste encore. Il se fait à nouveau investir candidat du RPP à l'élection présidentielle du 7 mai 1993. Bien que déçus, Guedi et Bahdon continuent de chanter à sa gloire. Guedi, qui n'a pas une réputation d'orateur, s'exclame en battant la campagne pour son fossoyeur : *«Au ciel comme à la terre, nous avons regardé, nous n'y avons trouvé que Hassan Gouled Aptidon : votons pour lui»*.

Hassan Gouled Aptidon est proclamé réélu dès le premier tour d'un scrutin peu démocratique. Il repart pour six ans.

Le Vieux et son fils Ismaël Omar savourent cette décisive victoire d'étape contre les deux derniers prétendants en lice.

Peu après, en novembre 1993, Moumin Bahdon Farah, comme par dépit, tente de conquérir la présidence de l'Assemblée nationale dont le titulaire, Abdoukader Waberi Askar, est décédé en mars de la même année. Il est frappé sans ménagement. On lui oppose Saïd Ibrahim Badoul, premier vice-président de l'institution et proche de Barkat Gourad Hamadou, pour lequel les députés, que Bahdon croit pourtant acquis en grand nombre à sa cause, votent majoritairement le 22 novembre 1993. C'est Omar Farah Iltireh, devenu membre de l'Assemblée nationale, qui lui annonce sa défaite en sa qualité de doyen d'âge. Rappelons que Moumin a été un temps le ministre de l'ancien président de l'UNI, alors ambassadeur en Ethiopie.

Le triplement malheureux candidat (il a été candidat malheureux à sa propre succession à la tête des Affaires étrangères, à l'investiture du RPP pour l'élection présidentielle et au perchoir de l'Assemblée nationale) entreprend alors de se rapprocher de Guedi. La manœuvre ne fait pas plaisir à Gouled et à son protégé Guelleh. Aussi, au remaniement ministériel du 8 juin 1995, le Vieux porte encore un coup au secrétaire général du RPP en limogeant son ami de longue date, Ali Mahamadé Houmed, ministre de l'Industrie, au profit de l'un des chefs de la faction ralliée du FRUD, Ali Mohamed Daoud dit Jean-marie, qui fait son entrée au gouvernement. Le camouflet est d'autant plus cinglant que ni Guedi ni Bahdon n'ont été associés aux négociations d'Ab'a menées par le tandem Barkat Gourad-Ismael Omar. Le triplement malheureux candidat ravale encore son amertume.

Le Vieux peut maintenant officialiser le vrai dauphin. Par décret n°95-0104/PRE du 9 octobre 1995 portant organisation du cabinet du Président de la République, Ismaël Omar Guelleh cesse d'apparaître comme le second du cabinet en charge de la sécurité. Il se voit conférer une stature politique en ces termes : *«Article 6 : Le Chef du cabinet assiste le président de la République dans ses fonctions politiques. A ce titre, il instruit les dossiers qui relèvent des secteurs suivants : sécurité, défense, police, sûreté de l'Etat, documentation générale, affaires internationales et coopération, justice et libertés publiques, relations avec le parlement et l'information. Il assure le secrétariat du conseil national de défense.»* Il n'est plus seulement le chef de la sécurité, il devient le numéro deux politique du pouvoir.

La rupture est consommée et les hostilités ouvertes entre, d'un côté, Gouled et Guelleh, et, de l'autre, Guedi et Bahdon. Même si ces deux derniers demeurent encore au bercail, l'un avec son poste de directeur de cabinet du chef de l'Etat et l'autre avec le portefeuille de ministre de la Justice.

Réconciliés par la défaite, Bahdon et Guedi contre-attaquent sur le terrain tribal. Ils multiplient les réunions sous-claniques, tentent de mobiliser le plus grand nombre de dirigeants et partisans du RPP contre le dauphin désigné. Ils roulent les muscles dans l'espoir, sinon d'empêcher, du moins de glisser des grains de sable dans la succession dynastique annoncée.

Ce sursaut d'arrière-garde atteint son summum en décembre 1995 en l'absence du Vieux, parti participer à un sommet franco-africain à Ouagadougou au Burkina Faso. Le chef de l'Etat est pris de malaise au cours de la réunion et est évacué à Paris. La nouvelle se répand à travers le pays. Guedi et Bahdon réagissent, pensant tenir là une occasion de s'imposer. Ils entreprennent une tournée des annexes du RPP, initiative à laquelle le dauphin s'oppose en recourant aux hommes de la Force nationale de police (FNP) de son général d'ami Yacin Yabeh Galab.

Les deux rivaux réconciliés se réjouissent-ils de la maladie du Vieux ? En tout cas, le dauphin fait tout pour en faire courir le bruit. Il fait colporter la rumeur selon laquelle il détient des enregistrements de ses deux adversaires se félicitant du mauvais état de santé du Président de la République. Suprême crime ! L'occasion est trop belle pour être manquée par le tandem massacreur. Gouled boude ostensiblement Guedi et Bahdon en descendant de l'avion qui le ramène de Paris au pied duquel s'alignent les dignitaires du régime.

Le coup de grâce ne se fait pas attendre : le 27 mars 1996, le Vieux décide un remaniement ministériel et limoge Moumin Bahdon Farah, son ami Ahmed Boulaleh Barreh, ministre de la Défense, ainsi qu'un autre ministre, celui du Port, Moussa Bouraleh Robleh, proche de Guedi. Quelques temps après, le 25 mai 1996, Ismaël Guedi, Moumin Bahdon et certains de leurs principaux partisans se fendent d'un communiqué de presse où ils accusent le Vieux, qu'ils ont servi durant près de vingt ans, de «*régner par la force et la terreur, tout en bafouant la Constitution*». Outre les deux candidats malheureux, ce sont Ali Mahamadé Houmed et Ahmed Boulaleh Barreh, tous deux membres du comité exécutif du RPP, ainsi que Abdillahi Guireh Rayaleh, membre du comité central, qui signent ce communiqué.

Il n'en faut pas plus pour qu'ils soient poursuivis pour outrage au Chef de L'Etat et croupissent à la prison centrale de Gabode. Une prison où Moumin a fait mater, voilà peu, une protestation de détenus dénonçant les dures conditions carcérales. Les dignitaires déchus sont assommés par la radicalité des repréailles goulediens. Une fois encore, ils n'ont pas vu venir le coup.

Du pouvoir à la prison, du rêve d'être calife à la place du calife aux cellules glauques de Gabode, la chute est dure. L'ironie du sort cruelle.

De leurs résidences cossues de Haramouss, non loin de la prison, Gouled et Guelleh savourent sans vergogne les gémissements amers de leurs dernières victimes en date.

Au commencement était l'abus de confiance. Dès l'Indépendance de juin 1977, Gouled a décidé qu'il n'y aurait qu'un maître à bord, lui, et qu'il se survivrait à travers un proche. Avec beaucoup de chance et force cadavres, le voici qui y parvient moins de vingt ans après.

Le calcul cruel du tueur s'est nourri de l'aveuglement égoïste du troupeau. Au commencement était l'erreur.

Il ne reste plus à l'enfant de la brousse, venu adolescent en ville, qu'à exulter et à introniser son successeur fabriqué et imposé. Ce qu'il fait en mai 1999. A l'issue d'un ultime coup de force, électoral celui-là, contre Moussa Ahmed Idriss, attachante figure historique de l'Indépendance et candidat de toute l'opposition. Qui, rappelons-le, a battu Hassan Gouled Aptidon aux élections législatives françaises anticipées de novembre 1962 où ils se sont opposés pour le siège de député du Territoire à l'Assemblée nationale française.

## NOTES :

**1** : In *Djibouti 1888-1967* par Colette Dubois, Editions l'Harmattan.

**2** : Idem, page 170.

**3** : Idem.

**4** : In *Dans le secret des princes*, Alexandre de Marenches, entretiens avec Christine Ockrent, édition Stock, page 46.

**5** : In *Le Coup d'Etat permanent*, par François Mitterand, Editions Plon, page 48.

**6** : In *Somalie : la guerre perdue de l'humanitaire* par Stephen Smith, Editions Calmann Lévy, 1993.

**7** : *Histoire de Djibouti, des origines à la République* par Philippe Oberlé et Pierre Hugot, Editions Présence africaine, page 207.

**8** : In *Charles de Gaulle, Discours et Messages, 1966-1969*, Editions Plon, format poche, pages 68-72.

**9** : In *Journal officiel de la République de Djibouti*, Imprimerie nationale, juin 1977.

**10** : in *Journal officiel de la République de Djibouti*, Imprimerie nationale, édition spéciale du 15 septembre 1992.